



2011

ASSEMBLEE GENERALE

31 octobre 2011

Rapport Financier Annuel 2010



BELVEDERE
Société anonyme à conseil d'administration
au capital de 6.275.216 euros

Siège social : 7 Quai de la Paix
30300 BEAUCAIRE

380 695 213 RCS NIMES

ORDRE DU JOUR ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS
A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES
DU 31 OCTOBRE 2011

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion de groupe du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des nouvelles conventions ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick Antony SKORA ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Autorisation donnée à la Société de racheter en Bourse ses propres actions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Autorisation conférée au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions.

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A TITRE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels font apparaître une perte de 24.913.961 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39, 4° du Code général des impôts qui s'élèvent à 25.822 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 8.607 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 24.913.961 euros en totalité au compte « Report à nouveau ».

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos	Montant des revenus distribués
31.12.2009	Néant
31.12.2008	Néant
31.12.2007	Néant

QUATRIEME RESOLUTION

Approbation des conventions réglementées

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions nouvelles qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick Antony SKORA

L'assemblée générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Erick Antony SKORA arrive à expiration et sur proposition du Conseil d'administration, décide de le renouveler pour une durée de 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2017 sur les comptes de l'exercice écoulé.

SIXIEME RESOLUTION

Ratification de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ratifie la nomination aux fonctions d'administrateur de Madame Katarzyna PACZESNIAK, demeurant à BEAUNE (21200), 27 Faubourg Saint Nicolas, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 20 septembre 2011, en remplacement de Monsieur Luc DEMARRE, démissionnaire.

SEPTIEME RESOLUTION

Autorisation donnée à la Société de racheter en Bourse ses propres actions

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'assemblée générale mixte du 30 septembre 2009, elle-même renouvelée par l'assemblée générale mixte du 25 juin 2010, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'acheter en Bourse et détenir ses propres actions à concurrence d'un nombre équivalent à 10% maximum du capital social, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'annulation des actions achetées ;
- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- de couverture de plans d'options et d'attributions gratuites d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 100 euros (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 2 euros.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 31.376.080 euros, en ce inclus les actions déjà détenues, financé soit par ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les achats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

A cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de subdélégation au Directeur Général afin de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la plus prochaine assemblée générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'administration informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

HUITIEME RESOLUTION

Pouvoir en vue des formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toute formalité requise par la loi et les règlements aux effets ci-dessus.

RESOLUTIONS A TITRE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

Autorisation conférée au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière non seulement dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la présente assemblée générale aux termes de la septième résolution ci-dessus mais aussi dans le cadre des précédents programmes, et ce dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre (24) mois ;
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées ;
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

GROUPE BELVEDERE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2010

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 6.275.216 euros
Siège social : 7, quai de la Paix 30300 BEAUCAIRE
380 695 213 RCS NÎMES

SOMMAIRE

Rapport de gestion	13
Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	49
Comptes consolidés et annexes	61
Comptes sociaux et annexes.....	137
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	169
Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	175
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce	181
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.....	187
Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions	201
Attestation des responsables du rapport financier	205

BELVEDERE

Société Anonyme au capital de 6.275.216 euros

Siège social :

7 Quai de la Paix
30300 BEAUCAIRE

380 695 213 RCS NIMES

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, pour délibérer sur les ordres du jour suivants:

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion de groupe du Conseil d'administration ;
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Affectation du résultat ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation des nouvelles conventions ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Erick Antony SKORA ;
- Ratification de la nomination d'un administrateur ;
- Autorisation donnée à la Société de racheter en Bourse ses propres actions ;
- Pouvoir en vue des formalités.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Autorisation conférée au Conseil d'administration d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions.

La présente assemblée a été régulièrement convoquée conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Le présent rapport, le projet de texte des résolutions, les rapports des commissaires aux comptes et, d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi et les règlements, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

I – SITUATION DU GROUPE, DE LA SOCIETE ET DE SES FILIALES

L'activité du Groupe a enregistré un retournement de tendance très significatif au cours du deuxième semestre de l'exercice 2010. En effet, malgré les effets négatifs de la Procédure de Sauvegarde qui ont perduré sur toute la période, et tout particulièrement sur le premier semestre de l'année 2010, le Groupe a su prendre des initiatives déterminantes en matière commerciale et marketing afin de faire naître une nouvelle dynamique de ses ventes.

En synthèse, les principales évolutions de l'activité du Groupe sur l'exercice se traduisent par :

- le retournement spectaculaire de l'activité enregistré sur le second semestre en Pologne, largement dû au succès rencontré par la nouvelle vodka Krupnik, lancée en avril 2010.
- la croissance constante des ventes des produits du pôle Marie Bizard.
- la poursuite du développement commercial aux Etats-Unis de la vodka Sobieski.

1) Les principaux événements de l'exercice

Procédure de sauvegarde

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concerne Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard et Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut). Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de l'échéance du Plan de Sauvegarde du 10 novembre 2010

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars (cf. la section ci-dessous : Cessions des actifs Florida Distillers) et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe).

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 a été de 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011.

En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, Trustee des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€.

La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN		Montant versé au titre de la 1ère échéance du Plan
		Au 25 janvier 2011	Au 15 février 2011	
Dette FRN	18 049	15 076	3 986	37 111
Dette OBSAR	3 295			3 295
Autres créanciers hors groupe	1 378			1 378
Totaux	22 722	15 076	3 986	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte

séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme, particulièrement au regard des événements postérieurs à la clôture, c'est-à-dire la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvedere S.A. et l'ouverture d'une nouvelle Procédure.

Au 31 décembre 2010, les 21 344 K€ versés sur compte séquestre au titre des emprunts FRN et OBSAR sont comptabilisés dans les actifs financiers non courants.

Evènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice : résolution du Plan de Sauvegarde et ouverture d'une procédure de redressement judiciaire

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes prononce l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes constate la confusion des patrimoines entre la société SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et « ouvre la Procédure de Sauvegarde par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du 1^{er} juillet 2011.

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation est ouverte jusqu'au 16 décembre 2011 et la poursuite d'activité est autorisée jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la Société dans toutes les opérations concernant la gestion.

La Procédure de Redressement judiciaire a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Conséquences dans les états financiers

❖ Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Au regard de la situation du Groupe au 31 décembre 2010 dans le cadre du Plan de Sauvegarde et au regard des événements postérieurs (résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, confirmée en appel le 7 juin 2011), et compte tenu de l'ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire, telle qu'exposée ci-dessus, la Direction du Groupe estime que les flux de trésorerie prévisionnels permettront d'assurer la continuité de son exploitation.

La Procédure de Redressement judiciaire permettra au Groupe de trouver des solutions pérennes au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

❖ Actifs destinés à être cédés : arrêt du traitement en IFRS 5 des activités du sous-palier Marie Brizard hors Vins France et des distributeurs polonais

Le financement du Plan de sauvegarde s'appuyait notamment sur des cessions d'actifs, et prévoyait à ce titre la cession du sous-palier Marie Brizard hors Vins France et des distributeurs polonais en 2010. A la suite de l'homologation du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce, la décision avait été prise à la fin de l'exercice 2009 de procéder à ces cessions, ce qui avait conduit à retraiter dans les

comptes du 31 décembre 2009 les activités concernées conformément à la norme IFRS 5 : au bilan, elles avaient été classées dans les actifs/passifs des activités destinées à être cédées ; au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie, elles avaient été classées en activités cédées ou en cours de cession.

Au mois de décembre 2010, le Groupe a choisi, pour des raisons stratégiques et du fait de la cession des actifs de Florida Distillers, de ne pas procéder à brève échéance à la cession du sous-palier Marie Brizard hors Vins France et des distributeurs polonais. Cette information a fait l'objet d'un communiqué le 13 décembre 2010.

En 2009, la valorisation de ces activités à la juste valeur diminuée des coûts de la vente avait eu pour conséquence la constatation de pertes de valeur à hauteur de 107 037 K€ sur l'activité Marie Brizard hors Vins France et de 27 591 K€ sur l'activité des distributeurs polonais.

Pour l'activité Marie Brizard hors Vins France, la valeur recouvrable au 31 décembre 2010 a été calculée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés. L'application de cette méthode a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur de 26 609 K€ enregistrée sur l'exercice 2010 dans le résultat opérationnel non courant.

Pour la valorisation des distributeurs polonais, dans la mesure où la base de valorisation correspondant à la dernière offre d'achat est jugée prudente par le Management et que les conditions n'ont pas évolué de manière significative, la juste valeur diminuée des coûts de la vente de cette activité est retenue comme valeur recouvrable. Le montant de la perte de valeur qui avait été comptabilisé en 2009 est maintenu.

❖ Actifs destinés à être cédés : traitement en IFRS 5 des actifs Florida Distillers, cédés en 2010

Au mois d'octobre 2010, le Groupe a pu réaliser, dans des conditions favorables, la cession des actifs américains de Florida Distillers. Cette cession complémentaire a contribué au financement de l'échéance du Plan du 10 novembre 2010.

Les comptes de résultat et flux de trésorerie de cette activité sont présentés séparément sur une rubrique unique. Les périodes comparatives ont été retraitées.

❖ Dette financière : classement dans les Passifs courants

Sur la période précédente, les passifs financiers inclus dans le Plan de Sauvegarde étaient classés en conformité avec l'échéancier du Plan échelonné sur 10 ans jusqu'en 2019.

Au 31 décembre 2010, la position retenue dans les comptes est la suivante :

Dans son jugement du 4 avril 2011, le Tribunal de commerce de Dijon indique que sa décision de résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. découle notamment du non respect par la société des engagements du Plan, notamment la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais.

Compte tenu de son effet résolutoire, les impacts de cette décision ont été appréhendés dans les comptes au 31 décembre 2010 et les dettes FRN et OBSAR ont été reclassées en dettes à court terme.

Il est à préciser que la réouverture d'une procédure de Sauvegarde puis d'une procédure de Redressement judiciaire en 2011 n'a pas d'incidence sur la position retenue dans les comptes du 31 décembre 2010.

L'échéance de l'ensemble de la dette financière de Belvédère S.A. est donc à moins d'un an.

Cession des actifs de Florida Distillers

Les actifs de Florida Distillers sont les actifs rattachés à l'activité historique de la filiale américaine du Groupe, Imperial Brands. Le Groupe conserve son activité stratégique de distribution de spiritueux sur le territoire américain.

Pour rappel, le Groupe avait réalisé l'acquisition de Florida Distillers en avril 2007 pour une valeur de 56 millions de dollars. Au mois de mars 2008, la branche Vinegar and Cooking wine de Florida Distillers avait été cédée pour 31 millions de dollars.

Le 15 octobre 2010, le reste des actifs de Florida Distillers a été cédé pour 48 millions de dollars. Un complément de prix de 3.8 millions de dollars a été encaissé, dont 1.6 millions en 2010 et 2.2 millions début 2011.

L'activité de Florida Distillers répond à la définition d'activité abandonnée : elle est traitée au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IFRS 5.

L'activité poursuivie par la filiale Imperial Brands correspond à la branche Brand business, activité de distribution des marques Groupe, et principalement la marque de vodka Sobieski. Cette activité a débuté en 2007 et a été développée par le Groupe au cours des 3 dernières années.

2) les chiffres clés, l'analyse de l'activité du Groupe

Synthèse

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	860 734	825 813	4%
Chiffre d'affaires hors droits	571 537	551 611	4%
EBITDA	1 560	3 984	-61%
Marge EBITDA	0,3%	0,7%	- 0,4 pt
Résultat opérationnel courant	(12 211)	(10 210)	-20%
Résultat opérationnel	11 033	(160 410)	107%
Coût de la dette	(37 387)	(32 029)	
Résultat financier	(69 690)	(54 798)	
Résultat net part du Groupe	(53 963)	(177 500)	

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'élève à 860,7 M€, il est en croissance de 4,2 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires hors droits et taxes (HDT) totalise 571,5 M€, soit une progression de 3,6 %. A périmètre et taux de change constants, la variation est légèrement négative à -1%. Pour mémoire, la variation de chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants enregistrée au cours du premier semestre de l'exercice 2010 a été de -9,1 % par rapport à la même période de l'exercice précédent, ceci illustre le retournement de tendance enregistré sur le deuxième semestre de l'exercice.

L'Ebitda courant de l'exercice 2010 ressort positif à 1,6 M€ à comparer aux 4 M€ dégagés l'exercice précédent. La dégradation de ce résultat provient d'une part du maintien des efforts commerciaux de promotions des ventes à un niveau élevé et d'autre part des effets et des charges induites par la Procédure de sauvegarde.

Selon la norme IFRS 5, dans le cas où des actifs ou groupes d'actifs cessent d'être classés en *Actifs des activités destinées à être cédées*, ils doivent être comptabilisés à leur valeur recouvrable à la date de

décision de ne pas vendre. L'ajustement éventuel de valeur est comptabilisé dans le résultat des activités poursuivies.

Pour l'activité Marie Brizard hors *Vins France*, la valeur recouvrable au 31 décembre 2010 a été calculée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés. L'application de cette méthode a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur de 26 609 K€ enregistrée sur l'exercice 2010 dans le résultat opérationnel non courant.

Le coût de la dette à 37,4 M€ est en hausse significative par rapport aux 32 M€ enregistrés sur l'exercice 2009. L'augmentation par rapport à la période précédente provient du calcul des intérêts de retard sur le principal de la dette FRN depuis l'entrée de Belvédère S.A. en Procédure de Sauvegarde (cf. Principaux événements de l'exercice). L'ajustement des intérêts de retard historiques (de la date d'ouverture de la Procédure de Sauvegarde au 31 décembre 2009) a été comptabilisé sur la période 2010 et s'élève à 5 240 K€. Et dans une moindre mesure, la réduction de l'endettement OBSAR à partir du 1^{er} mars 2010 au travers des conversions en capital pour un montant de 25,6 M€ a entraîné une diminution des charges d'intérêts OBSAR. Tel que présenté dans les Principaux événements de l'exercice, la re-caractérisation des BSARs en instruments financiers en application de la norme IAS 39 entraîne la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments au compte de résultat. L'impact sur la période est une charge complémentaire de 26 104 K€ (en contrepartie des passifs financiers non courants) sur le résultat financier.

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession représente un profit de 6,1 M€ issu de la cession des actifs Florida Distillers Company par la filiale américaine du Groupe Imperial Brands le 15 octobre 2010.

La charge d'impôt sur le résultat pour 1,2 M€ est la résultante d'une charge d'impôts courants pour - 3,5 M€, d'une provision pour contrôle fiscal de - 3,5 M€ sur les sociétés françaises du groupe d'intégration fiscal, et d'un produit d'impôts différés de 5,8 M€ en 2010, provenant essentiellement des déficits activés sur la filiale américaine du Groupe.

Le résultat net part du groupe ressort en perte à 54 M€, il se décompose en - 60 M€ pour les activités poursuivies et 6,1 M€ pour les activités cédées.

3) Analyse des principales zones d'activités

Pologne :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	512 243	484 739	6%
Chiffre d'affaires HDT	252 044	242 963	4%
EBITDA	12 164	10 808	13%
Marge EBITDA	4,8%	4,4%	+ 0,4 pt
Résultat opérationnel courant	6 655	5 549	20%

Les ventes de l'exercice 2010 en Pologne ont représenté 512 M€ en progression de 6 % par rapport à l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires 2010 net des droits et taxes à 252 M€ est en croissance de 4% comparé à 2009.

Rappelons que l'activité du premier semestre de l'exercice 2010 avait enregistré une baisse de 5,5 % par rapport à la même période de l'année 2009. Ceci illustre le retournement de tendance enregistré sur le second semestre 2010. Cette performance est essentiellement due au succès commercial spectaculaire rencontré par la nouvelle vodka Krupnik. Lancée sur le marché polonais en avril 2010, elle est à fin décembre la deuxième marque de vodka du pays avec 9,2 % de part de marché.

Sur l'exercice, la part de marché du Groupe pour la vodka en Pologne a progressé de 3,6 points, elle est passée de 16,6 % en décembre 2009 à 20,2 % en décembre 2010.

A noter que la Procédure de sauvegarde dans laquelle sont impliquées six des principales sociétés polonaises continue à produire des effets négatifs sur la marche des affaires.

Europe de l'ouest :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	248 698	241 079	3%
Chiffre d'affaires HDT	248 698	241 079	3%
EBITDA	16 134	20 021	-19%
Marge EBITDA	6,5%	8,3%	- 1,8 pt
Résultat opérationnel courant	11 885	15 117	-21%

Pour rappel, cette région regroupe la totalité des activités *Spiritueux* et *Vins* de Marie Brizard ainsi que celles de la structure scandinave et celles des ventes en duty free du Groupe.

Globalement le chiffre d'affaires a enregistré une progression de 3% à près de 249 M€ contre 241 M€ en 2009.

L'activité du sous-groupe Marie Brizard à 241,5 M€ en 2010 est en augmentation de 3 % par rapport à 2009. Les ventes de spiritueux ont progressé de 1,4 %, celles de l'activité *Vins* sont en augmentation de 7% en comparaison à celles de l'exercice 2009.

L'activité *Vins français Moncigale* poursuit son redressement avec une progression de ses ventes de près de 8% et une marge d'Ebitda positive à 0,4 M€, elle était encore négative l'exercice précédent à – 0,7 M€.

Les ventes en duty free et en Scandinavie ont progressé de près de 8 % en 2010 par rapport à 2009. Elles s'élèvent à 7,2 M€ en 2010 contre 6,7 M€ en 2009.

Lituanie :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	44 840	52 768	-15%
Chiffre d'affaires HDT	15 841	20 342	-22%
EBITDA	1 317	1 766	-25%
Marge EBITDA	8,3%	8,7%	- 0,4 pt
Résultat opérationnel courant	392	682	-43%

Durement touchée par la crise internationale, en 2010 le marché des alcools « forts » en Lituanie a baissé de 13,4 % par rapport à 2009. Dans ce contexte, les ventes des filiales du Groupe ont enregistré une baisse de leur chiffre d'affaires de 15% par rapport à l'exercice précédent. La part de marché occupée par les ventes de vodka sous la marque *Sobieski* demeure inchangée à 12,8%.

Le plan d'ajustement des charges de structure des sociétés du Groupe, débuté en 2009, a permis de maintenir la marge d'EBITDA à 8,3 % des ventes contre 8,7 % enregistré en 2009.

Bulgarie :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	15 909	16 866	-6%
Chiffre d'affaires HDT	15 909	16 866	-6%
EBITDA	1 226	48	2454%
Marge EBITDA	7,7%	0,3%	+ 7,4 pt
Résultat opérationnel courant	(712)	(1 468)	51%

Les sociétés bulgares du Groupe ont enregistré un chiffre d'affaires en 2010 de 15,9 M€ en baisse de 6% par rapport à l'exercice précédent. Les ventes du début de l'exercice ont encore subi le contrecoup des procédures secondaires engagées par le *Trustee Bank of New York Mellon*, à l'encontre de la société *Domain Menada Sp. z.o.o.* en Pologne, cette dernière commercialisant plus de la moitié des vins produits par le Groupe en Bulgarie.

Néanmoins, les investissements réalisés ces dernières années (plantations de vignes), et qui ont représenté 11 M€ sur les 3 dernières années, ont permis d'enregistrer une amélioration de la marge d'Ebitda à 1,2 M€ soit 7,7 % du chiffre d'affaires.

USA :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	24 481	13 523	81%
Chiffre d'affaires HDT	24 481	13 523	81%
EBITDA	(15 907)	(14 325)	-11%
Marge EBITDA	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(16 686)	(14 077)	-19%

Pour rappel, le Groupe a cédé le 15 octobre 2010 les actifs de *Florida Distillers*, les chiffres de la région *USA* sont retraités de ces activités cédées sur les exercices 2010 et 2009. Les activités poursuivies correspondent à la seule branche *Brand business* créée en 2007 et dont l'activité est la distribution des marques Groupe sur le territoire américain, et principalement la marque de vodka *Sobieski*.

Le marché américain est l'un des principaux axes de développement stratégique du Groupe Belvédère, sur lequel il concentre une partie significative de ses efforts marketings et commerciaux avec un réel succès. En effet, les ventes de vodka sous la marque *Sobieski* ont atteint un volume de plus de 843 000 caisses en 2010 contre 576 000 caisses vendues en 2009 soit une progression de plus de 46%. Le chiffre d'affaires à près de 24,5 M€ est en progression de 81 % par rapport à l'année 2009.

Autres régions :

En K Euros	2010	2009	Variation
Chiffre d'affaires	14 482	16 638	-13%
Chiffre d'affaires HDT	14 482	16 638	-13%
EBITDA	(2 919)	(4 181)	30%
Marge EBITDA	n/a	n/a	n/a
Résultat opérationnel courant	(3 485)	(5 879)	41%

Cet ensemble regroupe les autres implantations géographiques du Groupe Belvédère : principalement le Brésil, l'Ukraine, la Russie et la Turquie. La Procédure de Sauvegarde a contraint le Groupe à suspendre ses projets de développement sur ces trois dernières régions. Les ventes y ont représenté un total de 14,5 M€ ; la contribution à l'Ebitda consolidé du Groupe est négative de 2,9 M€.

II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1. Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Sauvegarde convertie en Procédure Redressement judiciaire :

Ces événements intervenus postérieurement à la date de clôture de l'exercice social ont été exposés au paragraphe I ci-dessus.

2. Augmentation de capital par exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital :

Le Conseil d'administration du 9 février 2011 a constaté une augmentation de capital résultant de l'exercice de BSA 2004 et BSA 2006 durant la période du 23 avril 2010 au 8 février 2011. Le Conseil d'administration a ainsi constaté que :

- 293.208 actions nouvelles de 2 € nominal ont été émises au prix de 41,25 € jusqu'au 31 décembre 2010,
- et 4.930 actions nouvelles de 2 € nominal ont été émises au prix de 55 € à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le Conseil d'administration a alors constaté une augmentation de capital de 596.276 € pour être porté de 5.678.940 € à 6.275.216 € et a modifié les statuts en conséquence.

3. Report de l'assemblée général d'approbation des comptes

Compte tenu des divers événements intervenus depuis la clôture de l'exercice et de la nécessité de la traduction de ces événements dans les comptes, la Société a demandé le report de la date de la tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes.

Le Président du Tribunal de commerce de DIJON a, par ordonnance du 27 mai 2011, autorisé le report de la tenue de l'assemblée générale ordinaire sur les comptes de l'exercice écoulé et a prorogé le délai jusqu'au 31 octobre 2011.

4. Transfert du siège social

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 septembre 2011 a décidé de transférer le siège social de 10 avenue Charles Jaffelin à BEAUNE (21200) à 7 Quai de la Paix à BEAUCAIRE (30300), suite à la décision du tribunal de commerce de Nîmes d'étendre la procédure de sauvegarde de la société MONCIGALE (filiale du groupe) à la société BELVEDERE.

III – RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS DE LA SOCIETE

1. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont décrites à la Note 3 des Annexes aux Comptes consolidés et à la Note 2 des Annexes aux comptes sociaux de Belvédère S.A.

1.1. Comptes consolidés

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

1.1.1. Périmètre de consolidation :

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Belvédère sont indiquées dans l'Annexe aux Comptes consolidés.

Les autres participations ne sont pas consolidées, et ce en application des règles de consolidation.

1.1.2. Bilan consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009 (*) retraité IFRS 5 (**)	31/12/2008 (*)
ACTIF			
Goodwills	81 267	9 448	190 540
Immobilisations incorporelles	152 587	30 536	164 423
Immobilisations corporelles	93 748	86 682	125 091
Actifs financiers	56 155	37 343	40 573
Participations dans les entreprises associées	2 735		2 761
Actifs d'impôts différés	10 133	6 178	2 880
Actifs non courants	396 626	170 188	526 268
Stocks et en-cours	85 866	72 624	123 366
Créances clients	149 926	98 246	181 616
Créances d'impôt	23 392	22 697	1 161
Autres actifs courants	29 270	18 754	28 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie	31 363	8 967	21 333
Actifs des activités destinées à être cédées		306 446	
Actifs courants	319 817	527 733	355 717
Total de l'actif	716 443	697 921	881 985

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009 (*) retraité IFRS 5 (**)	31/12/2008 (*)
PASSIF			
Capital	6 265	5 020	5 020
Primes	123 531	99 090	99 090
Réserves consolidées	(260 296)	(90 028)	(28 262)
Réserves de conversion	(10 746)	(13 613)	(14 048)
Résultat consolidé	(53 963)	(177 501)	(61 161)
Capitaux propres (part du groupe)	(195 209)	(177 032)	639
Intérêts minoritaires	9 441	9 212	9 333
Capitaux propres totaux	(185 768)	(167 820)	9 972
Avantages au personnel	5 046	3 602	4 707
Autres provisions non courantes	27 494	22 249	5 191
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	9 365	506 734	17 725
Passifs d'impôts différés	49 707	4 784	51 237
Autres passifs non courants	36 843	13 806	1 111
Passifs non courants	128 455	551 175	79 971
Provisions courantes	3 733	1 211	1 991
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	536 182	34 328	503 133
Emprunts à court terme	47 816	43 204	57 351
Fournisseurs et autres créditeurs rattachés	90 911	51 910	106 290
Dettes d'impôt	20 225	772	20 298
Autres passifs courants	74 888	66 869	102 979
Passifs des activités destinées à être cédées		116 271	
Passifs courants	773 755	314 566	792 042
Total du passif	716 443	697 921	881 985

(*) retraité des changements de méthodes comptables et corrections : cf. Note 3.3 des Annexes aux Comptes consolidés

(**) Conformément à la norme IFRS 5, le bilan 31 décembre 2009 est retraité des activités préalablement destinées à être cédées dans le cadre du Plan de Sauvegarde : Marie Brizard hors *Vins France* et les distributeurs polonais

1.1.3. Résultats consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Montants en K€ sauf mention contraire	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois
Chiffre d'affaires	860 734	825 813
Achats consommés	(388 518)	(367 432)
Charges externes	(100 699)	(100 421)
Charges de personnel	(70 512)	(71 346)
Impôts et taxes	(299 361)	(284 325)
Dotations aux amortissements	(12 442)	(13 183)
Autres produits d'exploitation	12 596	13 125
Autres charges d'exploitation	(14 010)	(12 441)
Résultat opérationnel courant	(12 211)	(10 210)
Autres produits opérationnels	27 976	1 223
Autres charges opérationnelles	(4 732)	(151 423)
Résultat opérationnel	11 033	(160 410)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	28	66
Coût de l'endettement financier brut	(37 415)	(32 095)
Coût de l'endettement financier net	(37 387)	(32 029)
Autres produits financiers	10 008	16 406
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)	(26 104)	
Autres charges financières	(16 208)	(39 175)
Résultat financier	(69 690)	(54 798)
Résultat avant impôt	(58 657)	(215 208)
Impôt sur les résultats	(1 219)	35 184
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	(25)	134
Résultat net des activités poursuivies	(59 901)	(179 890)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	6 058	2 267
Résultat net	(53 843)	(177 623)
Part du groupe	(53 963)	(177 500)
dont résultat net des activités poursuivies	(60 021)	(179 767)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession	6 058	2 267
Intérêts minoritaires	120	(123)
dont résultat net des activités poursuivies	120	(123)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession		
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)	-28,86 €	-108,75 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)	-28,86 €	-108,75 €
Résultat net part du groupe par action (en €)	-25,94 €	-107,38 €
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)	-25,94 €	-107,38 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation	2 080 016	1 653 025
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation	2 080 016	1 653 025

(*) Conformément à la norme IFRS 5 :

1) le résultat net des activités cédées (activité Florida Distillers cédée sur l'exercice 2010) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2) les comptes de résultat des activités du sous-palier Marie Brizard hors Vins France et des distributeurs polonais ont été réintégrés dans le résultat des activités poursuivies en raison de la modification du programme de cession d'actifs du Plan de Sauvegarde. Dans les comptes publiés du 31 décembre 2009, ils avaient été présentés dans le résultat net des activités cédées ou en cours de cession.

Les périodes comparatives sont retraitées de ces éléments.

cf. Notes 1 et 12 des Annexes aux Comptes consolidés.

1.1.4. Situation de l'endettement net consolidé :

(en K€)	Court terme	Long terme	Total
Dette financière	583 998	9 365	593 363
Trésorerie et équivalent de trésorerie	31 363		31 363
Dette financière nette de trésorerie			562 000

1.2. Comptes sociaux

Bilan de la société Belvédère SA au 31 décembre 2010 :

Actif (en k €)	31/12/2010			31/12/2009
	Brut	Amort.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	152 846	122 369	30 477	24 297
Immobilisations corporelles	460	246	214	229
Immobilisations financières	470 080	27 579	442 501	406 525
Actif immobilisé	623 385	150 194	473 191	431 051
Stocks & en-cours	688	393	295	353
Créances d'exploitation	165 501	32 278	133 223	140 257
Actif circulant	166 189	32 671	133 518	140 610
Ecart de conversion actif	1 696		1 696	2 490
Total actif	791 270	182 865	608 405	574 151

Passif (en k €)	31/12/2010	31/12/2009
Capital	6 265	5 020
Primes d'émission, fusion, apport	124 514	100 073
Réserve légale	502	502
Report à nouveau	(243 709)	(69 792)
Résultat exercice	(24 914)	(173 917)
Capitaux propres	(137 342)	(138 114)
Provisions pour risques	25 627	31 731
Provisions pour charges	3 459	9
Provisions risques et charges	29 085	31 740
Emprunts obligataires convertibles	90 148	109 356
Autres emprunts obligataires	441 353	414 772
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 686	1 652
Dettes fournisseurs & cptes rattachés	14 508	13 019
Dettes fiscales & sociales	20 895	21 608
Dettes s/immo. Et comptes rattachés	1 851	1 851
Autres dettes	136 775	107 872
Produits constatés d'avance	9 442	10 284
Emprunts et dettes	716 657	680 412
Ecart de conversion passif	4	113
Total passif	608 405	574 151

Compte de résultat 2010 de la société Belvédère SA :

Libellés (en K€)	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	174	311
Production vendue : biens & services	318	715
Chiffre d'affaires net	492	1 026
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	0	0
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	6 874	1 162
Autres produits	4 381	4 945
TOTAL I	11 746	7 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	106	194
Variation de stock	14	60
Achats matière première & autres approv.	0	0
Variation / stocks d'approvisionnement	0	0
Autres achats externes	11 834	13 460
Impôts, taxes et assimilés	114	55
Salaires et traitements	2 103	1 678
Charges sociales	657	552
Dotations aux amortissements & provisions :		
Dotation aux provisions / immo	15	128 421
Dotation aux provisions / actif circulant	249	42
Dotation aux provisions / risques & charges	0	0
Autres charges	204	120
TOTAL II	15 297	144 583
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 551)	(137 450)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	14 345	7 256
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.	8	16
Autres inter.& produits assimilés	5	0
Reprise sur provisions & transferts de charges	12 606	2 328
Différence (+) de change	384	1
Produit Net / Cession Valeurs Mob.Placement	0	0
TOTAL V	27 347	9 601
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & provisions	13 463	19 914
Intérêts et charges assimilées	38 961	31 544
Différence (-) de change	512	20
Charges Net / Cession Valeurs Mob.Placement	15	136
TOTAL VI	52 952	51 615
RESULTAT FINANCIER	(25 605)	(42 014)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(29 156)	(179 464)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	60	261
Sur opérations en capital	38	7
Reprises / Provisions & transferts de charges	13 697	27 430
TOTAL VII	13 795	27 699
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	112	0
Sur opérations en capital	6 007	20 780
Dot. Aux amort.& prov.	6 566	37 079
TOTAL VIII	12 685	57 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 110	(30 161)
Impôts sur les bénéfices	(3 132)	(35 708)
Participation des salariés		
RESULTAT	(24 914)	(173 917)

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social, l'obligation légale de procéder à leur reconstitution a été suspendue, conformément aux textes, dans un premier temps par la Procédure de sauvegarde puis par la Procédure de Redressement judiciaire.

2. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

L'essentiel de l'activité de la société Belvédère est lié à sa position de holding de groupe.

3. Analyse financière des risques

3.1. Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2010, 90 % des dettes financières du Groupe au bilan (intérêts courus inclus) sont portées par Belvédère S.A. et incluses dans le Plan de Sauvegarde de la société : 533 170 K€.

Au regard des événements postérieurs à la clôture, sachant qu'en 2011 le Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. a été résolu d'une part, et que d'autre part une Procédure de Redressement judiciaire a été ouverte mais qu'aucun Plan de Redressement n'a été homologué dans le cadre de cette nouvelle Procédure à la date de rédaction du présent document, un risque existe au 31 décembre 2010 sur les dettes de la société.

La trésorerie disponible du Groupe (31 363 K€) et les sommes consignées dans le cadre remboursement de l'échéance du 10 novembre 2010 au titre des dettes FRN et OBSAR (21 344 K€) ne suffisent pas à couvrir le risque lié à l'endettement financier.

Cependant, la Procédure de Redressement judiciaire doit permettre au Groupe de trouver des solutions au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

3.2. Risque de taux d'intérêt

Montants en K€	31/12/2010	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	464 188	89 188	375 000
Intérêts échus FRN portant intérêt de retard	51 117		51 117
Emprunts bancaires	13 570	3 063	10 507
Participation des salariés	318	318	
Principal	529 193	92 569	436 624
Intérêts courus hors intérêts FRN échus	16 354		
Dettes financières long terme	545 547		
Lignes de financement court terme	47 816	1 165	46 652

La dette rémunérée à taux variable représente 84% de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2010. La sensibilité des charges d'intérêt aux taux (principalement EURIBOR, WIBOR, LIBOR) est donc forte : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 3 061 K€, soit + 8,2%.

3.3. Risque liés aux nantissements et suretés

Le financement de l'emprunt FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et garanties accordés par la société et sept de ses principales filiales. Ces nantissements sont récapitulés à la Note 28 *Actifs données en garanties* des Annexes aux Comptes consolidés au 31 décembre 2010.

3.4. Risque de change

Montants en K€	31/12/2010	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	464 188	464 188				
Emprunts bancaires	13 570	11 360	2 006	25	68	110
Participation des salariés	318	318				
Intérêts courus	67 471	67 471				
Dettes financières long terme	545 547	543 337	2 006	25	68	110
Lignes de financement court terme	47 816	14 736	26 713	3 474	2 142	751

(*) devises à parité Euro fixe

L'exposition au risque de change (essentiellement les lignes court terme libellées en zloty polonais qui financent des besoins en fonds de roulement dans la même devise) est très limitée. Au 31 décembre 2010, 95% de la dette financière du Groupe est en euros ou dans une devise dont la parité est fixe par rapport à l'euro.

IV– INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Tableau du solde des dettes fournisseurs de la société Belvédère S.A. au 31 décembre 2010, par dates d'échéance :

Montants en K€	moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	plus de 60 jours	Total TTC
Dettes à échoir *		500		500
Dettes échues **	262		9 209	9 471
Factures non parvenues	101	45	4 391	4 537
Montant total TTC ***	363	545	13 600	14 508

* Dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

** Dettes dont le terme du paiement est antérieur à la clôture

*** Dont créances contestées : 782 K€ ; Litigieuses : 2 497 K€

V – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Compte tenu de son activité, nous vous rappelons que la société Belvédère S.A. n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

VI – PERSPECTIVES 2011

Comme indiqué dans les *Evénements significatifs* des Annexes aux Comptes consolidés, la Procédure de redressement judiciaire permettra au Groupe de trouver des solutions pérennes au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

VII – AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, s'élevant à 24.913.961 euros, en totalité au compte Report à Nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Dividendes par action
31.12.2007	Néant
31.12.2008	Néant
31.12.2009	Néant

VIII– DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 25.822 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement, et que l'impôt sur les Sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 8.607 euros.

IX – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité de la société. Le tableau des filiales et participations est annexé au présent rapport.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris de participations nouvelles.

X – SOCIETES CONTROLEES

Au 31 décembre 2010, 67 sociétés composent le périmètre de consolidation dont 65 sociétés sont consolidées par intégration globale et 2 sociétés par mise en équivalence. (cf. détail à la note 4.1 des Annexes aux Comptes consolidés).

XI – RENOUELEMENT DE MANDAT D'UN ADMINISTRATEUR

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Erick Antony SKORA arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale, nous vous proposons de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2017, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

XII – RATIFICATION DU MANDAT D’UN ADMINISTRATEUR

Le Conseil d’Administration, lors de sa séance du 20 septembre 2011, a notamment décidé de nommer en qualité d’Administrateur, à titre provisoire et sous réserve de ratification par la plus prochaine Assemblée Générale, Madame Katarzyna PACZESNIAK, demeurant à BEAUNE (21200), 27 Faubourg Saint Nicolas, en remplacement de M. Luc DEMARRE, démissionnaire, pour la durée de son mandat restant à courir, soit jusqu’à l’Assemblée générale ordinaire tenue en 2015, appelée à statuer sur les comptes de l’exercice écoulé.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette décision.

XIII – CONVENTIONS VISEES A L’ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport, lequel mentionne les conventions nouvelles conclues au cours de l’exercice écoulé et les conventions qui se sont poursuivies pendant l’exercice clos le 31 décembre 2010.

XIV – CONVENTIONS VISEES A L’ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales dont l’objet ou les implications financières sont significatives pour les parties, a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à vos Commissaires aux Comptes.

XV – AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE DE RACHETER EN BOURSE SES PROPRES ACTIONS

Nous vous proposons d’autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l’article L. 225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- de conservation et remise ultérieure à l’échange ou en paiement dans le cadre d’opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d’apport ;
- d’annulation des actions achetées ;
- d’interventions réalisées par un prestataire de service d’investissement dans le cadre d’un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l’AMAFI ;
- de couverture de titres de créances convertibles en actions ;
- de couverture de plans d’options et d’attributions gratuites d’actions.

Il n’est pas envisagé d’autres utilisations de ce programme de rachat d’actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément la réglementation en vigueur.

L’utilisation du programme de rachat autorisé par l’Assemblée Générale donnera lieu aux publications conformément à la réglementation applicable.

- Nombre maximum d’actions à acquérir : maximum de 10 % du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s’il s’agit d’actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d’une opération de fusion, de scission ou d’apport ;
- Prix unitaire maximum d’achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, fixé à 100 euros (hors frais d’acquisition) ;

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 31.376.080 euros (en ce inclus les actions déjà détenues) financé soit sur ressources propres soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d’actions pourront s’opérer par tous moyens, y compris par voie d’acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d’offre publique.

Validité de l’autorisation : jusqu’à la date de la prochaine Assemblée Générale d’approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de la date de l’Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Le Conseil d’Administration devrait, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l’usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d’Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d’annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d’Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

XVI – STOCK OPTIONS – ACTIONS GRATUITES D’ACTIONS

Conformément aux dispositions de l’article L. 225-184 du Code de Commerce, l’Assemblée Générale doit être informée des plans d’options mis en œuvre par le biais d’un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l’article L. 225-197-4 du Code de Commerce, l’Assemblée Générale doit être informée des attributions gratuites d’actions réalisées par le biais d’un rapport spécial, annexé au présent rapport.

Nous vous informons que la Société n’a pas de programme d’attribution de stock-options en cours et n’a pas attribué d’actions gratuites.

XVII – COMPTE-RENDU DES OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS AU COURS DE L’EXERCICE

En application des dispositions de l’article L. 225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l’autorisation accordée par l’Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009, renouvelé par l’Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2010 :

– nombre d’actions achetées au cours de l’exercice	31.957
– dont nombre d’actions transférées depuis les sociétés filiales	31.935
– dont nombre d’actions achetées sur le marché	22
– nombre d’actions vendues au cours de l’exercice	86.945
– dont nombre d’actions remises en paiement	86.300
– dont nombre d’actions vendues sur le marché	645
– cours moyen des achats	65,84 €
– cours moyen des ventes	32,74 €
– montant annuel des frais de négociation	28,97 €
– nombre d’actions inscrites au nom de la société au 31 décembre 2010	148.253
– valeur évaluée des actions au cours d’achat	10.876.482,34 €
– valeur nominale des actions	2 €
– fraction du capital qu’elles représentent	4,73%

Information sur la réalisation des opérations d’achat d’actions par finalités fixées dans le programme de rachat d’actions arrêté par l’Assemblée Générale du 30 septembre 2009 et renouvelé par l’Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 :

Finalités	Nombre d’actions acquises	Prix d’achat	Volume d’actions utilisées	Réallocations éventuelles
Croissance externe ou annulation	148.253	73,36€	0	0

Pour votre information, le cours de l’action Belvédère était de 32,00 euros à l’ouverture de l’exercice le 1 janvier 2010, et de 55,56 euros à la clôture le 31 décembre 2010.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

– Cours moyen :	32,67 €
– Volume moyen :	22.575 titres
– Journée de transaction moyenne :	1.008.823 €

XVIII – INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL SOCIAL ET AUX DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l’article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

- 1) l’identité des actionnaires possédant, à la clôture de l’exercice, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote, après neutralisation des droits de vote attachés aux actions d’autocontrôle et aux actions autodétenues :
 - Le Groupe familial ROUVROY détenait plus de 5 % du capital social et plus de 10 % des droits de vote ;
 - Le Groupe familial TRYLINSKI détenait moins de 5 % du capital social et plus de 5 % des droits de vote ;
 - La société SVI détenait plus de 15 % du capital social et aucun droits de vote (suppression légale) ;
 - Le Groupe CL Financial détenait moins de 5 % du capital social et plus de 5 % des droits de vote.

- 2) qu'aucune notification de franchissements de seuils n'a été communiquée à la Société, à compter du 1^{er} janvier 2011 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport.

XIX – OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2010 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

– Nombre de titres cédés :	49.827
– Nombre de titres acquis :	0
– Nombre de titres souscrits :	néant
– Nombre de titres échangés :	néant

XX – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions du nouvel article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

– Structure du capital social de la société

Le capital social est divisé en 3.137.608 actions de 2 euros de valeur nominale au 9 février 2011.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options et un rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, qui sont annexés au rapport de gestion.

Nous vous informons également qu'il existe d'autres valeurs mobilières émises par la Société, à savoir :

- Emission d'OBSAR 1 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 10 novembre 2004 sous le numéro 04-884) ;
- Emission d'OBSAR 2 (note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2006 sous le numéro 06-068).

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales Spéciales du 23 décembre 2009 se sont prononcées favorablement pour la modification de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006.

La mise en œuvre desdites modifications de certaines des caractéristiques des Obligations A, des Obligations B, des BSA 2004 et des BSAR 2006 a été autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 8 février 2010. La prise d'effet de ces modifications est intervenue le 1^{er} mars 2010.

Au titre de l'autocontrôle (article L. 233.31 du Code de Commerce), les sous-filiales de Belvédère détenaient, au 31 décembre 2010, 601.739 actions, lesquelles sont privées du droit de vote par application de la loi. En outre, les sous-filiales de Belvédère ont au 31 décembre 2010 un engagement sur le SRD portant sur 7 120 actions Belvédère.

- Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de Commerce

Une convention relative au reclassement des titres Belvédère détenus par le Groupe CL Financial Limited a été signée le 21 juin 2007.

- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce

Vous trouverez au point XVIII du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

- La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

- Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

- Les accords entre Actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

L'article 27 des statuts sociaux prévoit cependant que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre (4) ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la Loi ».

- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Vous trouverez au point XV du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

- Les accords conclus par la société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Ces accords ne peuvent être communiqués.

- Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

XXI – ACTIONNARIAT DES SALARIES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que le personnel de la société et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2010, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise et/ou directement, au titre de privatisation et/ou de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

XXII – INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice dans toute société par chacun de ces mandataires, établie à partir des informations communiquées par chaque intéressé ;
- de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L 233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé.

Monsieur Jacques ROUVROY, Administrateur et Président-Directeur Général :

1) Mandats :

- Président du Conseil d'Administration de la Société L'Abbaye de Talloires
- Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
- Co-Gérant de Domain Menada (Pologne)
- Gérant de la Société Financière du Vignoble
- Gérant de la Société Nahéma Location
- Président du Conseil d'Administration de la Société Vermots Finance
- Représentant Permanent de Belvédère, Président de la Société MBRI
- Administrateur (« Director ») de Imperial Brands Inc (USA).
- Président de la SAS Belved'Air
- Président du Conseil d'Administration de Marie Brizard España SA,
- Administrateur et Directeur de Sobieski Beverage Private Limited.

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 570 000 euros.

3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Krzysztof TRYLINSKI, Administrateur et Directeur Général Délégué :

1) Mandats :

- Administrateur de la Société L'Abbaye de Talloires
- Co-Gérant de Domain Menada (Pologne)
- Co-Gérant de Sobieski Spolka (Pologne)
- Administrateur de Belvédère Bulgaria
- Membre du Comité de Surveillance de la Société MBRI
- Administrateur (« Director ») de Imperial Brands Inc (USA).
- Administrateur de Marie Brizard España SA,

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : 570 000 euros.

3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Waldemar RUDNIK, Administrateur :

1) Mandats :

- Vice-Président du Conseil d'Administration de Sobieski Spolka z o.o.
- Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Sobieski S.A.
- Président du Conseil de Surveillance de Destylarnia Polmos w Krakowie S.A.
- Président du Conseil de Surveillance de Fabryka Wódek „Polmos Łañcut” S.A.
- Président du Conseil d'Administration de Euro-Agro Sp. z o.o.
- Président du Conseil de Surveillance de Sobieski Trade Sp.z o.o. (l'ancienne Alco Pegro Sp. z o.o.)
- Président du Conseil d'Administration de Domain Menada Sp. z o.o.

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant

3) Rémunération perçues des sociétés contrôlées : 69.895 euros

4) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Alain Dominique PERRIN, Administrateur :

1) Mandats :

- « Non-Executive Director » de la Cie Financière Richemont SA. (basée à Genève)
- Président de l'Ecole des Dirigeants et Créateurs d'entreprise (basée à Paris)
- Président du Musée du Jeu de Paume
- Président de la Fondation Cartier pour l'Art contemporain.
- Administrateur chez LeNôtre sa ;
- Président EFMD (European Foundation for Management Development)

2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant

3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Luc DEMARRE, Administrateur :

1) Mandats :

- Directeur Général de la Société Bucéphale Finance
- Administrateur de la Société L'Abbaye de Talloires
- Membre du Comité de Surveillance de la Société MBRI

- Gérant de la Société Willquentor
 - Gérant de la Société Financière Franco Russe
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
 - 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Luc DEMARRE a démissionné de ses fonctions d'administrateur en juillet 2011.

Monsieur Erick Antony SKORA, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Directeur Général de la société MBRI
 - Gérant de la société Profence
 - Gérant de la société Easycom Polska
 - Co-gérant de la société Pejzaz Plus
 - Administrateur de Marie Brizard España SA.
 - Administrateur et Directeur de Sobieski Beverage Private Limited.
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Rémunérations perçues des sociétés contrôlées : 315.012 euros
- 4) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : indemnité de 12 mois de rémunération brute.

Monsieur Xavier PAPER, Administrateur :

- 1) Mandats :
 - Gérant de la société PAPER AUDIT & CONSEIL
 - Gérant de la société SCI LA VATINE
- 2) Rémunérations perçues de la Société Belvédère : néant
- 3) Engagements de toutes natures pris par la Société dus ou susceptibles d'être dus du fait de la cessation ou du changement de fonction : néant.

Monsieur Xavier PAPER a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 17 septembre 2011.

XXIII – INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

1. Informations sociales

Au 31 décembre 2010, le Groupe employait 3 629 salariés dont 393 cadres et 3 236 employés. Au 31 décembre 2009, l'effectif total du Groupe était de 4 156 personnes. La diminution provient essentiellement des restructurations opérées en Pologne, Lituanie, et Russie.

2. Informations environnementales

La société étant une holding, son activité n'a pas d'impact environnemental.

XXIV – RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général et les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

XXV – RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport, les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital ;
- sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

XXVI – CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons vous donner lecture des rapports généraux et spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux ;
- aux comptes consolidés ;
- aux conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ;
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevront votre agrément.

Le Conseil d'Administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES – TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Nature des indications	2006	2007	2008	2009	2010
I Situation financière en fin d'exercice					
a. Capital social	5 019 728	5 019 980	5 019 980	5 019 980	6 265 356
b. Nombre d'actions émises	2 509 864	2 509 990	2 509 990	2 509 990	3 132 678
II. Résultat global des opérations effectives					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	1 633 670	1 050 375	1 230 990	1 026 012	491 933
b. Bénéfice avant impôts, amortis. et provisions	- 22 996 738	- 15 661 511	- 32 956 056	- 54 797 114	- 77 576 116
c. Impôts sur les bénéfices	- 158 415	- 29 462 235	- 3 404 309	- 35 707 555	- 3 132 125
d. Bénéfice après impôts, amort. et provisions	- 25 082 019	4 915 355	- 74 615 874	- 173 917 030	- 24 913 961
e. Montant des bénéfices distribués.	1 254 932 (1)				
III. Résultats des opérations réduits à une seule action					
a. Bénéfice après impôts, mais avant amortis. et provisions	- 9.10	5.50	- 11.77	- 7.61	- 23,76
b. Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	- 9.99	1.96	- 29.73	- 69.29	- 7.95
c. Dividende versé à chaque action	0.50				
IV. Personnel					
a. Nombre de salariés	8	9	9	10	10
b. Montant de la masse salariale	701 773	1 444 466	1 657 588	1 677 903	2 103 485
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	292 823	493 592	654 050	552 368	657 274

(1) : distribution de 0,50 € par action

31/12/2010 (montants en K€)		Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Belvédère Capital Management		Bulgarie	3	(2 263)	87,72%	3	3	217	(571)	27 259		
Dubar		Brésil	6 238	2 557	100,00%	5 281	5 281	7 680	1 322			691
AZA Handels		Suisse	80	7	100,00%	5 100				158		
Belvédère Tianjin		Chine	522	321	100,00%	152						
Sobieski Trading China		Chine	595	(175)	100,00%	600	600	45	(173)			547
Belvédère Ceska		Rép. Tchèque	140	(478)	98,60%	2 289		49	(110)			
Belvédère Logistik		Allemagne	25	29	90,00%	26				6		
Scandinavia		Danemark	350	755	100,00%	3 031	1 105	8 988	(84)	397	402	
Duty Free		Danemark	100	10	100,00%	100	100		3			
Mante Bizzard		France	17 477	108 769	100,00%	170 716	170 716	109 191	(1 735)	102 549		6 500
Sobieski SARL		France	8	(16 676)	99,60%	8		360	4 767	25 006		
Sobieski Beverages India		Inde	2	83	100,00%	301	301		(215)			
Belvédère Baltic		Lituanie	116	(98)	80,00%	73	14					
Belvédère Prekyba		Lituanie	1 846	321	60,00%	985	985	16 000	(15)			
Euro Agro Warszawa		Pologne	377	(168)	100,00%	1	1	123	(74)			
Sobieski Spolka		Pologne	41 987	34 617	100,00%	44 574	44 574	353 747	4 797	17 020	26 415	
Sobieski International		Pologne	13	242	100,00%	14	14		9			
Vremena Goda		Russie	245	(5 142)	100,00%	170		2 136	(2 515)	5 561		
Belvédère-Rus		Russie	2	1	100,00%	3	3		(1)			
Belvédère Slovaquia		Slovaquie	57	(171)	100,00%	1 006		555	(78)			
Bel Icecek Sanayi		Turquie	411	(417)	98,00%	419			(73)	59		
Belvédère Istanbul		Turquie	2 694	(3 473)	98,87%	2 040		773	(908)	2 845		
Belvédère Mersin		Turquie	47	(793)	98,89%	10		564	(189)	282		
Belvédère Ukraine		Ukraine	4 320	(6 592)	100,00%	6 316			261	5 047		
Gallart		Biélorussie	1 757	(795)	70,00%	706	706	231	(187)	1 194		
Sobieski USA		USA	1	(291)	100,00%	1				2 898		
Imperial Brands		USA	14 968	(10 692)	100,00%	15 037	15 037	71 765	(4 719)	10 770		
Abbaye de Talliores		France	5 051	(6 452)	15,74%	798		2 145	(155)	304		
Autres						520	2			978		
Total						260 280	239 771			202 333	26 817	7 738

ANNEXE 2

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES STOCKS OPTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'aucun plan d'options n'existe au sein de la Société et de ses filiales.

ANNEXE 3

**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'ATTRIBUTION
GRATUITE D'ACTIONS : EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pas attribué gratuitement d'actions.

ANNEXE 4

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

- **aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital :**

L'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2009 a :

- autorisé la Société à augmenter, dans la limite de 1.000.000 euros de nominal, son capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 janvier 2009, avec délégation de pouvoir au Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de décider lesdites émissions ;
- autorisé pour une durée de 26 mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation, dans la limite de 54.000 euros en nominal, de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du code du travail.

L'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010 a :

- délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières dans la limite de 4.000.000 euros de nominal, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, et délégué au Conseil d'administration durant la même période de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ;
- délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, par l'émission d'actions ordinaires de la société ou de toutes autres valeurs mobilières dans la limite de 4.000.000 euros de nominal (ce montant s'imputant sur le plafond fixé dans la délégation précédente, et a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces titres qui seront émis conformément à la ;

- autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, à fixer, dans la limite de 10 % du capital, le prix d'émission des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières émises ;
 - autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature ;
 - autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce ;
 - autorisé la Société à augmenter, dans la limite de 1.000.000 euros de nominal, son capital social par émission d'actions et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 janvier 2009 ;
 - autorisé pour une durée de 26 mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation, dans la limite de 54.000 euros en nominal, de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son groupe dans les conditions prévues par l'article L. 443-5 du code du travail.
- **sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.**

Néant.

ANNEXE 5

RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Article L. 225-37 du Code de Commerce)

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles L. 225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L. 225-100, L. 225-102, L. 225-102-1 et L. 233-26, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère à l'esprit du code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. Ce code de gouvernance est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr). Toutefois et compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà en place, un certain nombre de dispositions du code de gouvernement ne sont pas adaptées.

Sans préjudice des dispositions de l'article L. 225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous vous précisons que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 20 Septembre 2011

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres.

A ce jour, le Conseil est composé de 5 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après :

- **Monsieur Jacques ROUVROY** – Président-Directeur Général
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 et de Président Directeur Général par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2006.
 - Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Krzysztof TRYLINSKI** – Administrateur et Directeur Général Délégué
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 23 juin 2006 et de Directeur Général Délégué par délibération du Conseil d'Administration du 23 juin 2006.
 - Ses mandats arriveront à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

- **Monsieur Waldemar RUDNIK** – Administrateur
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

- **Monsieur Alain Dominique PERRIN** – Administrateur
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 25 juin 2010.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

- **Monsieur Luc DEMARRE** – Administrateur
 - Renouvelé dans ses fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale du 30 septembre 2009.
 - Son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.
 - Il a démissionné de son mandat d'administrateur en juillet 2011.

– **Monsieur Erick Antony SKORA** – Administrateur

- Coopté en qualité d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration du 12 mars 2007, cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale du 1er août 2007.
- Son mandat d'Administrateur expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

– **Monsieur Xavier PAPER** – Administrateur

- Coopté en qualité d'Administrateur par délibération du Conseil d'Administration du 10 septembre 2009, en remplacement de Monsieur Serge HERINGER, démissionnaire, cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale du 25 juin 2010.
- Son mandat d'Administrateur expirera lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
- Il a démissionné de son mandat d'administrateur le 17 septembre 2011.

Le rapport de gestion relate les divers mandats et fonctions exercés par ces derniers dans d'autres sociétés.

- Nombre d'Administrateurs indépendants : 2
- Nombre d'Administrateurs élus par les salariés : aucun

Représentation équilibrée des femmes et des hommes :

La loi du 27 janvier 2011 sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration, dispose à titre de mesures transitoires que lorsque l'un des deux sexes n'est pas du tout représenté au sein d'un conseil d'administration, au moins un représentant de ce sexe doit être nommé lors de la plus prochaine assemblée ayant à statuer sur la nomination d'administrateurs.

A ce jour, le Conseil d'administration est exclusivement composé d'hommes.

Ainsi, en application de ce principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration, il vous sera proposé de nommer une candidate féminine en qualité d'administrateur.

1.2 Délais moyens de convocation au Conseil

Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par lettre simple, et par email, en respectant un délai raisonnable, ce sauf événements justifiant une convocation à bref délai.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception et par email.

1.3 Représentation des Administrateurs

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil d'Administration par un autre Administrateur.

1.4 Présidence des séances du Conseil

Les séances du Conseil sont présidées par le Président-Directeur Général. En son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui préside la séance.

Sur les sept séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président-Directeur Général.

1.5. Visioconférence

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Le Conseil d'Administration du 25 avril 2008 a adopté un règlement intérieur permettant aux Administrateurs d'assister aux séances du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication sauf pour les décisions relatives à l'arrêté des comptes sociaux ou des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion annuel, à la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, à la nomination et la révocation du Directeur Général et à la nomination et la révocation des Directeurs Généraux Délégués.

1.6. Information des administrateurs

Le Président a fourni aux Administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

1.7. Invités au Conseil

Au cours de l'exercice, le Directeur Administratif a assisté à quatre des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés et en général sur la situation comptable et financière du Groupe Belvédère.

1.8. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010.
- taux moyen annuel de présence des membres : 71,43 %

1.9. Comité d'Audit :

Dans le cadre des règles et principes de gouvernement d'entreprises, le Conseil d'Administration du 10 septembre 2009 a décidé de créer un Comité d'Audit dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Composition :

Président : Monsieur Xavier PAPER (Administrateur indépendant)
Monsieur Luc DEMARRE

Conformément aux recommandations du MEDEF, un membre au moins du Comité d'Audit a une compétence particulière en matière financière et comptable.

- Missions principales :

Le Comité d'Audit a pour principales fonctions d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- des options d'arrêté des comptes ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2010 mais ne s'est pas réuni sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les administrateurs, membres du Comité d'audit, ayant démissionné de leurs fonctions, il conviendra de pourvoir à leur remplacement.

2. **Description synthétique des procédures de contrôle interne**

2.1. Objectif du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne impliquent :

- **le respect des politiques de gestion,**
- **la sauvegarde des actifs,**
- **la prévention et la détection des fraudes et erreurs,**

- **l’exactitude et l’exhaustivité des enregistrements comptables,**
- **l’établissement en temps voulu d’informations comptables et financières fiables.**

Le système de contrôle interne comprend, au-delà des questions directement liées au système comptable :

- a) l’environnement général de contrôle interne, c’est à dire l’ensemble des comportements, degrés de sensibilisation et actions de la direction (y compris le gouvernement d’entreprise) concernant le système de contrôle interne et son importance dans l’entité,
- b) les procédures de contrôle, qui désignent les politiques et procédures définies par la direction afin d’atteindre les objectifs spécifiques de l’entité, complémentaires à l’environnement général de contrôle interne.

2.2. Présentation de l’organisation générale des procédures de contrôle interne

2.2.1. Principes fondamentaux

Les principes d’organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de Belvédère SA sont :

- **la couverture exhaustive des activités et des risques,**
- **la responsabilité de l’ensemble des acteurs,**
- **une définition claire des tâches,**
- **une séparation des fonctions d’engagement et de contrôle,**
- **des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l’information,**
- **des systèmes de mesure des risques et des résultats,**
- **des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,**
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents (dits de « 1^{er} » et « 2^{ème} » degrés) et des contrôles périodiques (3^{ème} degré : responsable comptable, auditeur externe).

2.2.2 Responsabilité et rôle des principaux acteurs du contrôle interne

2.2.2.1 - Rôle des acteurs du contrôle interne

- La politique générale et la stratégie de la société sont élaborées par le Président du Conseil d’Administration et le Directeur Général Délégué.
- Le Directeur Général Délégué est chargé de la mise en œuvre de la politique au niveau des principales filiales du groupe
- La conception et la mise en place des systèmes de contrôle interne veillant au respect de la politique définie sont déléguées au Directeur Financier.

2.2.2.2 - Périmètre et organisation consolidée du dispositif

Le dispositif de contrôle interne de Belvédère SA s’applique sur un périmètre large qui englobe les entreprises contrôlées et les filiales dont l’activité est de nature à générer des risques.

Aussi, Belvédère SA s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une connaissance consolidée des activités, des risques et des contrôles existants au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières. Ce dispositif s'appuie sur les directions financières et les services de contrôle de gestion implantés dans chaque pays. Les principales filiales sont, pour l'exercice 2010, les suivantes :

- en Pologne : Sobieski Dystrybucja, Fabrika Wodek Gdanskich, Destylernia Polmos Krakow, Alco Pegro, Lancut, Domain Menada, TMT, TMT Centrum, Rokicki, Wawrzyniak, HZ, Hasis, Galerie Alkoholi, Tritex, Redo.
- en Europe occidentale : Marie Brizard (France), Cognac Gauthier, Marie Brizard (Espagne), William Pitters International, Moncigale, Belvédère Scandinavia (Danemark), Belvédère Duty Free (Danemark).
- en Lituanie : Prekyba, Vilnius Degtine
- en Bulgarie : Domain Menada, Sakar, Belvédère Distribution, Vinimpex
- en Russie : Vremena Goda
- en République Tchèque : Belvédère Czeska
- aux Etats-Unis : Imperial Brands
- au Brésil : Dubar
- en Ukraine : Boisson Elite
- en Turquie : Belvedere Istanbul Icecek
- en Chine : Sobieski Trading Shanghai
- en Inde : Sobieski Beverages India

2.3. Principales procédures du contrôle interne

2.3.1 Au niveau de Belvédère SA, les principaux processus de la société sont :

- Le processus investissements financiers
- Le processus approvisionnements – commercialisation
- Le processus de conservation des actifs incorporels
- Le processus de trésorerie

Le processus investissements financiers

Ce processus recouvre les acquisitions de sociétés, création de filiale ou augmentation de capital dans des filiales existantes. Il intègre également les avances en compte-courant et les éventuelles subventions.

Ces investissements financiers (hors avances et subventions) relèvent de décisions du Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les acquisitions de sociétés sont réalisées sur la base d'audit de type "due diligences" et éventuellement d'interventions de sociétés financières pour validation des perspectives d'évolution du marché et de rentabilité des investissements.

Les avances et éventuelles subventions sont décidées par la Direction Générale sur la base de ses visites régulières dans les filiales et font l'objet d'une information au Président du Conseil d'Administration.

Le processus approvisionnements – commercialisation

Le contrôle interne repose pour ce processus sur les principales vérifications suivantes :

- le passage de toute commande d'achat fait l'objet d'une analyse formalisée du besoin, de la marge dégagée et de la qualité du client
- l'ensemble des mouvements entrées/sorties fait l'objet d'une validation semestrielle par l'intermédiaire d'un bouclage achats/ventes/stocks
- la réalisation d'un inventaire physique annuel vient en appui de ce contrôle et fait l'objet d'un rapprochement avec l'inventaire permanent
- le suivi semestriel des marges brutes dégagées par produit et client

La procédure comporte en outre des contrôles généraux permettant de prévenir ou détecter un certain nombre d'anomalies :

- analyse des marges (détection de prix de vente incohérents, erreur de devises, factures manquantes, etc.)
- contrôle de l'exhaustivité de la facturation

Le processus de conservation des actifs incorporels

Ce processus concerne la surveillance des marques. Cette fonction est externalisée auprès d'une société de conseil et gestion en marques chargée :

- du dépôt des nouvelles marques
- de la surveillance et du renouvellement de la protection des marques sur le plan national et international

La trésorerie

Le système d'engagement des dépenses et d'autorisation de décaissement fait intervenir différents acteurs et respecte le principe de séparation des fonctions. Les décaissements sont effectués sur la base d'un visa apposé par le chargé d'affaires. Le paiement étant réalisé par la Direction Générale.

2.3.2 Au niveau des filiales du groupe porteuses de risques, le dispositif de contrôle interne général repose :

- sur la mise en place de fiches de procédures communes au groupe
- sur des interventions régulières de la Direction Générale
- sur des outils de reporting permettant le suivi de l'activité et des résultats des filiales a priori et a posteriori

- La mise en place de procédures communes au groupe

Ces procédures ont principalement été développées en Pologne, France et Lituanie, elles concernent les domaines suivants :

- fonctionnement des comités de direction (fréquence, composition, ordre du jour : commercial, budgétaire, gestion, organisation, financier, stratégique)
- clients douteux (analyse des retards, liste des clients sous surveillance, liste des arrêtés de livraison, etc.)
- remises arrières (contrôle de l'exhaustivité des remises arrières)
- achats de produits hors groupe
- engagements de dépenses
- règlements fournisseurs
- signature des moyens de paiement (plafond)
- contrôle des frais de déplacement et missions

Lors de ses interventions auprès de chaque filiale, le Directeur Financier peut valider de façon inopinée l'application des procédures définies.

Dans un souci de structuration des méthodes et procédures, un ERP a été implémenté en 2008 dans les sociétés de la région Pologne.

- Les interventions régulières de la Direction Générale auprès des filiales ont pour objectifs :

- le développement des activités et leur suivi
- la mise en place de la politique générale des filiales
- la validation des investissements

- Le suivi de l'activité des filiales a priori et a posteriori

Afin de permettre le suivi régulier de l'activité et des résultats des filiales du groupe, il a été mis en place une procédure de contrôle a priori et a posteriori.

➤ **A priori, le dispositif de contrôle repose :**

- sur l'affectation d'enveloppes budgétaires à chaque poste de dépenses en relation avec la Direction Financière du Groupe,
- sur la procédure d'autorisation de l'engagement en rapport avec cette enveloppe budgétaire.

En cas de dépassements significatifs de lignes budgétaires ou de charges non prévues, la filiale doit en avertir le siège.

- **A posteriori, le dispositif de contrôle est basé sur un processus de reporting mensuel et trimestriel reprenant :**

Mensuellement :

- les volumes vendus
- le chiffre d'affaires analytique et compte de résultat réalisé

Trimestriellement :

- reporting consolidé des bilans et compte de résultat réels
- reporting consolidé des situations de trésorerie
- contrôle des investissements

Les éléments issus des reportings sont validés par la Direction Financière.

2.3.3 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La comptabilité générale gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et consolidés et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la comptabilité générale contribue, sous l'autorité du Directeur Financier, à l'élaboration de l'information financière.

Elle assure en outre la coordination avec les travaux des Commissaires aux Comptes.

Le responsable comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Il effectue un suivi permanent des comptes qui sont sous sa responsabilité.

Une clôture trimestrielle est établie avec un double objectif :

- le suivi de l'activité
- la publication des comptes consolidés et d'un rapport d'activité

Pour chaque situation trimestrielle et à chaque clôture des comptes, un dossier d'analyse et de justificatifs des soldes bilantiels et des opérations de l'exercice est établi.

La Direction Financière effectue une supervision de la comptabilité et participe à l'élaboration des situations et arrêtés annuels.

Concernant l'établissement des comptes consolidés, la collecte des informations comptables des différentes entités du périmètre de consolidation est effectuée par Belvédère SA et s'appuie sur un progiciel de consolidation et de reporting. La plupart des filiales du groupe (régions Pologne, France, Lituanie, Bulgarie) sont intégrées dans ce système de consolidation, ce qui permet une décentralisation de la saisie des liasses de consolidation.

Le contrôle des remontées et les travaux de consolidation sont confiés à un cabinet d'expertise comptable spécialisé extérieur au groupe.

Enfin, les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession, tant au niveau des comptes de Belvédère SA que de ceux des sociétés du groupe consolidé.

3. Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Les pouvoirs du Président-Directeur Général sont ceux que lui confère la loi ; en effet, je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4. Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

La rémunération fixe du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. Le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué ne perçoivent pas de rémunération variable.

5. Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale.

Les modalités de participation des Actionnaires aux Assemblées Générales sont définies aux articles 9, 11, 12, et 25 à 30 des statuts sociaux.

Il est justifié du droit de participer aux Assemblées Générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'Actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les Actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à leur conjoint, à un autre Actionnaire ou à toute autre personne physique ou morale de son choix en application de l'article L 225-106 du Code de Commerce;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat ;
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

6. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XXII du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration
Jacques ROUVROY



GROUPE BELVEDERE

Comptes consolidés 31 décembre 2010

Compte de résultat consolidé

Montants en K€ sauf mention contraire	Note	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois (*)	31/12/2008 12 mois (*)
Chiffre d'affaires	5	860 734	825 813	1 138 241
Achats consommés		(388 518)	(367 432)	(495 060)
Charges externes	6	(100 699)	(100 421)	(109 662)
Charges de personnel	7	(70 512)	(71 346)	(77 689)
Impôts et taxes		(299 361)	(284 325)	(435 744)
Dotations aux amortissements		(12 442)	(13 183)	(14 401)
Autres produits d'exploitation	8	12 596	13 125	20 785
Autres charges d'exploitation	8	(14 010)	(12 441)	(20 057)
Résultat opérationnel courant		(12 211)	(10 210)	6 413
Autres produits opérationnels	9	27 976	1 223	15 273
Autres charges opérationnelles	9	(4 732)	(151 423)	(6 138)
Résultat opérationnel		11 033	(160 410)	15 548
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	10	28	66	1 858
Coût de l'endettement financier brut	10	(37 415)	(32 095)	(64 532)
Coût de l'endettement financier net		(37 387)	(32 029)	(62 675)
Autres produits financiers	10	10 008	16 406	8 144
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)	10	(26 104)		
Autres charges financières	10	(16 208)	(39 175)	(23 144)
Résultat financier		(69 690)	(54 798)	(77 674)
Résultat avant impôt		(58 657)	(215 208)	(62 126)
Impôt sur les résultats	11	(1 219)	35 184	3 504
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	16	(25)	134	220
Résultat net des activités poursuivies		(59 901)	(179 890)	(58 403)
Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession	12	6 058	2 267	(2 768)
Résultat net		(53 843)	(177 623)	(61 171)
Part du groupe		(53 963)	(177 500)	(61 161)
dont résultat net des activités poursuivies		(60 021)	(179 767)	(58 393)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession		6 058	2 267	(2 768)
Intérêts minoritaires		120	(123)	(9)
dont résultat net des activités poursuivies		120	(123)	(9)
dont résultat net des activités cédées ou en cours de cession				
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action (en €)		-28,86 €	-108,75 €	-30,00 €
Résultat net des activités poursuivies part du groupe par action dilué (en €)		-28,86 €	-108,75 €	-30,00 €
Résultat net part du groupe par action (en €)		-25,94 €	-107,38 €	-31,42 €
Résultat net part du groupe par action dilué (en €)		-25,94 €	-107,38 €	-31,42 €
Nombre moyen pondéré de titres en circulation		2 080 016	1 653 025	1 946 532
Nombre moyen pondéré et dilué de titres en circulation		2 080 016	1 653 025	1 946 532

(*) Conformément à la norme IFRS 5 :

1) le résultat net des activités cédées (activité Florida Distillers cédée sur l'exercice 2010) est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat.

2) les comptes de résultat des activités du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais ont été réintégrés dans le résultat des activités poursuivies en raison de la modification du programme de cession d'actifs du Plan de Sauvegarde. Dans les comptes publiés du 31 décembre 2009, ils avaient été présentés dans le résultat net des activités cédées ou en cours de cession.

Les périodes comparatives sont retraitées de ces éléments.
cf. Notes 1 et 12.

Résultat global

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Résultat net	(53 843)	(177 623)	(61 171)
Ecart de conversion	2 967	437	(17 700)
Changements de méthode et corrections			(298)
Autres éléments	11	317	46
Résultat global	(50 864)	(176 870)	(79 123)
Part du groupe	(51 094)	(176 749)	(78 663)
Intérêts minoritaires	229	(121)	(460)

Les montants du résultat global sont présentés nets d'impôt.

Aucun montant significatif n'a été recyclé en résultat sur la période.

Bilan consolidé

Montants en K€	Note	31/12/2010	31/12/2009 (*) retraité IFRS 5 (**)	31/12/2008 (*)
ACTIF				
Goodwills	13	81 267	9 448	190 540
Immobilisations incorporelles	14	152 587	30 536	164 423
Immobilisations corporelles	15	93 748	86 682	125 091
Actifs financiers	16	56 155	37 343	40 573
Participations dans les entreprises associées	16	2 735		2 761
Actifs d'impôts différés	11	10 133	6 178	2 880
Actifs non courants		396 626	170 188	526 268
Stocks et en-cours	17	85 866	72 624	123 366
Créances clients	18	149 926	98 246	181 616
Créances d'impôt	11	23 392	22 697	1 161
Autres actifs courants	19	29 270	18 754	28 242
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	31 363	8 967	21 333
Actifs des activités destinées à être cédées	12		306 446	
Actifs courants		319 817	527 733	355 717
Total de l'actif		716 443	697 921	881 985
PASSIF				
Capital	21	6 265	5 020	5 020
Primes		123 531	99 090	99 090
Réserves consolidées		(260 296)	(90 028)	(28 262)
Réserves de conversion		(10 746)	(13 613)	(14 048)
Résultat consolidé		(53 963)	(177 501)	(61 161)
Capitaux propres (part du groupe)		(195 209)	(177 032)	639
Intérêts minoritaires		9 441	9 212	9 333
Capitaux propres totaux		(185 768)	(167 820)	9 972
Avantages au personnel	22	5 046	3 602	4 707
Autres provisions non courantes	23	27 494	22 249	5 191
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	24	9 365	506 734	17 725
Passifs d'impôts différés	11	49 707	4 784	51 237
Autres passifs non courants	26	36 843	13 806	1 111
Passifs non courants		128 455	551 175	79 971
Provisions courantes	23	3 733	1 211	1 991
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	24	536 182	34 328	503 133
Emprunts à court terme	24	47 816	43 204	57 351
Fournisseurs et autres crédateurs rattachés		90 911	51 910	106 290
Dettes d'impôt	11	20 225	772	20 298
Autres passifs courants	26	74 888	66 869	102 979
Passifs des activités destinées à être cédées	12		116 271	
Passifs courants		773 755	314 566	792 042
Total du passif		716 443	697 921	881 985

(*) retraité des changements de méthodes comptables et corrections : cf. Note 3.3

(**) Conformément à la norme IFRS 5, le bilan 31 décembre 2009 est retraité des activités préalablement destinées à être cédées dans le cadre du Plan de Sauvegarde : Marie Brizard hors Vins France et les distributeurs polonais

Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois (*)	31/12/2008 12 mois (**)
Résultat net total consolidé	(53 843)	(177 623)	(61 171)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession	(6 058)	(2 267)	2 768
Résultat des activités poursuivies	(59 901)	(179 890)	(58 403)
Résultat des mises en équivalence	25	(134)	(220)
Amortissements et provisions	(11 925)	183 550	22 527
Profits / pertes de réévaluation (juste valeur)	26 116	1 208	3 033
Effets de l'actualisation financière	9 625	(4 013)	
Résultats de cession et des pertes et profits de dilution	2 820	667	(14 554)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	(33 240)	1 388	(47 617)
Charge (produit) d'impôt	1 219	(35 184)	(3 504)
Coût de l'endettement financier net	37 432	32 255	68 419
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	5 410	(1 541)	17 299
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement	9 908	18 170	(17 557)
Impôts payés	(3 643)	(1 360)	(11 821)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	11 675	15 269	(12 080)
Acquisition de filiales			(3 033)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(7 584)	(8 687)	(21 657)
Subventions reçues	1 198		
Acquisition d'actifs financiers	(1 236)		(1 173)
Augmentation des prêts et avances consentis	(591)	(472)	(3 289)
Diminution des prêts et avances consentis	2 244	574	
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 022	1 372	23 325
Cession d'actifs financiers	1 912	454	(5 703)
Dividendes reçus	50	84	84
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 984)	(6 675)	(11 446)
Augmentation de capital	40		
Acquisition d'actions propres	(12 066)	(1 262)	(30 883)
Cession d'actions propres	16 747	344	508
Emission d'emprunts	521	4 201	5 705
Remboursement d'emprunts	(7 231)	(7 563)	(6 337)
Intérêts financiers nets versés	(4 380)	(4 943)	(20 393)
Dépôt en séquestre au titre de la 1ère échéance du Plan de Sauvegarde (FRN et OBSAR)	(21 344)		
Variation nette des financements court terme	(278)	(10 164)	(21 165)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(27 990)	(19 387)	(72 566)
Incidence de la variation des taux de change	405	317	(1 509)
Reclassements de trésorerie (comptes bloqués Procédure de Sauvegarde)			(2 229)
Flux de trésorerie générés par les activités cédées et produit de cession	37 965	1 437	(1 211)
Variation de la trésorerie	19 070	(9 040)	(101 040)
Trésorerie d'ouverture	8 967	21 333	122 373
Déduction/réintégration de la trésorerie des activités Marie Brizard hors Vins France et Distributeurs polonais au 31 décembre 2009 (**)	3 326	(3 326)	
Trésorerie de clôture	31 363	8 967	21 333
Variation de la trésorerie	19 070	(9 040)	(101 040)

(*) Conformément à la norme IFRS 5, les flux de trésorerie de l'activité Florida Distillers (cédée en octobre 2010) sont présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie. Les périodes comparatives ont été retraitées. Le détail des flux de trésorerie de cette activité est présenté à la Note 12.

(**) La trésorerie au bilan 31 décembre 2009 n'inclut pas la trésorerie des activités Marie Brizard hors Vins France et Distributeurs polonais. La trésorerie au bilan 31 décembre 2010 inclut la trésorerie de ces activités.

Variation des capitaux propres

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Titres et BSARs auto-contrôlés	Total des capitaux propres - part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
31 décembre 2007	5 020	99 090	53 810	3 201	(51 432)	109 689	9 632	119 321
Changements de méthodes			(516)			(516)		(516)
Correction des intérêts minoritaires			508			508	(508)	
1er janvier 2008 (*)	5 020	99 090	53 802	3 201	(51 432)	109 681	9 124	118 806
Résultat net 2008			(61 161)			(61 161)	(9)	(61 171)
Ecart de conversion				(17 249)		(17 249)	(451)	(17 700)
Changements de méthodes et corrections			(298)			(298)		(298)
Autres éléments			46			46		46
Résultat global			(61 414)	(17 249)		(78 663)	(460)	(79 123)
Titres et BSARs auto-contrôlés			(1 132)		(29 247)	(30 379)		(30 379)
Variation des parts minoritaires							669	669
Transactions avec les actionnaires			(1 132)		(29 247)	(30 379)	669	(29 710)
31 décembre 2008 (*)	5 020	99 090	(8 744)	(14 048)	(80 679)	639	9 333	9 972
Résultat net 2009			(177 500)			(177 500)	(123)	(177 623)
Ecart de conversion				435		435	2	437
Autres éléments			317			317		317
Résultat global			(177 183)	435		(176 749)	(121)	(176 870)
Titres et BSARs auto-contrôlés			(651)		(271)	(922)		(922)
Transactions avec les actionnaires			(651)		(271)	(922)		(922)
31 décembre 2009 (*)	5 020	99 090	(186 578)	(13 614)	(80 950)	(177 032)	9 212	(167 820)
Résultat net 2010			(53 963)			(53 963)	120	(53 843)
Ecart de conversion				2 867		2 867	100	2 967
Autres éléments			2			2	9	11
Résultat global			(53 961)	2 867		(51 094)	229	(50 864)
Comptabilisation des BSARs en instruments dérivés passifs			(6 530)			(6 530)		(6 530)
Exercices de BSARs (en numéraire)	2	38				40		40
Exercices de BSARs (par remise de dette)	1 243	24 403	9 113			34 759		34 759
Titres et BSARs auto-contrôlés			(24 872)		29 520	4 648		4 648
Transactions avec les actionnaires	1 245	24 441	(22 290)		29 520	32 917		32 917
31 décembre 2010	6 265	123 531	(262 829)	(10 746)	(51 430)	(195 209)	9 441	(185 767)

(*) retraité des changements de méthodes comptables et corrections : cf. Note 3.3

SOMMAIRE DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES

Préliminaire	71
1. Evénements significatifs.....	71
2. Evénements postérieurs à la clôture	77
3. Règles et méthodes comptables.....	78
3.4.1 Méthode de consolidation.....	80
3.4.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés	80
3.4.3 Conversion des éléments en devises.....	80
3.4.4 Actifs immobilisés	81
3.4.5 Regroupement d'entreprises et goodwill.....	81
3.4.6 Autres immobilisations incorporelles	82
3.4.7 Immobilisations corporelles.....	82
3.4.8 Actifs biologiques.....	83
3.4.9 Dépréciations d'actifs	83
3.4.10 Instruments financiers.....	84
3.4.11 Créances clients	85
3.4.12 Impôts sur les résultats	85
3.4.13 Stocks.....	85
3.4.14 Activités cédées ou en cours de cession	85
3.4.15 Actions propres.....	86
3.4.16 Provisions	86
3.4.17 Avantages au personnel	86
3.4.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires.....	87
3.4.19 Résultat opérationnel	87
3.4.20 Résultat financier	87
3.4.21 Résultat par action	87
4. Périmètre de consolidation	88
5. Chiffre d'affaires	90
6. Charges externes.....	90
7. Charges de personnel.....	91
8. Autres produits et charges d'exploitation.....	91
9. Autres produits et charges opérationnels.....	92
10. Résultat financier.....	93
11. Impôt sur les résultats.....	94
12. Activités cédées ou en cours de cession	97
13. Goodwills	100
14. Immobilisations incorporelles	102
15. Immobilisations corporelles	104
16. Actifs financiers	107
17. Stocks	110
18. Clients et comptes rattachés	111
19. Autres actifs courants	112
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	112
21. Composition du capital social et instruments dilutifs.....	113
22. Avantages au personnel.....	114
23. Provisions	116
24. Dettes financières	118
25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers	124
26. Autres passifs	129
27. Information sectorielle	131
28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan	135
29. Litiges et passifs éventuels	136
30. Parties liées.....	136

Préliminaire

Belvédère est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise notamment aux dispositions du code de commerce. L'action Belvédère est cotée sur les bourses de Paris et Varsovie.

Le groupe Belvédère exerce son activité dans le secteur des Vins et Spiritueux.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration les 20 septembre et 5 octobre 2011.

1. Evénements significatifs

Plan de Sauvegarde et événements postérieurs à la clôture

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concerne Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard et Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de l'échéance du 10 novembre 2010

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48

millions de dollars (cf. la section ci-dessous : Cessions des actifs Florida Distillers) et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, le Groupe a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 722 K€ (montant hors versements intragroupe).

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 a été de 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011.

En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, *Trustee* des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€.

La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN		Montant versé au titre de la 1ère échéance du Plan
		Au 25 janvier 2011	Au 15 février 2011	
Dette FRN	18 049	15 076	3 986	37 111
Dette OBSAR	3 295			3 295
Autres créanciers hors groupe	1 378			1 378
Totaux	22 722	15 076	3 986	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme, particulièrement au regard des événements postérieurs à la clôture, c'est-à-dire la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvedere S.A. et l'ouverture d'une nouvelle Procédure (cf. paragraphe ci-dessous).

Au 31 décembre 2010, les 21 344 K€ versés sur compte séquestre au titre des emprunts FRN et OBSAR sont comptabilisés dans les actifs financiers non courants.

Recevabilité des créances

Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarées par le *Trustee*, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du *Trustee*, Bank of New York Mellon à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avait formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de redressement judiciaire (événements postérieurs à la clôture)

Le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé dans un jugement du 4 avril 2011 la résolution (annulation) du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère S.A. Cette décision a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 juin 2011. La conséquence principale est l'arrêt de l'étalement des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde, ils retrouvent leurs échéances initiales, c'est-à-dire avant l'entrée de Belvédère S.A. sous la Procédure de Sauvegarde. Les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde continuent d'être sous cette Procédure ; les montants des passifs de ces sociétés concernés par la Procédure de Sauvegarde sont présentés à la Note 26.

Par un jugement en date du 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes prononce l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes constate la confusion des patrimoines entre la société SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et « ouvre la Procédure de Sauvegarde par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation est ouverte jusqu'au 16 décembre 2011 et la poursuite d'activité est autorisée jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la Société dans toutes les opérations concernant la gestion.

La Procédure de Redressement judiciaire a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du 1^{er} juillet 2011, l'audience d'appel est fixée au 13 octobre 2011.

Conséquences dans les états financiers

❖ Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Au regard de la situation du Groupe au 31 décembre 2010 dans le cadre du Plan de Sauvegarde et au regard des événements postérieurs (résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, confirmée en appel le 7 juin 2011), et compte tenu de l'ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire, telle qu'exposée ci-dessus, la Direction du Groupe estime que les flux de trésorerie prévisionnels permettront d'assurer la continuité de son exploitation.

La Procédure de Redressement judiciaire permettra au Groupe de trouver des solutions pérennes au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

❖ Actifs destinés à être cédés : arrêt du traitement en IFRS 5 des activités du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais

Le financement du Plan de sauvegarde s'appuyait notamment sur des cessions d'actifs, et prévoyait à ce titre la cession du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais en 2010. A la suite de l'homologation du Plan de Sauvegarde par le Tribunal de commerce, la décision avait été prise à la fin de l'exercice 2009 de procéder à ces cessions, ce qui avait conduit à retraiter dans les comptes du 31 décembre 2009 les activités concernées conformément à la norme IFRS 5 : au bilan, elles avaient été classées dans les *actifs/passifs des activités destinées à être cédées* ; au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie, elles avaient été classées en *activités cédées ou en cours de cession*.

Au mois de décembre 2010, le Groupe a choisi, pour des raisons stratégiques et du fait de la cession des actifs de Florida Distillers, de ne pas procéder à brève échéance à la cession du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais. Cette information a fait l'objet d'un communiqué le 13 décembre 2010.

En conséquence, ces activités ne sont plus en 2010 retraitées en *Activités destinées à être cédées* :

- ⇒ les comptes de résultat et flux de trésorerie 2010 de ces activités ne sont plus présentés sur une rubrique spécifique,
- ⇒ les actifs et passifs de ces activités ne sont plus présentés sur une rubrique spécifique au bilan du 31 décembre 2010.

Les comptes de résultat et flux de trésorerie des périodes comparatives ont été retraités.

Les dotations aux amortissements des actifs non courants à durée de vie définie, qui avaient été arrêtées à partir du 31 décembre 2009 (notamment dans l'information financière du 30 juin 2010), sont de nouveau comptabilisées en totalité au titre de l'exercice 2010.

En 2009, la valorisation de ces activités à la juste valeur diminuée des coûts de la vente avait eu pour conséquence la constatation de pertes de valeur à hauteur de 107 037 K€ sur l'activité Marie Brizard hors *Vins France* et de 27 591 K€ sur l'activité des distributeurs polonais.

Selon la norme IFRS 5, dans le cas où des actifs ou groupes d'actifs cessent d'être classés en *Actifs des activités destinées à être cédées*, ils doivent être comptabilisés à leur valeur recouvrable à la date de décision de ne pas vendre. L'ajustement éventuel de valeur est comptabilisé dans le résultat des activités poursuivies.

Pour l'activité Marie Brizard hors *Vins France*, la valeur recouvrable au 31 décembre 2010 a été calculée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés. L'application de cette méthode a donné lieu à la comptabilisation d'une reprise de perte de valeur de 26 609 K€ enregistrée sur l'exercice 2010 dans le résultat opérationnel non courant.

Pour la valorisation des distributeurs polonais, dans la mesure où la base de valorisation correspondant à la dernière offre d'achat est jugée prudente par le Management et que les conditions n'ont pas évolué de manière significative, la juste valeur diminuée des coûts de la vente de cette activité est retenue comme valeur recouvrable. Le montant de la perte de valeur qui avait été comptabilisé en 2009 est maintenu.

❖ Actifs destinés à être cédés : traitement en IFRS 5 des actifs Florida Distillers, cédés en 2010

Au mois d'octobre 2010, le Groupe a pu réaliser, dans des conditions favorables, la cession des actifs américains de Florida Distillers. Cette cession complémentaire a contribué au financement de l'échéance du Plan du 10 novembre 2010.

Les comptes de résultat et flux de trésorerie de cette activité sont présentés séparément sur une rubrique unique. Les périodes comparatives ont été retraitées.

❖ Dette financière : classement dans les Passifs courants

Sur la période précédente, les passifs financiers inclus dans le Plan de Sauvegarde étaient classés en conformité avec l'échéancier du Plan échelonné sur 10 ans jusqu'en 2019.

Au 31 décembre 2010, la position retenue dans les comptes est la suivante :

Dans son jugement du 4 avril 2011, le Tribunal de commerce de Dijon indique que sa décision de résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. découle notamment du non respect par la société des engagements du Plan, notamment la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais.

Compte tenu de son effet résolutoire, les impacts de cette décision ont été appréhendés dans les comptes au 31 décembre 2010 et les dettes FRN et OBSAR ont été reclassées en dettes à court terme.

Il est à préciser que la réouverture d'une procédure de Sauvegarde puis d'une Procédure de Redressement judiciaire en 2011 n'a pas d'incidence sur la position retenue dans les comptes du 31 décembre 2010.

L'échéance de l'ensemble de la dette financière de Belvédère S.A. est donc à moins d'un an.

En 2010, des intérêts de retard sont calculés sur le principal de la dette FRN du fait de la remise en question de l'étalement du remboursement de ce principal, conformément au contrat FRN.

Sur les périodes antérieures (jusqu'au 31 décembre 2009), avec l'application du Plan de Sauvegarde, entraînant le ré-étalement du principal FRN, les intérêts de retard sur le principal n'étaient pas comptabilisés (le principal n'étant pas réputé dû). La correction de ces intérêts de retard sur l'historique, correspondant aux intérêts de retard calculés sur le principal depuis l'ouverture de la procédure de Sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2009, a été comptabilisée en charges d'intérêt sur la période 2010 (5 240 K€).

❖ Autres passifs : classement en passifs courants et reprise de l'actualisation financière

Les autres passifs concernés par la Procédure de Sauvegarde correspondent à des dettes auprès des fournisseurs, des dettes sociales et des dettes fiscales. Ces passifs avaient été gelés au 16 juillet 2008. Selon la Procédure de Sauvegarde, les créances inscrites acceptées dans le Plan sont remboursées progressivement sur une durée de 10 ans ; les passifs qui en sont exclus ne pouvant faire l'objet de recouvrement qu'à l'issue du Plan.

Sur la période précédente, sachant que ces passifs ne sont pas rémunérés et que leur terme était significativement modifié par l'échéancier de remboursement du Plan, leur juste valeur était modifiée : les soldes des passifs non financiers avaient donc été actualisés afin de tenir compte du facteur temps en 2009, exercice sur lequel le Plan de Sauvegarde avait été homologué.

Le taux d'actualisation retenu est de 9,38% et a été établi sur la base de la moyenne 2009 des spreads de crédit observés sur les entreprises de notation BB.

Au 31 décembre 2010, pour les raisons développées ci-dessus au point précédent (*Dette financière*), les passifs du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. ont été reclassés dans en passifs courants. L'actualisation de ces passifs à l'ouverture a été reprise. L'impact au compte de résultat de la période est une charge financière de 10 661 K€ présentée sur la ligne *Autres charges financières*.

❖ Actifs non courants

Les montants mentionnés ci-dessus au point *Paiement de l'échéance du 10 novembre 2010* relatifs à la première échéance du Plan des emprunts FRN et OBSAR, versés aux Commissaires à l'exécution du Plan et consignés sur un compte séquestre, soit 21 344 K€ au 31 décembre 2010, sont comptabilisés dans les actifs financiers non courants.

Les soldes de deux comptes bancaires rattachés aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN ont été bloqués dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde, pour un montant de 2 228 K€. Ces soldes sont présentés dans les actifs non courants.

Cession des actifs de Florida Distillers

Les actifs de Florida Distillers sont les actifs rattachés à l'activité historique de la filiale américaine du Groupe, Imperial Brands. Le Groupe conserve son activité stratégique de distribution de spiritueux sur le territoire américain.

Pour rappel, le Groupe avait réalisé l'acquisition de Florida Distillers en avril 2007 pour une valeur de 56 millions de dollars. Au mois de mars 2008, la branche *Vinegar and Cooking wine* de Florida Distillers avait été cédée pour 31 millions de dollars.

Le 15 octobre 2010, le reste des actifs de Florida Distillers a été cédé pour 48 millions de dollars. Un complément de prix de 3.8 millions de dollars a été encaissé, dont 1.6 millions en 2010 et 2.2 millions début 2011.

L'activité de Florida Distillers répond à la définition d'*activité abandonnée* : elle est traitée au compte de résultat et dans le tableau des flux de trésorerie conformément à la norme IFRS 5.

L'activité poursuivie par la filiale Imperial Brands correspond à la branche *Brand business*, activité de distribution des marques Groupe, et principalement la marque de vodka Sobieski. Cette activité a débuté en 2007 et a été développée par le Groupe au cours des 3 dernières années.

Modifications des caractéristiques des BSAR1 et BSAR2 et de l'emprunt obligataire OBSAR, et évolution du capital

Comme mentionné dans les Annexes aux comptes consolidés 2009 :

- ❖ par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les prix d'exercice, durée, parité et modalité de règlement des bons ont été modifiés. Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR. Les nouvelles caractéristiques des bons sont détaillées à la Note 21.
- ❖ par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :
 - 1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An
 - 1 Obligation B donne droit à 2 Obligations AnLes modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR. Les caractéristiques des obligations nouvelles sont détaillées à la Note 24.

Entre le 1^{er} mars et le 31 décembre 2010, 622 585 BSAR2 et 103 BSAR1 ont été exercés, ce qui a donné lieu à l'émission de 622 688 actions Belvédère.

Le règlement des exercices de BSAR2 s'est effectué par la remise de 404 118 obligations OBSAR pour une part et en cash pour l'autre part.

Le règlement des exercices de BSAR1 s'est effectué en cash, comme prévu dans la note d'émission.

Les impacts de ces exercices au bilan sont une augmentation des capitaux propres de 25 686 K€ en contrepartie d'une diminution de la dette financière OBSAR pour un montant de 25 646 K€ et d'une augmentation de la trésorerie de 40 K€.

Impacts financiers (application de la norme IAS 39)

Avant l'opération de modification de leurs caractéristiques, les BSARs répondaient à la définition des instruments de capitaux propres : la valeur comptabilisée initialement en capitaux (à l'émission des OBSAR) ne variait pas. Les modifications des caractéristiques décidées le 8 février 2010 ont pour conséquence que les BSARs ne répondent plus à la définition d'instruments de capitaux propres dans la mesure où la règle du *fixe contre fixe* (remise d'un montant fixe de trésorerie en contrepartie d'un montant fixe d'instruments) n'est plus respectée : les BSARs sont donc requalifiés en instruments dérivés passifs et entrent dans le champ d'application de la norme IAS 39.

La norme impose que les instruments dérivés soient valorisés initialement à la juste valeur (à la date de l'opération, soit le 8 février 2010) et que les variations de juste valeur soient comptabilisées par la suite en contrepartie du compte de résultat.

L'impact dans les comptes du 31 décembre 2010 est la constatation d'un passif financier de 23 522 K€ en contrepartie d'une charge financière de 26 104 K€ et d'une augmentation des capitaux propres de 2 583 K€. Le détail des impacts en flux est présenté à la Note 26.

A partir du 1^{er} janvier 2011, et tel que prévu par les modifications des caractéristiques décidées le 8 février 2010, le prix d'exercice des BSARs est fixé à 55 € et ne variera plus jusqu'à la fin de la période d'exercice (31 décembre 2014). En conséquence, entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 décembre 2014, la règle du *fixe contre fixe* mentionnée dans le paragraphe ci-dessus sera à nouveau respectée et les BSARs répondront à nouveau à la définition des instruments de capitaux propres (IAS 32). L'impact dans les comptes sera une extinction du passif financier en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2. Evénements postérieurs à la clôture

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Sauvegarde convertie en Procédure de Redressement judiciaire

Ces informations sont développées à la Note 1 – Evénements significatifs, dans la section relative au Plan de Sauvegarde.

3. Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Belvédère S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS applicables obligatoirement au 31 décembre 2010.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2010 sont identiques à ceux appliqués pour les comptes consolidés de l'exercice précédent, à l'exception des normes IFRS et leurs interprétations SIC (Standards Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010 et que le Groupe n'avait pas appliquées par anticipation.

Nouvelles normes et interprétation d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010 :

- IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »
- Amendements à IAS 39 « Éléments éligibles à la couverture »
- Amendements à IFRS 2 relatif aux transactions intragroupes dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie
- Annual improvements : amendement à IFRS 5 sur les cessions partielles de titres, et améliorations portées à différentes normes
- IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises »
- IFRIC 12 « Accords de concession de service »
- IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers »
- IFRIC 16 « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger »
- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients »

L'application de ces normes et interprétations n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2010.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables par anticipation :

- IAS 24 révisée « Informations à fournir au titre des transactions avec les parties liées »
- Amendements à IAS 32 « Classement des émissions de droits de souscription émis »
- Amendement à IFRIC 14 « Paiements anticipés des exigences de financement minimal »
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers aux moyens d'instruments de capitaux propres »

Normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne :

- IFRS 9 « Instruments financiers »
- IFRS 7 « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers »

Les normes publiées non obligatoires ne font pas l'objet d'une application anticipée.

3.1 Bases d'évaluation

Les états financiers sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués conformément aux règles édictées par les normes IFRS.

3.2 Utilisation d'estimations et d'hypothèses

Dans le cadre de la préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, la Direction est amenée à faire des estimations et des hypothèses qui affectent la pleine application des normes comptables ainsi que l'évaluation qui est faite des actifs, passifs, produits et charges. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur l'expérience ainsi que sur un ensemble de critères jugés vraisemblables par la Direction, sans nécessairement que les tiers soient en mesure d'en juger. Il est possible que les résultats effectifs soient différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont revues continuellement. Les impacts de ces révisions sont enregistrés sur la période comptable au cours de laquelle elles ont lieu ou sur les périodes comptables subséquentes le cas échéant. Lorsque ces estimations et hypothèses portent sur des montants significatifs ou lorsque la probabilité de révision des montants est élevée, une information est donnée en annexe. Les estimations et hypothèses principales décrites dans cette annexe concernent l'évaluation des engagements de retraite, les tests de valeur des actifs et la valorisation des instruments financiers.

3.3 Changements de méthodes comptables et corrections

Changements de méthodes comptables : mode de comptabilisation des frais publi-promotionnels

Conformément aux dispositions de la norme IAS 38 concernant les dépenses de publicité et promotion, les produits publicitaires, qui étaient, avant le 1^{er} janvier 2009, comptabilisés en charge lors de leur livraison aux clients, doivent désormais être comptabilisés en charge dès qu'ils sont mis à la disposition du Groupe.

Ce changement de méthode a entraîné une diminution des capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 de 516 K€, une diminution de l'actif (stocks et charges constatées d'avance) de 709 K€ et une diminution de l'impôt différé passif de 193 K€.

Au 31 décembre 2008, le changement de méthode a entraîné une diminution des capitaux propres de 1 017 K€, une diminution de l'actif (stocks et charges constatées d'avance) de 1 351 K€ et une diminution de l'impôt différé passif de 334 K€.

L'impact sur les résultats des périodes présentées n'est pas significatif. Par conséquent, le compte de résultat 2008 n'a pas été retraité.

Correction des intérêts minoritaires

Le montant des intérêts minoritaires a été incorrectement reporté sur les périodes précédentes. La correction du bilan a entraîné une augmentation de 508 K€ des capitaux propres part du groupe d'ouverture au 1^{er} janvier 2008 en contrepartie des intérêts minoritaires.

Il n'y a aucun impact sur les périodes 2009 et 2010.

3.4 Principes comptables

3.4.1 Méthode de consolidation

Les entités dans lesquelles Belvédère S.A. exerce le contrôle directement ou indirectement sont intégrées globalement. Le contrôle existe lorsque Belvédère S.A. a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, directe ou indirecte, sont mises en équivalence.

3.4.2 Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

3.4.3 Conversion des éléments en devises

Monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle d'une entité est en règle générale la monnaie locale. Toutefois, pour certaines entités, une monnaie fonctionnelle différente de la monnaie locale peut être retenue si les principales transactions de l'entité se font dans cette monnaie.

Comptes en devises

Les bilans des sociétés dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat et flux de trésorerie aux taux de change moyen de l'exercice. Les différences qui en résultent sont inscrites en écarts de conversion dans les capitaux propres.

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Les différences qui en résultent sont inscrites en compte de résultat à l'exception des différences liées à des transactions assimilables à de l'investissement net qui sont comptabilisées directement en capitaux propres, en écart de conversion.

Les cours de change utilisés sur la période 2010 sont les suivants :

		Taux de clôture	Taux moyen	Taux d'ouverture
BGN	Lev bulgare	1,956	1,956	1,956
BRL	Real brésilien	2,218	2,323	2,511
BYR	Rouble biélorusse	4009,030	3937,953	4129,410
CAD	Dollar canadien	1,332	1,366	1,513
CHF	Franc suisse	1,250	1,370	1,484
CNY	Yuan Renminbi	8,822	8,928	9,835
CZK	Couronne tchèque	25,061	25,263	26,473
DKK	Couronne danoise	7,454	7,448	7,442
INR	Roupie indienne	59,758	60,258	67,040
LTL	Litas lituanien	3,453	3,453	3,453
PLN	Zloty polonais	3,975	4,005	4,105
RUB	Rouble	40,820	40,222	43,154
TRY	Livre turque	2,069	2,000	2,155
UAH	Hryvnia ukrainienne	10,647	10,473	11,549
USD	Dollar US	1,336	1,321	1,441

3.4.4 Actifs immobilisés

Les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des indicateurs internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations corporelles, goodwill et autres immobilisations incorporelles, ceux-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à la valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

3.4.5 Regroupement d'entreprises et goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, par application de la norme IFRS 3 révisée. Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables, et participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, après une période d'évaluation d'une durée maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. La différence entre 1) la somme du coût d'acquisition et du montant des intérêts minoritaires dans l'entité acquise 2) et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables, est comptabilisé en *goodwill*. Dans le cas où cette différence est négative (*badwill*), elle est comptabilisée en résultat (profit) à la date d'acquisition.

Dans les transactions avec les minoritaires, l'écart entre le prix payé et la quote-part des intérêts minoritaires rachetée est enregistré directement dans les capitaux propres (norme IAS 27 révisée).

3.4.6 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les marques, les logiciels, les brevets, les contrats de licence d'outils informatiques et les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne. Les marques ne sont pas amorties dès lors que leur durée d'utilité peut être considérée comme indéfinie. Les marques dont la durée de vie est définie, de par leurs positions sur leurs marchés respectifs et l'évaluation des risques inhérents à leur exploitation, font l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée, généralement de 15 ans. Un test de perte de valeur est effectué annuellement pour les marques à durée de vie indéfinie et en cas d'indice de perte de valeur pour les autres, soit en liaison avec une évaluation faite par un expert soit sur la base des valeurs recouvrables des marques. La valeur recouvrable d'une marque correspond au plus élevé entre sa valeur nette de revente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en actualisant les excédents de trésorerie futurs qui reviennent à l'actif.

Pour les actifs ne générant pas de façon autonome des entrées de trésorerie, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché cet actif.

Une reprise de perte de valeur est constatée en cas de changement dans les éléments servant au calcul de la valeur recouvrable (la valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur est limitée à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée).

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans).

3.4.7 Immobilisations corporelles

Les terrains, bâtiments et équipements sont évalués au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité estimées.

Les durées moyennes d'amortissement sont les suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| • constructions (bâtiments administratifs et commerciaux) | 10 à 50 ans |
| • agencements, installations | 3 à 15 ans |
| • matériel et outillage | 5 à 20 ans |
| • autres immobilisations | 3 à 10 ans |

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée.

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété sont comptabilisées en immobilisations. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée ou bien, en fonction de la durée du contrat si celle-ci est plus courte. La dette correspondante est inscrite au passif.

3.4.8 Actifs biologiques

La norme IAS 41 prévoit que les actifs biologiques et leur production soient comptabilisés à leur juste valeur, sous réserve qu'il soit possible d'obtenir un référentiel de prix fiable (par exemple basé sur un marché actif).

Les vignes du Groupe comptabilisées en immobilisations répondent à la définition d'actifs biologiques selon la norme IAS 41. Leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable. D'une part, les plantations sont liées physiquement au terrain sur lequel elles sont plantées, et il n'existe pas de marché séparé pour ces plantations. D'autre part, aucun marché actif n'existe pour les actifs pris comme ensemble (actifs biologiques, terrain vierge et améliorations foncières). Par conséquent, ces vignes sont évaluées au coût diminué des amortissements et pertes de valeur.

3.4.9 Dépréciations d'actifs

Les actifs immobilisés font l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an, et plus souvent en cas d'indice de perte de valeur pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie. Lorsque la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est inscrite en autres charges opérationnelles.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Pour ce test, les immobilisations sont réunies en UGT et les goodwill affectés aux différentes UGT (ou groupe d'UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Pratiquement, pour le Groupe Belvédère, les UGT correspondent aux pays, sauf pour la France qui est séparée en deux secteurs d'activités : *Spiritueux* et *Vins*.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés. La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon maximum de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des UGT. Le Groupe a utilisé un taux d'actualisation après impôt de 8,5% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2010, identiques aux taux utilisés pour l'exercice précédent. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est affectée en priorité aux goodwill et reconnue en résultat opérationnel sur la ligne *Autres charges opérationnelles*.

Conformément à la norme IAS 36, le Groupe a procédé à l'appréciation de la sensibilité des valeurs issues des impairment tests par rapport aux paramètres retenus dans ces tests : taux d'actualisation, taux de croissance long terme, et taux de marge opérationnelle de l'année terminale.

Pour chacun des actifs testés, l'analyse consiste à faire varier consécutivement les paramètres retenus et de comparer les valeurs simulées obtenues à la valeur comptable, afin de calculer, pour chaque actif, quelle serait la dépréciation éventuelle.

3.4.10 Instruments financiers

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur des instruments financiers. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation reconnues utilisant des données de marché « observables ».

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

o Actifs financiers

Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option :

Le Groupe peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition à la variation du cours des devises étrangères dans le cadre des activités opérationnelles. Néanmoins, compte tenu du manque de documentation et de l'absence de suivi de revalorisation de la juste valeur à chaque date d'utilisation des instruments de couverture, ces instruments de couverture ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture et leurs variations de juste valeur sont enregistrées directement en résultat financier.

Le Groupe détient également des instruments financiers destinés à la spéculation et prend les décisions d'achat et de vente de ces placements sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Actifs financiers disponibles à la vente :

Les titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf en cas de perte de valeur significative ou durable.

Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers, autres que des instruments dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Ils incluent les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances consenties à des entités non consolidées. Ces instruments sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles : la trésorerie en banque, les dépôts court terme, les parts d'OPCVM répondant à la définition d'équivalents de trésorerie, ainsi que les placements court terme d'une durée inférieure à trois mois. Tous les composants de la trésorerie et des équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

Dans la mesure où ils sont assimilés à des financements, les concours bancaires sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

o Passifs Financiers

Les passifs financiers sont constitués d'emprunts bancaires et d'instruments de dette. Les emprunts bancaires et les instruments de dette sont évalués initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'opération.

Par la suite, ils sont évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments composés :

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres, et dans les instruments de dettes financières pour leurs parts respectives, conformément à la norme IAS 32. Lorsque la juste valeur de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres est définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé dans sa globalité et la composante dette. La composante dette est calculée comme la valeur de marché d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres.

3.4.11 Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale et une dépréciation est constituée lorsqu'il apparaît que leur recouvrement est incertain. Cette dépréciation, déterminée au cas par cas, est égale à la différence entre la valeur initiale hors taxe de la créance et la valeur de recouvrement estimée.

Les créances clients non échues cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage, et ne répondant pas aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, sont conservées dans le poste *Clients et comptes rattachés*. Une dette est enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue.

3.4.12 Impôts sur les résultats

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont évalués sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés ; les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que s'ils ont une chance raisonnable de se réaliser.

3.4.13 Stocks

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation. Le prix de revient inclut les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener le stock dans l'endroit et l'état où il se trouve. Il est généralement calculé selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

3.4.14 Activités cédées ou en cours de cession

Conformément à la norme IFRS 5, les activités destinées à être cédées correspondent à des branches d'activité pour lesquelles le Groupe a engagé un plan de cession, un programme actif pour la localisation d'un acquéreur, et dont la vente est hautement probable dans un délai de 12 mois suivant l'arrêt.

Au 31 décembre 2010, l'activité américaine de Florida Distillers répond à la définition d'activité abandonnée et est traitée conformément à la norme IFRS 5.

Au 31 décembre 2009, dans le cadre du Plan de Sauvegarde (Note 1), le sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et les distributeurs polonais sont traités en activités destinées à être cédées.

Au compte de résultat, le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte (*Résultat net d'impôt des activités cédées ou en cours de cession*). Ce résultat se compose d'une part du compte de résultat des activités cédées ou en cours de cession de l'exercice jusqu'à la date de cession, et d'autre part du résultat net de cession une fois qu'elle a eu lieu. Le compte de résultat de la période comparative est retraité.

Au bilan, les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont présentés sur des lignes distinctes (*Actifs/Passifs des activités destinées à être cédées*). Conformément à la norme IAS 27, les créances et dettes de ces activités avec le reste du groupe continuent d'être éliminées.

Les actifs et passifs des activités destinées à être cédées sont évalués à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, et les actifs non courants à durée de vie finie ne sont plus amortis.

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession sont également présentés sur une ligne distincte du tableau des flux de trésorerie consolidé (*Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession*). Ces flux se composent des flux de trésorerie générés par l'activité pendant l'exercice et jusqu'à la date de cession, et des flux de trésorerie générés par la cession une fois qu'elle a eu lieu. Le tableau des flux de trésorerie de la période comparative est retraité.

3.4.15 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont neutralisés au compte de résultat consolidé.

3.4.16 Provisions

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Les provisions comprennent principalement les provisions pour risques fiscaux, pour litiges salariaux et commerciaux.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

3.4.17 Avantages au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, ces engagements sont couverts soit par des fonds dédiés d'assurance soit par des provisions au bilan et sont déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue

séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs,

- les écarts actuariels sont intégralement reconnus en résultat.

La charge représentative de l'évolution des engagements nets au titre des pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en charges opérationnelles.

Un certain nombre d'avantages, tels que les médailles du travail et les primes de jubilé dans différents pays, fait également l'objet de provisions actuarielles.

3.4.18 Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de produits est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Dans certains pays hors France, notamment la Pologne, les droits sur accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

En application de la norme IAS 18, certains coûts de prestations commerciales comme les programmes de publicité en coopération avec les distributeurs, les coûts de référencement des nouveaux produits ou les actions promotionnelles et publicitaires sur lieu de vente, viennent en réduction du chiffre d'affaires dès lors qu'il n'existe pas de service séparable dont la juste valeur puisse être mesurée de manière fiable.

3.4.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel courant provient des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Les autres produits et charges opérationnels sont exclus du résultat opérationnel courant dans la mesure où ils proviennent d'événements ou d'opérations inhabituels, distincts de l'activité, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée.

3.4.20 Résultat financier

Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, les autres charges et produits financiers et les variations de juste valeur comptabilisées sur les instruments de dettes.

Toutes les charges d'intérêt sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

3.4.21 Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe. Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation l'impact des éléments dilutifs (les BSAR auto-détenus sont exclus de la base de calcul).

4.2 *Variations de périmètre*

En 2010

La société ukrainienne Fly Fantasy, sous filiale à 100% de Belvédère S.A., a été intégrée au périmètre de consolidation au 1^{er} janvier 2010. Elle avait été créée par le Groupe sur l'exercice 2009.

Trois structures ont été créées : Sobieski Trading Shanghai (Chine), Sobieski Beverages India (Inde) et Belvedere-Rus (Russie).

La société canadienne Belvedere Canada a été mise en liquidation au début de l'exercice 2010 et est déconsolidée au 1^{er} janvier 2010. Elle n'avait pas d'activité significative.

Les sociétés russes Belvedere M et Belvedere Saint-Petersbourg ont été cédées sur le 3^{ème} trimestre 2010. Ces sociétés avaient un niveau d'activité faible et le montant de leur cession n'est pas significatif.

En 2009

Sur l'exercice 2009, le Groupe a créé une nouvelle filiale en France, SVI, sous-filiale à 100% de Belvédère S.A. Elle est consolidée à compter du 30 juin 2009.

Une filiale russe, Maguicheski Kristall, a été fermée. Elle était sans activité. La filiale est déconsolidée au 31 décembre 2009.

En 2008

Sur l'exercice 2008, 3 sociétés ont été acquises en Pologne, leur activité est liée à la distribution et à la promotion des produits groupe sur ce territoire.

La société polonaise Sommelier (distribution et promotion de vin en Pologne), ayant repris son activité en 2008, a été réintégrée au périmètre de consolidation.

La société Belvédère S.A. a fait l'acquisition des sociétés turques Belvédère Istanbul et Belvédère Mersin le 31 mars 2008 pour un montant total de 500 K€. Ces sociétés sont des distributeurs sur le marché local des vins et spiritueux.

La société Biélorusse Gallart est consolidée pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2008. Cette société était déjà détenue à hauteur de 70% par Belvédère S.A. mais était sans activité.

Sobieski Spolka z.o.o., tête de Groupe des sociétés polonaises a renforcé sa participation dans la société Polmos Lancut, qui était détenue à 96% à la fin de l'exercice 2007 pour passer à 100% au 31 décembre 2008.

5. Chiffre d'affaires

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Chiffre d'affaires	860 734	825 813	1 138 241
Droits d'accises	(289 197)	(274 202)	(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	571 537	551 611	714 227

Activités cédées ou en cours de cession

En application de la norme IFRS 5, le chiffre d'affaires rattaché aux actifs Florida Distillers jusqu'à leur date de cession le 15 octobre 2010 est reclassé sur la ligne *Résultat net des activités cédées ou en cours de cession*, au même titre que les autres postes du compte de résultat de cette activité. Les périodes comparatives sont retraitées de la même manière.

Droits d'accises

Dans certains pays, principalement en Pologne, les droits d'accises sont considérés, par leur caractère, comme des éléments constitutifs du coût de revient des produits et à ce titre ne sont pas retranchés au niveau du chiffre d'affaires.

Les droits d'accises sont présentés sur la ligne *Impôts et taxes* du compte de résultat.

6. Charges externes

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Marketing et promotion	(36 368)	(36 561)	(33 789)
Locations et maintenance	(14 668)	(15 029)	(17 139)
Transport	(13 962)	(12 604)	(16 931)
Autres services externes	(35 700)	(36 226)	(41 802)
Charges externes	(100 699)	(100 421)	(109 662)

Comme mentionné dans les Comptes consolidés du 31 décembre 2009, le Groupe a conclu en 2009 un accord de partenariat d'une durée de 4 ans avec l'acteur et producteur américain Bruce Willis pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en janvier 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013.

L'ensemble des rémunérations au titre de cet accord est comptabilisé en charges de *Marketing et promotion*.

Les autres lignes de charges externes sont en 2010 à des niveaux équivalents à ceux de 2009. Comparées à l'exercice 2008, la diminution sensible des charges s'explique dans une large mesure par la baisse d'activité entre 2008 et 2009.

7. Charges de personnel

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Rémunérations du personnel	(55 171)	(55 896)	(61 112)
Charges de sécurité sociale et prévoyance	(15 463)	(15 355)	(16 361)
Autres	123	(95)	(216)
Charges de personnel	(70 512)	(71 346)	(77 689)

Effectif du Groupe à la clôture

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Dirigeants et cadres	393	427	422
Employés	3 236	3 729	4 262
Effectif total	3 629	4 156	4 684
Dont effectif rattaché aux activités cédées (Florida Distillers)		171	176
Effectif rattaché aux activités poursuivies	3 629	3 985	4 508

Des plans de réduction des coûts ont été engagés à partir du second semestre 2009 en Pologne, Lituanie et Russie.

8. Autres produits et charges d'exploitation

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Reprises de provisions	7 465	7 043	11 597
Produits de cession des immobilisations cédées	956	1 373	2 236
Autres produits d'exploitation	4 174	4 709	6 952
Autres produits d'exploitation	12 596	13 125	20 785
Dotations aux provisions	(8 538)	(8 548)	(11 206)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(1 578)	(1 078)	(1 632)
Autres charges	(3 894)	(2 814)	(7 219)
Autres charges d'exploitation	(14 010)	(12 441)	(20 057)

9. Autres produits et charges opérationnels

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Reprises de pertes de valeur liées aux actifs cessant d'être classés en actifs des activités destinées à être cédées (*)	26 609		
Plus values de cession non récurrentes			13 946
Badwills sur acquisitions			477
Reprises liées au PSE Marie Brizard	390	1 223	850
Autres produits à caractère non récurrent	977		
Autres produits opérationnels	27 976	1 223	15 273
Pertes de valeur sur goodwill	(1 749)	(534)	(247)
Pertes de valeurs sur actifs destinés à être cédés		(133 091)	
Pertes de valeurs sur autres actifs	(183)	(15 912)	
Provisions et dépréciations à caractère non récurrent	(2 395)		(1 587)
Charges liées au PSE Marie Brizard	(405)	(1 886)	(3 297)
Autres charges à caractère non récurrent			(1 007)
Autres charges opérationnelles	(4 732)	(151 423)	(6 138)

(*) le sous-palier Marie Brizard hors *Vins France*, en raison de la modification du plan de cession en 2010, cesse d'être classé en *Actifs des activités destinées à être cédées*. Conformément à la norme IFRS 5, l'ajustement de valeur au compte de résultat, qui découle de cette reclassification, est comptabilisé dans le résultat des activités poursuivies.

Les *Autres produits et charges opérationnels* reflètent des opérations ayant un caractère non récurrent et sont ressortis du résultat d'exploitation courant afin d'améliorer la lisibilité, notamment dans un souci de comparabilité des périodes présentées.

Sur la période 2010 :

Conformément à la norme IFRS 5, une reprise de perte de valeur de 26 609 K€ a été comptabilisée sur le sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* afin d'ajuster la valeur recouvrable de cet actif, du fait qu'il cesse d'être classé en *Actif des activités destinées à être cédées* (Note 1).

En Pologne, un produit de TVA relative aux exercices antérieurs a été comptabilisé pour 977 K€ à la suite d'un audit des taxes.

Des pertes de valeurs ont été comptabilisées sur les goodwill à hauteur de 1 749 K€ résultant des tests de perte de valeur réalisés à la clôture, notamment en Russie : cf. Note 13.

Les *Provisions et dépréciations à caractère non récurrent* (2 395 K€) recouvrent les pertes de valeur comptabilisées sur des actifs de production en Pologne pour 1 380 K€, et des dépréciations de créances pour 1 015 K€ en Turquie.

Sur l'exercice 2009, les pertes de valeurs sur les actifs destinés à être cédés (133 091 K€) correspondent à la comptabilisation à la valeur de marché diminuée des coûts de la vente du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais, actifs dont la cession avait été envisagée en 2009, entraînant leur classement en actifs destinés à être cédés, et finalement stoppée en 2010.

Les *pertes de valeurs sur autres actifs* (15 912 K€) correspondent à des pertes de valeur comptabilisées sur des actifs dans le cadre des tests de perte valeur réalisés à la clôture de l'exercice : cf. Notes 13, 14 et 15.

Sur l'exercice 2008, la plus-value de cession réalisée sur la vente du pôle *Vinaigre* par la filiale américaine Imperial Brands s'élève à 13 946 K€.

Une créance ukrainienne non recouvrée malgré les procédures mises en œuvre a été dépréciée en totalité dans la société Belvédère S.A., l'impact sur la période est de - 1 587 K€.

Une charge de pénalité à caractère fiscal a été comptabilisée pour 1 007 K€.

10. Résultat financier

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	74	291	1 900
Intérêts et charges assimilées	(37 460)	(32 320)	(64 575)
Coût de l'endettement financier net	(37 387)	(32 029)	(62 675)
Reprises de provisions	1 269	70	774
Gains de change	4 986	1 732	3 436
Effet des actualisations financières	1 507	13 359	
Autres produits	2 246	1 244	3 935
Autres produits financiers	10 008	16 406	8 144
Variation de la juste valeur des instruments dérivés (BSARs)	(26 104)		
Dotations aux provisions		(22 739)	(7 237)
Pertes de change	(1 374)	(4 324)	(8 154)
Effet des actualisations financières	(11 132)	(9 346)	
Autres charges	(3 702)	(2 766)	(7 753)
Autres charges financières	(16 208)	(39 175)	(23 144)
Résultat financier	(69 690)	(54 799)	(77 674)

En 2010

Les *Intérêts et charges assimilées* (- 37 460 K€) représentent pour l'essentiel les intérêts financiers courus sur les emprunts FRN et OBSAR.

L'augmentation par rapport à la période précédente provient du calcul des intérêts de retard sur le principal de la dette FRN depuis l'entrée de Belvédère S.A. en Procédure de Sauvegarde (cf. Note 1). L'ajustement des intérêts de retard historiques (de la date d'ouverture de la Procédure de Sauvegarde au 31 décembre 2009) est comptabilisé sur la période 2010 et s'élève à 5 240 K€.

Dans une moindre mesure, la réduction de l'endettement OBSAR à partir du 1^{er} mars 2010 au travers des conversions en capital (cf. Note 24) a entraîné une diminution des charges d'intérêts OBSAR.

Tel que présenté dans les Evénements significatifs, la re-caractérisation des BSARs en instruments financiers en application de la norme IAS 39 entraîne la comptabilisation des variations de juste valeur des instruments au compte de résultat. L'impact sur la période est une charge de 26 104 K€ (en contrepartie des passifs financiers non courants).

L'actualisation des passifs non rémunérés du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. qui avait été comptabilisée en 2009 a été reprise dans la mesure où au 31 décembre 2010, ces passifs ont été reclassés dans les passifs courants, leur étalement sur 10 ans dans le cadre du Plan étant remis en question à la clôture. Une charge de 10 661 K€ a été comptabilisée sur 2010.

Les variations des *Autres produits financiers* et *Autres charges financières* s'expliquent principalement par les ajustements de juste valeur et les résultats de cession sur un portefeuille de titres.

En 2009

En 2009, du fait de la Procédure de Sauvegarde, les charges d'intérêts relatives aux emprunts FRN et OBSAR ont été calculées mais non décaissées.

La variation par rapport à la période précédente s'explique par l'amortissement en totalité des frais d'émission des emprunts FRN et OBSAR en 2008, conséquence du reclassement de ces emprunts en passifs courants : cette correction avait donné lieu à la comptabilisation d'une charge de 20 024 K€.

Une dotation aux provisions pour risques financiers globale de 22 000 K€ a été comptabilisée en 2009 afin de couvrir différents risques à caractère financier portant sur les actifs du Groupe. Au bilan, cette provision est enregistrée au passif dans les *Autres provisions non courantes* (cf. Note 23).

L'impact de l'actualisation financière des passifs non financiers du Plan de Sauvegarde s'élève à 13 559 K€ (cf. Notes 1 et 26).

Dans les charges financières, l'impact de l'actualisation de la créance de carry-back comptabilisée chez Belvédère S.A. est de - 9 346 K€ (cf. Note 11).

Le taux utilisé pour les actualisations financières est de 9,38%. Il correspond à un taux de refinancement et a été déterminé sur la base de la moyenne des spreads de crédits observés en 2009 pour les entreprises notées BB.

Les effets de l'actualisation sont corrigés dans le tableau des flux de trésorerie sur la ligne *Effets de l'actualisation financière*.

En 2008

Le montant présenté dans le poste *Intérêts et charges assimilées* inclut l'amortissement en totalité des frais d'émission des emprunts FRN et OBSAR, reclassés en passifs courants. Ces frais étaient jusqu'alors comptabilisés en diminution du passif et amortis au TIE sur la durée des emprunts. L'impact de cette correction est une charge de 20 024 K€.

Les variations des *Autres produits financiers* et *Autres charges financières* s'expliquent principalement par les ajustements de juste valeur et les résultats de cession sur un portefeuille de titres.

11. Impôt sur les résultats

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Impôts courants	(3 532)	29 909	(4 722)
Provision pour impôts	(3 458)		
Impôts différés	5 772	5 275	8 225
Charge d'impôt sur les résultats	(1 219)	35 184	3 504

En 2010, une provision pour contrôle fiscal de 3 458 K€ a été comptabilisée sur Belvédère S.A. Ce point est développé aux Notes 23 et 29.

Le produit d'impôt différé en 2010 (5 772 K€) s'explique notamment par les déficits activés sur la filiale américaine.

Sur l'exercice 2009, la société Belvédère S.A. a comptabilisé un produit d'impôt courant de 31 011 K€ qui correspond à l'effet impôt du report en arrière (carry-back) du déficit fiscal de l'exercice 2008 sur les bénéficiaires fiscaux de l'exercice 2007.

La créance d'impôt afférente est présentée à l'actif du bilan sur la ligne *Créances d'impôt*. Etant donné que la créance de carry-back est remboursable à 5 ans à compter de l'exercice où la perte fiscale a été réalisée, le montant a été actualisé : la valeur actuelle de cette créance est de 21 665 K€. L'impact de l'actualisation a été enregistré en résultat financier et est détaillé à la Note 10.

En 2008, le produit d'impôt différé (8 225 K€) est dû principalement à la reprise d'impôt différé passif comptabilisé sur le retraitement de la dette financière avec la méthode du TIE (cf. Note 10).

Réconciliation de la charge d'impôt effective avec le résultat avant impôt

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
Résultat net de l'ensemble consolidé	(53 843)	(177 623)	(61 171)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	25	(134)	(220)
Déduction du résultat des activités cédées ou en cours de cession	(6 058)	(2 267)	2 768
Impôts sur les résultats	1 219	(35 184)	(3 504)
Résultat net avant impôt	(58 657)	(215 208)	(62 126)
(Charge) / produit d'impôt théorique au taux en vigueur (34,43%)	20 196	74 096	21 390
Impôts liés aux différences permanentes	(2 166)	(2 165)	(1 968)
Créances d'impôts	25	31 011	
Provision pour impôts	(3 458)		
Incidence de l'utilisation des reports déficitaires	397	1 087	1 457
Activation (désactivation) d'impôts différés non activés (activés) au cours des exercices antérieurs	(595)		
Incidence des pertes de valeurs affectées aux goodwill	8 559	(46 006)	
Impôts différés non activés (en 2010 : impact lié à la variation de la juste valeur des BSARs)	(9 013)	102	253
Incidence des pertes non activées	(16 161)	(22 571)	(17 610)
Incidence des différences de taux d'imposition	989	(398)	(69)
Autres impacts	8	28	50
(Charge) d'impôt effective / produit d'impôt effectif	(1 219)	35 184	3 503

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs au 31 décembre 2010

Montants en K€	31/12/2009	Comptabilisé au compte de résultat	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversion	31/12/2010
Actifs d'impôt différé	6 178	3 581	204	170	10 133
Passifs d'impôt différé	4 784	(2 191)	47 066	47	49 707
Actifs d'impôt différé nets	1 394	5 772	(46 862)	123	(39 574)

Au 31 décembre 2010, les actifs d'impôt différé se composent essentiellement de déficits activés. Les déficits reportables sont activés dans les sociétés dont les perspectives prévoient des résultats bénéficiaires qui permettront d'utiliser ces déficits.

Synthèse des déficits reportables du Groupe au 31 décembre 2010 :

	Date expiration						Total
	2011	2012	2013	2014	2015	> 2015 et indéfinie	
Déficits activés (effet impôt)	286	297	375	40		6 336	7 334
Déficits non activés (effet impôt)	70	176	558	2 567	1 751	19 112	24 235

Les passifs d'impôts différés sont pour une large part rattachés à des écarts d'évaluation d'actifs constatés au moment de l'acquisition de ces actifs, sur le sous-palier Marie Brizard principalement.

En termes de variation, la colonne *Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées* correspond au reclassement au 31 décembre 2010, dans leur catégorie d'origine, des actifs et passifs d'impôt présentés en *détemus en vue de la vente* au 31 décembre 2009.

Variation des soldes d'impôt différé actifs et passifs au 31 décembre 2009

Montants en K€	31/12/2008	Comptabilisé au compte de résultat (*)	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Actifs d'impôt différé	2 880	3 762	(342)	(122)	6 178
Passifs d'impôt différé	51 237	(423)	(46 069)	39	4 784
Actifs d'impôt différé nets	(48 357)	4 185	45 727	(161)	1 394

(*) Hors impôt différé des activités du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais

Au 31 décembre 2009, les actifs d'impôt différé se composent pour l'essentiel de déficits activés. La variation sur l'exercice 2009 provient principalement de l'activation des déficits de la filiale américaine Imperial Brands.

Les impôts différés passifs regroupent principalement l'impôt rattaché aux écarts d'évaluation d'actifs, principalement sur la région Pologne, constatés au moment de l'acquisition de ces actifs. La variation des passifs d'impôts différés par rapport à 2008 s'explique par le retraitement IFRS 5 appliqué aux actifs en cours de cession du sous-palier Marie Brizard : l'impôt différé rattaché aux marques concernées par la cession est présenté sur la ligne *Passifs des activités destinées à être cédées*, au même titre que l'ensemble des passifs de cette activité.

Créances et dettes d'impôt

Le montant des créances d'impôt au bilan (23 392 K€) correspond principalement à la valeur actualisée du carry-back comptabilisé par Belvédère S.A. sur l'exercice précédent : 23 172 K€ au 31 décembre 2010.

L'augmentation des dettes d'impôt entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2010 s'explique par le reclassement des dettes d'impôts du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. dans les passifs courants. Ces soldes étaient comptabilisés en 2009 dans les passifs non courants en cohérence avec l'étalement de leur remboursement sur 10 ans.

La diminution des dettes d'impôt entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 s'explique par la mise en œuvre du Plan de Sauvegarde en 2009 : la plus grande partie de la dette d'impôt étant dans la société Belvédère S.A., le remboursement de cette dette est étalé sur les 10 ans de la durée du Plan et

la part à plus d'un an de cette dette d'impôt est présentée dans les actifs non courants au même titre que les autres dettes à plus d'un an du Plan de Sauvegarde.

12. Activités cédées ou en cours de cession

Marie Brizard hors *Vins France* et distributeurs polonais

Comme mentionné à la Note 1, le Plan de Sauvegarde présenté par le Groupe et homologué par le Tribunal de commerce de Dijon le 10 novembre 2009 prévoit, afin de rembourser les passifs concernés par la procédure, un programme de cession d'actifs. Les actifs destinés à être cédés du Plan sont d'une part le sous-palier Marie Brizard à l'exception de l'activité *Vins France*, et d'autre part les sociétés de distribution polonaises.

A la fin de l'exercice 2010, le programme de cession a été revu par la Direction, ayant pour effet que le sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et les sociétés de distribution polonaises, qui en 2009 étaient retraités dans les *Activités destinées à être cédées*, ne le sont plus au 31 décembre 2010.

- ⇒ les comptes de résultat et flux de trésorerie de ces activités ne sont plus présentés sur une rubrique spécifique, sur 2010 et les périodes comparatives,
- ⇒ les actifs et passifs de ces activités ne sont plus présentés sur une rubrique spécifique au bilan du 31 décembre 2010.

Activité Florida Distillers

Par ailleurs, l'activité Florida Distillers de la filiale américaine du Groupe a été cédée le 15 octobre 2010. La cession de cette activité répond à la définition des branches d'activités destinées à être cédées, les dispositions de la norme IFRS 5 s'appliquent.

Les comptes de résultat et flux de trésorerie des périodes comparatives sont retraités de la même manière que le 31 décembre 2010.

Comptes de résultat contributifs des activités en cours de cession

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois
	Actifs Florida Distillers	Actifs Florida Distillers	Actifs Florida Distillers
Chiffre d'affaires	47 284	47 698	47 261
Résultat opérationnel courant	3 513	2 269	1 926
Résultat opérationnel	3 513	2 269	1 926
Résultat financier		(2)	959
Impôt sur les résultats	(1 271)		(1 528)
Résultat net	2 242	2 267	1 357
Part du groupe	2 242	2 267	1 357
Intérêts minoritaires			

Réconciliation avec le résultat net des activités cédées ou en cours de cession

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois		
	Actifs Florida Distillers	Actifs Florida Distillers	Total	Actifs Florida Distillers	Ajustement de prix cession BRSA
Résultat net des activités en cours de cession	2 242	2 267	1 357	1 357	
Résultat de cession net d'impôt	3 816				
Ajustement sur prix cession branche BRSA (2008)			(4 125)		(4 125)
Résultat net des activités cédées	6 058	2 267	(2 768)	1 357	(4 125)

Ajustement de prix (exercice 2008)

En 2008 (charge de 4 125 K€) : un protocole d'accord a été conclu avec l'acquéreur de la branche *Boissons sans alcool* le 3 juillet 2008, au terme duquel une réduction globale du prix de cession de 5 000 K€ a été consentie à ce dernier en contrepartie d'une part de son désistement total et irrévocable de l'ensemble de ses recours sur les termes de l'acte de vente du 20 septembre 2007 et d'autre part de la délivrance de la mainlevée sur les garanties d'un montant de 44 500 K€ accordées par Belvédère au profit de l'acquéreur.

Une provision avait déjà été comptabilisée sur l'exercice de 2007 à hauteur de 875 K€. C'est ce qui explique le montant comptabilisé en charge sur la période (4 125 K€).

Détail des actifs et passifs des activités destinées à être cédées (2009)

Au 31 décembre 2010, il n'y a plus d'actifs/passifs des activités destinés à être cédés sachant que d'une part le sous-palier Marie-Brizard hors *Vins France* et les distributeurs polonais ne sont plus retraités en tant qu'activités destinées à être cédées, et que d'autre part, à la date de clôture, les actifs de Florida Distillers sont cédés.

Le détail des soldes bilanciaux ci-dessous ne concerne que le 31 décembre 2009 :

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais
Goodwills (nets des pertes de valeur)	46 407	36 179	10 228
Immobilisations incorporelles	122 078	122 041	37
Immobilisations corporelles	29 004	26 899	2 105
Actifs financiers	1 549	1 536	13
Participations dans les entreprises associées	2 811	2 811	
Actifs d'impôts différés	204		204
Actifs non courants	202 053	189 466	12 587
Stocks et en-cours	37 690	26 028	11 662
Créances clients	56 822	42 523	14 299
Autres actifs courants	6 555	5 639	916
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3 326	1 723	1 603
Actifs courants	104 393	75 913	28 480
Total actifs des activités destinées à être cédées	306 446	265 379	41 067

Montants en K€	31/12/2009	Marie Brizard (hors Vins France)	Distributeurs polonais
Avantages au personnel	1 398	1 344	54
Autres provisions non courantes	2 456	2 445	11
Emprunts à long terme - part à plus d'un an	2 771	2 233	538
Passifs d'impôts différés	44 870	44 859	11
Autres passifs non courants	4 456	4 456	
Passifs non courants	55 951	55 337	614
Provisions courantes	1 277	1 274	3
Emprunts à long terme - part à moins d'un an	760	479	281
Emprunts à court terme	3 757	136	3 621
Fournisseurs et autres créanciers rattachés	37 262	30 291	6 971
Dettes d'impôt	214	199	15
Autres passifs courants	17 050	15 537	1 513
Passifs courants	60 320	47 916	12 404
Total passifs des activités destinées à être cédées	116 271	103 253	13 018

Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession

Montants en K€	31/12/2010 12 mois	31/12/2009 12 mois	31/12/2008 12 mois		
	Actifs Florida Distillers	Actifs Florida Distillers	Total	Actifs Florida Distillers	Ajustement de prix cession BRSA
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	915	3 502	5 369	5 369	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	37 050	(2 065)	(6 580)	(1 580)	(5 000)
<i>dont Produit de cession des activités cédées</i>	38 159				
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Variation de la trésorerie des activités cédées	37 965	1 437	(1 211)	3 789	(5 000)

Dans le Tableau des flux de trésorerie consolidé, les flux de trésorerie de l'activité Florida Distillers sont présentés sur la ligne *Flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession*.

13. Goodwills

Montants en K€	31/12/2009	Dépréciations	Variations de périmètre	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Reprises de pertes de valeur liées aux actifs cessant d'être classés en actifs des activités destinées à être cédées	Ecart de conversion	31/12/2010
Ecarts d'acquisition bruts :	12 261		49	181 038		1 427	194 775
- France				143 216			143 216
- Russie	5 154						5 154
- Pologne	4 600			37 822		1 382	43 804
- Ukraine	321		49			31	401
- Turquie	294						294
- USA	1 315						1 315
- Autres	577					14	591
Dépréciations :	(2 813)	(1 749)		(134 631)	26 609	(924)	(113 508)
- France				(107 037)	26 609		(80 428)
- Russie	(530)	(1 401)					(1 931)
- Pologne	(741)			(27 594)		(920)	(29 255)
- Ukraine		(54)				1	(53)
- Turquie		(294)					(294)
- USA	(1 315)						(1 315)
- Autres	(227)					(5)	(232)
Ecarts d'acquisition nets	9 448	(1 749)	49	46 407	26 609	503	81 267

Montants en K€	31/12/2008	Dépréciations	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Ecarts d'acquisition bruts :	192 875		(180 592)	(22)	12 261
- France	143 216		(143 216)		
- Russie	5 154				5 154
- Pologne	41 922		(37 376)	54	4 600
- Ukraine	343			(22)	321
- Turquie	294				294
- USA	1 315				1 315
- Autres	631			(54)	577
Dépréciations :	(2 335)	(530)		52	(2 813)
- Russie		(530)			(530)
- Pologne	(731)			(10)	(741)
- USA	(1 315)				(1 315)
- Autres	(289)			62	(227)
Ecarts d'acquisition nets	190 540	(530)	(180 592)	30	9 448

Montants en K€	31/12/2007	Variations de périmètre	Dépréciations	Allocations / reclassements	Ecart de conversion	31/12/2008
Ecarts d'acquisition bruts :	198 260	3 479		(2 045)	(6 819)	192 875
- Brésil	2 668			(2 602)	(66)	
- France	143 216					143 216
- Russie	5 154					5 154
- Pologne	44 973	2 939		557	(6 547)	41 922
- Ukraine	499				(156)	343
- Turquie		294				294
- USA	1 315					1 315
- Autres	435	246			(50)	631
Dépréciations :	(2 199)		(247)		111	(2 335)
- Pologne	(846)				115	(731)
- USA	(1 315)					(1 315)
- Autres	(38)		(247)		(4)	(289)
Ecarts d'acquisition nets	196 061	3 479	(247)	(2 045)	(6 708)	190 540

L'augmentation importante des goodwill en valeur nette sur l'exercice 2010 s'explique d'une part par le reclassement des goodwill des activités préalablement destinées à être cédées (46 407 K€), et d'autre part par l'ajustement comptabilisé sur le sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* (26 609 K€) : cf. Note 1.

Sur l'exercice 2009, la diminution des goodwill par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par le reclassement des goodwill rattachés aux activités destinées à être cédées.

La variation des goodwill sur l'exercice 2008 provient 1) des acquisitions réalisées en Pologne (sociétés de distribution), 2) de l'allocation des goodwill au Brésil, dans le cadre de l'évaluation des actifs à la juste valeur à la suite de l'acquisition de la société, conformément à la norme IFRS 3.

Tests de perte de valeur et analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2010, conformément à la norme IAS 36, les tests de perte de valeur ont été effectués sur les unités génératrices de trésorerie.

Une reprise de perte de valeur a été comptabilisée pour 26 609 K€ sur les actifs du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France*. Le montant correspond à l'ajustement de valeur conséquent à l'arrêt du classement de l'actif en *Actif des activités destinées à être cédées*. Cet actif avait été déprécié à hauteur de 107 037 K€ en 2009 (cf. Note 1).

Dans une moindre mesure, des pertes de valeurs ont été constatées et comptabilisées sur les goodwill des unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités en Russie, Ukraine et Turquie.

Le tableau ci-dessous présente les variations appliquées aux paramètres retenus pour les impairment tests, et pour chacune de ces simulations, la somme des pertes qui auraient été comptabilisées sur les UGT (analyse de la sensibilité) :

Paramètres	Variation des paramètres	Dépréciation en K€
taux d'actualisation	+0.5 pt	(13 521)
taux de croissance perpétuelle	- 0.5 pt	(11 264)
taux de marge opérationnelle de l'année terminale	- 1 pt	(7 748)

Au 31 décembre 2009, il est ressorti des tests de perte de valeur que les valeurs recouvrables des goodwill sont supérieures aux valeurs nettes comptables à la clôture, à l'exception de l'UGT Russie sur laquelle une perte de valeur de 530 K€ a été comptabilisée.

En 2008, une perte de valeur avait été comptabilisée sur le goodwill rattaché à la société biélorusse Galiart pour 247 K€, correspondant aux pertes cumulées par la société qui était consolidée pour la première fois en 2008.

14. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversion	31/12/2010
Concessions et brevets	2 251	5	(53)		359	16	2 578
Marques	24 837				129 929	433	155 199
Autres immobilisations incorporelles	13 555	127	(443)		8 106	394	21 739
Valeurs brutes	40 642	132	(496)		138 394	843	179 515
Concessions et brevets	(837)		53	(23)	(91)	(16)	(914)
Marques	(4 918)			(210)	(8 336)		(13 465)
Autres immobilisations incorporelles	(4 351)		315	(528)	(7 889)	(96)	(12 550)
Amortissements et provisions	(10 107)		368	(761)	(16 316)	(112)	(26 928)
Valeurs nettes	30 536	132	(128)	(761)	122 078	731	152 587

Montants en K€	31/12/2008	Acquisitions	Dotations nettes / pertes de valeur	Activités cédées ou en cours de cession	Ecart de conversion	31/12/2009
Concessions et brevets	2 627			(359)	(17)	2 251
Marques	154 327			(129 929)	439	24 837
Autres immobilisations incorporelles	21 165	519		(8 299)	170	13 555
Valeurs brutes	178 119	519		(138 587)	592	40 642
Concessions et brevets	(905)		(47)	90	25	(837)
Marques	(985)		(4 802)		869	(4 918)
Autres immobilisations incorporelles	(11 806)		(394)	7 909	(60)	(4 351)
Amortissements et provisions	(13 696)		(5 243)	7 999	833	(10 107)
Valeurs nettes	164 423	519	(5 243)	(130 588)	1 425	30 536

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Dotations nettes	Allocation de l'écart d'acquisition / reclassements	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	31/12/2008
Concessions et brevets	2 648	23			(44)		2 627
Marques	154 566			1 112	(1 351)		154 327
Autres immobilisations incorporelles	21 552	678		(557)	(569)	61	21 165
Valeurs brutes	178 766	701		555	(1 964)	61	178 119
Concessions et brevets	(1 044)		(52)		191		(905)
Marques	(808)		(177)				(985)
Autres immobilisations incorporelles	(10 667)		(967)	203	(337)	(38)	(11 806)
Amortissements et provisions	(12 519)		(1 196)	203	(146)	(38)	(13 696)
Valeurs nettes	166 248	701	(1 196)	758	(2 110)	23	164 423

Marques

Au 31 décembre 2010, la valeur nette des marques au bilan s'élève à 141 734 K€. Les principales marques valorisées sont celles du sous-palier Marie Brizard (acquis par le Groupe en 2006).

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties :

- Sobieski
- Youri Dolgorouki
- Marie Brizard
- Old Lady's
- Berger
- Polonaise
- Starogardzka
- Balsam Pomorski
- Krakowska
- Zawisza (second rang)

Leur valeur nette au bilan est de 87 764 K€.

La marque Zawisza est nantie auprès d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant à l'origine de 5 000 K€.

Droits à usufruit

Les droits perpétuels à usufruit sur les terrains en Pologne remplissent les critères de reconnaissance des actifs incorporels en IFRS et sont amortis sur la durée du droit perpétuel (99 ans). Ils sont comptabilisés sur la ligne *Autres immobilisations incorporelles*. Au 31 décembre 2010, le montant des droits à usufruit est de 8 340 K€ en valeur nette.

Tests de perte de valeur sur les marques et analyse de sensibilité

Au 31 décembre 2010, aucun indice de perte de valeur n'a été relevé au cours des tests de perte de valeur réalisés. Les tests de perte de valeur réalisés sur les marques au 31 décembre 2009 ont conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur à hauteur de 4 802 K€.

Le tableau ci-dessous présente les variations appliquées aux paramètres retenus pour les impairment tests, et pour chacune de ces simulations, la somme des pertes qui auraient été comptabilisées sur les marques (analyse de la sensibilité) :

Paramètres	Variation des paramètres	Dépréciation en K€
taux d'actualisation	+0.5 pt	(13 530)
taux de croissance perpétuelle	- 0.5 pt	(12 510)
taux de marge opérationnelle de l'année terminale	- 1 pt	(11 784)

15. Immobilisations corporelles

Montants en K€	31/12/2009	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours	Activités cédées ou en cours de cession (Florida Distillers)	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversions	31/12/2010
Terrains	11 353	10	(70)			(4 982)	5 901	280	12 492
Constructions	59 035	210	(1 151)			(3 188)	34 667	1 271	90 845
Installations, matériel et outillage	94 641	3 391	(4 395)			(13 322)	23 706	1 395	105 416
Autres immobilisations corporelles	17 354	1 734	(3 225)		1 617	(176)	8 912	480	26 696
Immobilisations corporelles en cours	6 899	2 103	(110)		(1 617)	(221)	31	12	7 096
Valeurs brutes	189 283	7 448	(8 951)			(21 889)	73 217	3 438	242 545
Agencement des terrains	(409)			(51)		67	(426)	(1)	(819)
Constructions	(33 389)		391	(4 485)		404	(16 676)	(452)	(54 206)
Installations, matériel et outillage	(61 524)		4 702	(6 252)		4 407	(20 509)	(505)	(79 681)
Autres immobilisations corporelles	(7 028)		2 239	(2 256)		121	(6 602)	(181)	(13 707)
Immobilisations corporelles en cours	(251)			(132)					(383)
Amortissements et provisions	(102 601)		7 332	(13 176)		4 999	(44 213)	(1 139)	(148 797)
Valeurs Nettes	86 682	7 448	(1 619)	(13 176)		(16 890)	29 004	2 299	93 748

Montants en K€	31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes / pertes de valeur	Allocation des en cours	Activités cédées ou en cours de cession	Ecarts de conversions	31/12/2009
Terrains	16 284	140			648	(5 899)	180	11 353
Constructions	92 901	282	(878)		1 125	(34 642)	248	59 035
Installations, matériel et outillage	115 442	2 765	(1 063)		1 006	(23 602)	93	94 641
Autres immobilisations corporelles	21 909	1 638	(287)		3 045	(8 971)	20	17 354
Immobilisations corporelles en cours	8 466	4 288			(5 824)		(31)	6 899
Valeurs brutes	255 002	9 113	(2 228)			(73 114)	510	189 283
Agencement des terrains	(699)			(61)		357	(6)	(409)
Constructions	(42 354)		161	(6 097)		15 005	(104)	(33 389)
Installations, matériel et outillage	(74 464)		500	(7 106)		19 851	(305)	(61 524)
Autres immobilisations corporelles	(12 222)		406	(1 224)		6 052	(40)	(7 028)
Immobilisations corp. en cours	(171)			(86)			6	(251)
Amortissements et provisions	(129 910)		1 067	(14 574)		41 265	(449)	(102 601)
Valeurs Nettes	125 092	9 113	(1 161)	(14 574)		(31 849)	61	86 682

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Allocation des en cours	Allocation de l'écart d'acquisition	Ecarts de conversions	Variations de Périmètre	31/12/2008
Terrains	15 132	234	(297)		108	1 385	(278)		16 284
Constructions	92 191	5 307	(306)		318	490	(5 099)		92 901
Installations, matériel et outillage	117 490	4 624	(1 342)		2 026	(454)	(6 986)	84	115 442
Autres immobilisations corporelles	17 988	4 108	(2 031)		2 548	(19)	(1 276)	591	21 909
Immobilisations corporelles en cours	6 212	7 473	(105)		(5 000)		(114)		8 466
Valeurs brutes	249 013	21 746	(4 081)			1 402	(13 753)	675	255 002
Agencement des terrains	(604)			(103)			8		(699)
Constructions	(40 343)		202	(4 250)			2 037		(42 354)
Installations, matériel et outillage	(72 256)		1 106	(8 535)		651	4 635	(65)	(74 464)
Autres immobilisations corporelles	(11 631)		1 142	(2 417)			1 001	(317)	(12 222)
Immobilisations corp. en cours	(158)						(13)		(171)
Amortissements et provisions	(124 992)		2 450	(15 305)		651	7 668	(382)	(129 910)
Valeurs Nettes	124 021	21 746	(1 631)	(15 305)		2 053	(6 085)	293	125 092

Investissements

En 2010, des investissements substantiels en immobilisations corporelles ont été effectués en Lituanie où un projet de recyclage en énergie propre des rejets de la distillation a été initié en 2009. Ce projet est subventionné par l'Union Européenne à hauteur de 50%.

Les autres investissements du Groupe correspondent à des renouvellements des outils de production.

Sur l'exercice 2009 : les investissements dans les vignobles en Bulgarie se sont poursuivis et ont représenté 4 443 K€ sur la période.

Pour la période du 31 décembre 2008, le montant des investissements sur l'année s'élève à 21 746 K€. Ces acquisitions correspondent dans la plupart des régions au renouvellement et à l'amélioration des outils de production.

Les investissements dans les vignobles en Bulgarie se sont élevés à 5 223 K€ sur la période.

Nantissements

L'ensemble des biens immobiliers des sociétés filiales Sobieski Trade, Destylarnia Sobieski, Polmos Krakow, Domain Menada Pologne, Polmos Lancut et Sobieski Sp. z.o.o. sont nantis en contrepartie de l'octroi de l'emprunt FRN. La valeur nette au 31 décembre 2010 des immobilisations corporelles données en garantie s'élève à 25 072 K€.

Actifs destinés à être cédés

En 2010, il faut distinguer 2 flux associés aux activités destinées à être cédées :

- ❖ en diminution des immobilisations, le reclassement à l'ouverture (1^{er} janvier 2010) des actifs corporels de Florida Distillers cédés le 15 octobre 2010 : valeur nette de 16 890 K€,
- ❖ en augmentation des immobilisations, le reclassement des actifs rattachés aux activités du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais : valeur nette de 29 004 K€. Ces actifs avaient été classés en 2009 dans les *Actifs destinés à être cédés* en application de la norme IFRS 5.

Tests de perte de valeur

Une perte de valeur de 1 209 K€ a été comptabilisée en 2010 sur des actifs corporels en Pologne pour conséquence de la fermeture d'un site industriel.

Au 31 décembre 2009, les tests de perte de valeur sur les actifs corporels ont conduit à la comptabilisation de dépréciations pour 3 847 K€.

16. Actifs financiers

La ventilation des actifs financiers sur la base des catégories IAS 39 est présentée à la Note 25.

Montants en K€	31/12/2009	Acquisitions	Cessions / déconsolidations	Dotations nettes	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Reclassement en actifs courants	Ecarts de conversion	31/12/2010
Titres de participations	1 271		78				3	1 352
Créances rattachées à des participations	59		(59)					
Autres titres immobilisés	10 711	1 236	(3 984)		11		73	8 047
Dépôt en séquestre (FRN et OBSAR)		21 344						21 344
Autres immobilisations financières	37 588	792	(2 150)		1 646	(1 713)	352	36 516
Valeurs brutes	49 629	23 372	(6 115)		1 657	(1 713)	428	67 259
Titres de participations	(899)		(84)					(983)
Créances rattachées à des participations	(60)		60					
Autres titres immobilisés	(6 423)		1 044	305	(108)			(5 182)
Autres immobilisations financières	(4 904)						(35)	(4 939)
Dépréciations	(12 286)		1 020	305	(108)		(35)	(11 104)
Valeurs nettes	37 343	23 372	(5 095)	305	1 549	(1 713)	393	56 155

Montants en K€	31/12/2008	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Activités cédées ou en cours de cession	Juste valeur / reclassements	Ecarts de conversion	31/12/2009
Titres de participations	1 272						(2)	1 271
Créances rattachées à des participations	318					(258)	(1)	59
Autres titres immobilisés	11 315	890	(1 405)		(13)	(52)	(24)	10 711
Autres immobilisations financières	39 662	59	(451)		(1 514)		(168)	37 588
Valeurs brutes	52 568	949	(1 856)		(1 527)	(310)	(195)	49 629
Titres de participations	(900)						1	(899)
Créances rattachées à des participations	(319)					258	1	(60)
Autres titres immobilisés	(6 479)			56				(6 423)
Autres immobilisations financières	(4 297)			(732)	109		16	(4 904)
Dépréciations	(11 995)			(676)	109	258	18	(12 286)
Valeurs nettes	40 573	949	(1 856)	(676)	(1 418)	(52)	(177)	37 343

Montants en K€	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes	Juste valeur / reclassements	Ecart de conversion	Variations de périmètre	31/12/2008
Titres de participations	1 617					3	(348)	1 272
Créances rattachées à des participations	882					31	(595)	318
Autres titres immobilisés	13 945				(2 630)			11 315
Autres immobilisations financières	34 083	4 222	(834)		2 228	230	(266)	39 662
Valeurs brutes	50 526	4 222	(834)		(402)	264	(1 209)	52 568
Titres de participations	(399)			(501)				(900)
Créances rattachées à des participations	(229)			(60)		(30)		(319)
Autres titres immobilisés	(774)			(5 705)				(6 479)
Autres immobilisations financières	(3 593)			(679)		(25)		(4 297)
Dépréciations	(4 994)			(6 945)		(55)		(11 995)
Valeurs nettes	45 532	4 222	(834)	(6 945)	(402)	209	(1 209)	40 573

Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont présentés à la valeur nette comptable.

Les sociétés qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de consolidation sont des sociétés dormantes et/ou sans activité.

En 2010, la société Belvedere Canada a été mise en liquidation, elle est déconsolidée au 1^{er} janvier 2010. Les titres de participations dans cette filiale sont intégralement dépréciés.

Dans le cadre des FRN, les titres de participation des sociétés consolidées suivants sont nantis :

- Marie Brizard et Roger International
- Moncigale (ex Les Chais Beaucairois)
- Cognac Gauthier
- William Pitters International
- Sobieski Trade
- Destylarnia Sobieski
- Polmos Krakow
- Polmos Lancut
- Sobieski Sp. z.o.o.

Dans le cadre de l'achat et de la plantation de vignes en Bulgarie, les titres des sociétés consolidées BCM et Domaine Menada Bulgarie ont été apportés en nantissement contre un prêt d'une valeur initiale de 7 millions d'euros. Ces vignes sont partiellement en phase de production.

Autres titres

La ligne *Autres titres immobilisés* représente un portefeuille de titres de participation d'une valeur nette de 2 865 K€ au 31 décembre 2010. Ces titres sont évalués à la juste valeur par le résultat.

Une partie de ce portefeuille a été cédée sur la période.

Dépôt en séquestre

Les sommes de la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde réglées au titre des dettes FRN et OBSAR ont été consignées sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

Au 31 décembre 2010, le montant consigné est de 21 344 K€. Comme mentionné plus haut dans les Evénements significatifs, des compléments ont été versés début 2011 au titre de la dette FRN pour 19 062 K€, également consignés.

Autres actifs financiers

La valeur nette des *Autres immobilisations financières* au 31 décembre 2010 (31 577 K€) se compose principalement des éléments suivants :

- un billet de trésorerie chez Belvédère S.A. auprès de Clico Investment Bank d'une valeur nette de 27 081 K€ (voir paragraphe ci-dessous),
- le solde de 2 comptes bancaires bloqués dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde pour 2 228 K€

Ces différentes valeurs de placement sont présentées en actifs non courants compte tenu de leur disponibilité supérieure à 3 mois.

Au 31 décembre 2009, la filiale américaine détenait plusieurs dépôts pour 3 585 K€ dont un *certificate deposit* et des *treasury notes*. Le *certificate deposit* a été libéré au cours de l'exercice 2010 (1 520 K€ au taux moyen) et les *treasury notes* ont été reclassés en actifs courants compte tenu de leur échéance en 2011 (1 693 K€ au taux de clôture).

Billet de trésorerie Clico Investment Bank :

Un placement d'une valeur initiale de 25 000 K€ avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement *Clico Investment Bank* situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe *CL Financial* (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, *Clico Investment Bank* a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec *Clico Investment Bank* un Memorandum Of Understanding le 29 janvier 2009.

Par ces accords, le gouvernement et la banque centrale de Trinidad et Tobago ont pris le contrôle de *Clico Investment Bank* et garanti totalement les déposants. Ces développements apportent au Groupe Belvédère une assurance raisonnable sur la recouvrabilité du billet de trésorerie. Les bases d'un accord ont été arrêtées, les différentes procédures dans lesquelles sont engagées les parties n'ont pas encore permis de finaliser cette opération. La valorisation au 31 décembre 2010 des éléments constitutifs de cette transaction ont conduit au maintien d'une dépréciation de la créance pour un montant de 732 K€.

Détail des participations dans les entreprises associées

Montants en K€	31/12/2009	Résultat	Dividende versé	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	31/12/2010	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence		(25)	(51)	2 811	2 736		
CI Nolet & Co		134	(51)	2 079	2 163	25,05%	
Distilleries françaises		(159)		732	573	100,00%	Société dormante depuis 1996

Montants en K€	31/12/2008	Activités cédées ou en cours de cession	31/12/2009	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 761	(2 761)			
CI Nolet & Co	2 027	(2 027)		25,05%	
Distilleries françaises	734	(734)		100,00%	Société dormante depuis 1996

Montants en K€	31/12/2007	Résultat	Dividende versé	31/12/2008	% de contrôle	Commentaires
Titres mis en équivalence	2 624	220	(83)	2 761		
CI Nolet & Co	1 912	198	(83)	2 027	25,05%	
Distilleries françaises	712	22		734	100,00%	Société dormante depuis 1996

17. Stocks

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Matières premières	29 101	22 014	43 815
En-cours	6 179	4 146	8 592
Produits intermédiaires et finis	24 569	30 251	34 663
Marchandises	33 061	18 987	41 295
Valeurs brutes	92 909	75 397	128 365
Matières premières	(3 826)	(1 302)	(2 418)
En-cours	(91)	(52)	(78)
Produits intermédiaires et finis	(1 362)	(658)	(1 115)
Marchandises	(1 763)	(762)	(1 388)
Dépréciations	(7 043)	(2 773)	(4 999)
Valeurs nettes	85 866	72 624	123 366

(*) retraité des changements de méthodes comptables : cf. Note 3.3

A la clôture 2010, l'augmentation globale des stocks par rapport au 31 décembre 2009 (13 242 K€ en valeur nette) s'analyse comme suit :

- + 37 690 K€ : augmentation correspondant au reclassement des stocks rattachés aux activités préalablement destinées à être cédées (sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et sociétés de distribution polonaises),
- -15 743 K€ : diminution correspondant à la sortie des stocks rattachés à l'activité de Florida Distillers, cédée le 15 octobre 2010,
- - 8 704 K€ de diminution organique.

Sur l'exercice précédent, l'essentiel de la diminution des stocks entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 provient du reclassement des stocks du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et ceux des sociétés de distribution polonaises dans les *Actifs des activités destinées à être cédées*.

18. Clients et comptes rattachés

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Clients et comptes rattachés	163 836	108 126	193 449
Dépréciation clients et comptes rattachés	(13 911)	(9 880)	(11 833)
Créances clients nettes	149 926	98 246	181 616

Certaines sociétés du Groupe (en France et en Pologne) font appel à l'affacturage des créances clients afin de contribuer au financement de leur besoin en fonds de roulement.

En Pologne, les contrats d'affacturage en place répondent aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées à l'actif ne figurent pas au bilan. Le montant reçu en contrepartie des créances non échues cédées au 31 décembre 2010 est de 9 406 K€.

Au 31 décembre 2010, l'augmentation globale du solde par rapport à la clôture précédente (51 680 K€ en valeur nette) s'analyse comme suit :

- + 56 822 K€ : augmentation correspondant au reclassement des créances clients rattachées aux activités préalablement destinées à être cédées (sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et sociétés de distribution polonaises),
- - 4 092 K€ : diminution correspondant à la sortie des clients rattachés à l'activité de Florida Distillers, cédée le 15 octobre 2010,
- -1 050 K€ : diminution organique.

Au 31 décembre 2009, la diminution par rapport à la clôture précédente du solde est due au reclassement dans les *Actifs des activités destinées à être cédées* des créances clients de Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais.

19. Autres actifs courants

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008 (*)
Avances et acomptes versés sur commande	2 677	2 824	4 536
Créances sociales et fiscales	11 225	7 921	11 947
Instruments dérivés	27		1 155
Dépôts court terme	1 737	71	36
Autres créances	15 736	11 665	14 345
Valeurs brutes	31 402	22 482	32 020
Autres créances	(2 132)	(3 728)	(3 778)
Dépréciations	(2 132)	(3 728)	(3 778)
Valeurs nettes	29 270	18 754	28 242

(*) retraité des changements de méthodes comptables : cf. Note 3.3

La ligne *Autres créances* recouvre principalement des charges constatées d'avance. Au 31 décembre 2010, un montant de 1 652 K€ de complément de prix sur la cession des actifs de Florida Distillers est inclus dans les *Autres Créances*. Ce montant a été encaissé sur le 1^{er} trimestre 2011.

L'augmentation par rapport au 31 décembre 2009 est due essentiellement au reclassement des actifs rattachés aux activités préalablement destinées à être cédées (sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et sociétés de distribution polonaises).

De la même manière, la diminution des soldes entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est principalement due au classement des actifs du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des sociétés de distribution polonaises dans les *Actifs des activités destinées à être cédées*.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	2 168	2 374	2 095
Disponibilités	29 195	6 593	19 238
Trésorerie	31 363	8 967	21 333

Au 31 décembre 2009, la trésorerie du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais était classée dans les *Actifs des activités destinées à être cédées*, conformément à la norme IFRS 5. A cette date, la trésorerie totale du Groupe, incluant les disponibilités des activités préalablement destinées à être cédées, était de 12 293 K€.

21. Composition du capital social et instruments dilutifs

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
<u>Capital social</u> (en euros)	6 265 356	5 019 980	5 019 980
Nombre d'actions	3 132 678	2 509 990	2 509 990
Valeur nominale (en euros)	2	2	2
<u>Auto-détention et auto-contrôle</u>			
Nombre d'actions	757 112	865 992	834 833

Auto-détention et auto-contrôle

Au 31 décembre 2010, Belvédère S.A. détient 148 253 de ses propres actions, acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée générale de la société le 25 juin 2010.

D'autre part, la société française SVI détient 608 859 actions Belvédère en auto-contrôle, dont 7 120 achetés au SRD (Service de Règlement Différé). A la date de rédaction du présent document, la totalité des opérations au SRD a été dénouée.

Les titres auto-détenus et auto-contrôlés par le Groupe sont sans droit de vote et ne donnent pas droit à dividende.

Dans les états financiers, ils sont portés en diminution des capitaux propres, conformément à la norme IAS 32. La contrepartie des achats au SRD est enregistrée au passif dans les *Emprunts à court terme*.

Potentiel dilutif

	31/12/2010 (*)	31/12/2009 (**)	31/12/2008 (**)
Nombre d'actions composant le capital	3 132 678	2 509 990	2 509 990
Potentiel dilutif des BSA 2004 / 'BSAR1' Avant résolution du 1/03/2010 : strike à 85€ Après résolution du 1/03/2010 : strike à 41,25€ jusqu'au 31/12/2010, puis à 55€ jusqu'au 31/12/2014	615 137	676 764	676 764
Potentiel dilutif des BSAR 2006 / 'BSAR2' Avant résolution du 1/03/2010 : strike à 165€ Après résolution du 1/03/2010 : strike à 41,25€ jusqu'au 31/12/2010, puis à 55€ jusqu'au 31/12/2014	373 261	995 846	995 846
Nombre d'actions potentiel	4 121 076	4 182 600	4 182 600
Capital en euros (valeur nominale 2€)	6 265 356	5 019 980	5 019 980

(*) Après modification des caractéristiques des bons

(**) Avant modification des caractéristiques des bons

Modification des caractéristiques des BSARs

Comme mentionné à la Note 1, par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les caractéristiques des bons ont été modifiées de la façon suivante :

	BSA 2004 / 'BSAR1'		BSAR 2006 / 'BSAR2'	
	<u>nouvelles caractéristiques</u>	<u>anciennes caractéristiques</u>	<u>nouvelles caractéristiques</u>	<u>anciennes caractéristiques</u>
Date limite d'exercice	31/12/2014	14/12/2011	31/12/2014	11/04/2014
Parité actions (Nb action / 1 bon)	1,0	1,1	1,0	1,0
Prix d'exercice unitaire des bons	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	85,00 €	41,25 € jusqu'au 31/12/2010 55 € jusqu'au 31/12/2014	165,00 €
Modalité de règlement par remise d'obligation			Remise de 26 Obligations A nouvelles pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Les modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR.

En 2010, 622 585 BSAR2 et 103 BSAR1 ont été exercés, ce qui explique l'augmentation du capital de 622 688 actions par rapport au 31 décembre 2009.

Depuis la modification de leurs caractéristiques, les BSARs sont comptabilisés dans les *Autres passifs non courants* dans la mesure où ils répondent à la définition d'instruments dérivés (cf. Notes 1 et 26). Leur valeur au 31 décembre 2010 est de 23 521 K€.

22. Avantages au personnel

Les engagements du Groupe sont relatifs à des indemnités de fin de carrière, des pensions invalidité et décès (Pologne), et médailles du travail (ou primes de jubilé en Pologne). Ces régimes à prestations définies sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19.

Les 3 principaux pays concernés par les avantages au personnel sont la France, la Pologne et l'Espagne. Les sociétés du Groupe font appel à des actuaires pour évaluer les engagements.

Au 31 décembre 2010, le montant des engagements s'élève à 5 046 K€.

Synthèse des hypothèses retenues pour le calcul des engagements

	31/12/2010			31/12/2009		
	France	Espagne	Pologne	France	Espagne	Pologne
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%	5,5%	5%	5%	6%
Taux d'inflation	2%	2,5%	2,5%	2%	2,5%	2,5%
Taux de croissance des salaires	2,5%	3,0%	1%	2,5%	3,0%	1%
Rotation du personnel et mortalité	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais	Table TV/TD 2004-2006	PERM/F-2000-P	Tables du bureau de sécurité sociale et du bureau des statistiques polonais

Analyse de la charge de la période

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Coût des services rendus	438	246
Coût sur actualisation	267	170
Rendement attendu des actifs de couverture	(17)	(2)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(248)	(85)
Charge de l'exercice	441	329

Variation de la dette actuarielle

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Dette à l'ouverture	3 602	5 163
Coût des services rendus	438	246
Coût sur actualisation	267	170
Prestations payées	(319)	(341)
Pertes et gains actuariels	(248)	(140)
Activités cédées ou en cours de cession	1 813	(1 519)
Autres ajustements	(189)	
Ecart de conversion	81	23
Dette à la clôture	5 447	3 602

Variation des actifs de couverture

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Valeur à l'ouverture	()	456
Contributions de l'employeur	24	73
Prestations payées	(58)	(73)
Rendement attendu	17	2
Ecart actuariels	3	(55)
Activités cédées ou en cours de cession	417	(403)
Valeur à la clôture	404	()

Variation de la provision au bilan

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Solde à l'ouverture	3 602	4 707
Charge totale	441	329
Prestations et contributions payées	(285)	(341)
Activités cédées ou en cours de cession	1 396	(1 116)
Autres ajustements	(189)	
Ecart de conversion	81	23
Solde à la clôture	5 046	3 602

23. Provisions

Montants en K€	31/12/2009	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées	Ecart de conversion	31/12/2010
Provisions pour retraites et avantages au personnel (cf. Note 22)	3 602	441	(474)		1 396	81	5 046
Provisions à caractère social		421	(63)	(382)	1 079		1 055
Provisions à caractère fiscal	106	3 472		(135)	690		4 133
Autres provisions non courantes	22 143	93	(40)		90	20	22 306
Autres provisions non courantes	22 249	3 986	(103)	(517)	1 859	20	27 494
Provisions à caractère social - part < 1 an	189	1 534	(113)	(988)	1 563	25	2 210
Provisions pour pertes sur contrats		60					60
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an	13			(14)		1	
Autres provisions - part < 1 an	1 009	308	(157)	(49)	311	41	1 463
Provisions courantes	1 211	1 902	(270)	(1 051)	1 874	67	3 733

Montants en K€	31/12/2008	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Activités cédées ou en cours de cession	Reclass. courant / non courant	Ecart de conversion	31/12/2009
Provisions pour retraites et avantages au personnel	4 707	329	(341)		(1 116)		23	3 602
Provisions à caractère social	2 948				(2 948)			
Provisions pour pertes sur contrats	19			(19)				
Provisions à caractère fiscal	522	106			(522)			106
Autres provisions non courantes	1 702	22 042	(123)	(174)	(1 157)	(232)	85	22 143
Autres provisions non courantes	5 191	22 148	(123)	(193)	(4 627)	(232)	85	22 249
Provisions à caractère social - part < 1 an	1 610				(1 418)		(3)	189
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an	211		(12)		(187)		1	13
Autres provisions - part < 1 an	170	683		(81)		232	5	1 009
Provisions courantes	1 991	683	(12)	(81)	(1 605)	232	3	1 211

Montants en K€	31/12/2007	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Reclassements courant / non courant	Ecart de conversion	Allocation de l'écart d'acquisition	31/12/2008
Provisions pour retraites et avantages au personnel	4 876	1 415	(1 157)	(12)		(415)		4 707
Provisions à caractère social	2 786	1 783	(1 621)					2 948
Provisions pour pertes sur contrats	208	19	(208)					19
Provisions à caractère fiscal	982	4		(277)	(187)			522
Provisions pour restructurations	44		(44)					
Autres provisions non courantes	878	951	(294)			(66)	233	1 702
Autres provisions non courantes	4 898	2 757	(2 167)	(277)	(187)	(66)	233	5 191
Provisions à caractère social - part < 1 an	45	2 267	(849)	(45)		(40)	232	1 610
Provisions à caractère fiscal - part < 1 an		24			187			211
Autres provisions - part < 1 an	1 014	170	(1 014)					170
Provisions courantes	1 059	2 461	(1 863)	(45)	187	(40)	232	1 991

Provisions à caractère fiscal

Sur l'exercice précédent (31 décembre 2009), une provision de 106 K€ avait été constituée dans les sociétés françaises appartenant au groupe d'intégration fiscale et faisant l'objet d'un contrôle fiscal. Le montant de la provision correspondait au montant des rectifications acceptées par le Groupe.

L'ensemble des chefs de redressement est contesté par le Groupe et, à ce stade de la procédure, l'administration fiscale a saisi selon le cas la commission nationale ou départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

En 2010, une provision complémentaire a été comptabilisée à hauteur de 3 458 K€, correspondant à la quote-part de risque jugé réel et probable, même si la phase administrative de contrôle n'est pas encore achevée.

Les chefs de redressements qui n'ont pas fait l'objet d'une provision sont les suivants :

- d'une part, les redressements d'impôt sur les sociétés inhérent à l'exercice clos en 2006 se rapportant aux sociétés qui avec MBRI comme société tête de groupe formaient un groupe fiscalement intégré, au motif que la société MBRI bénéficie d'une Procédure de Sauvegarde et que le recouvrement des rehaussements d'impôts est incertain,
- d'autre part, les redressements de Belvédère et plus particulièrement ceux ayant trait à la déduction des charges financières liées à l'emprunt FRN souscrit pour l'acquisition de Duke Street/Marie Brizard et les redressements de MBRI liés à son refinancement au moment de son rachat par Belvédère. En effet, l'administration fiscale remet en question la déductibilité de la totalité des intérêts de l'emprunt FRN comptabilisés (et décaissés) sur les 2 exercices contrôlés, soit de l'ordre 20 000 K€ en impôt : ces redressements sont formellement contestés par le Groupe dans le cadre de la procédure en cours.

Les informations relatives aux demandes de rectification sont présentées à la Note 29.

Provisions à caractère social

Le montant total des provisions à caractère social (part courante et non courante) est de 3 265 K€ au 31 décembre 2010, contre 2 831 K€ au 31 décembre 2009 (activités préalablement destinées à être cédées incluses.)

Il s'agit pour une large part de provisions comptabilisées dans le cadre de litiges prud'homaux dont le montant est déterminé par l'analyse juridique du risque, ainsi que par la poursuite du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) dans la société Marie Brizard qui représente 1 055 K€ à la fin de l'exercice.

Autres provisions pour risque

Une provision non courante pour risques financiers de 22 000 K€ avait été comptabilisée sur l'exercice précédent (31 décembre 2009) afin de couvrir globalement différents risques à caractère financier portant sur les actifs du Groupe.

Autres provisions courantes

Plusieurs provisions pour risque courantes ont été enregistrées dans la filiale turque Belvedere Istanbul pour un montant total de 941 K€. Ces provisions, qui avaient été constituées initialement en 2009, couvrent l'ensemble des risques identifiés sur ces sociétés.

24. Dettes financières

Montants en K€	31/12/2010	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	464 188	464 188		
Emprunts bancaires	13 570	4 352	8 742	476
Participation des salariés	318	171	147	
Intérêts courus sur emprunts	67 471	67 471		
Dettes financières long terme	545 547	536 182	8 889	476
Dettes financières court terme	47 816			

Montants en K€	31/12/2009	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	520 351	20 014	140 094	360 243
Emprunts bancaires	16 803	11 568	3 171	2 064
Intérêts courus sur emprunts	3 908	2 746		1 162
Dettes financières long terme	541 062	34 328	143 265	363 469
Dettes financières court terme	43 204			

Montants en K€	31/12/2008	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires	472 629	472 629		
Emprunts bancaires	21 761	4 784	15 456	1 521
Participation des salariés	2 018	1 270	748	
Intérêts courus sur emprunts	24 451	24 451		
Dettes financières long terme	520 859	503 133	16 204	1 521
Dettes financières court terme	57 351			

Les dettes financières sont des passifs financiers comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE).

La part à plus d'un an des dettes financières long terme (9 365 K€) est présentée au bilan dans les passifs non courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à plus d'un an*.

La part à moins d'un an des dettes financières long terme (536 182 K€) est présentée au bilan dans les passifs courants sur la ligne *Emprunts à long terme – part à moins d'un an*.

La différence significative de classement entre les dettes non courantes et courantes entre le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2009 est due au reclassement des dettes obligataires de Belvédère S.A. en passifs courants (i.e. emprunts FRN et OBSAR), tel que décrit à la Note 1.

Variation des dettes financières

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31/12/2009	510 107	10 243	520 351	16 803		3 908	541 062
Nouveaux emprunts				521			521
Remboursement				(6 990)	(241)		(7 231)
Variation nette						33 046	33 046
Transformation OBSAR A et B en OBSAR A nouvelles (1/03/2010)	10 243	(10 243)					
Emission coupon OBSAR : obligations B		6 637	6 637			(6 637)	
Exercices des BSARS 2 (conversion en capital)	(25 646)		(25 646)				(25 646)
Reclassement des intérêts FRN pré-ouverture du Plan de Sauvegarde, du principal en intérêts courus	(37 154)		(37 154)			37 154	
Reclassement des activités préalablement destinées à être cédées				2 972	559		3 531
Ecart de conversion				263			263
31/12/2010	457 551	6 637	464 188	13 570	318	67 471	545 547

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31/12/2008	463 849	8 780	472 629	21 761	2 018	24 451	520 859
Nouveaux emprunts				3 715			3 715
Remboursement				(5 352)			(5 352)
Variation nette		6 858	6 858			20 394	27 252
Capitalisation intérêts Plan de Sauvegarde (*)	40 863		40 863	74		(40 937)	
Conversions OBSAR A => B	5 395	(5 395)					
Activités cédées ou en cours de cession				(3 336)	(2 018)		(5 354)
Ecart de conversion				(58)			(58)
31/12/2009	510 107	10 243	520 351	16 803		3 908	541 062

(*) Le flux Capitalisation intérêts Plan de Sauvegarde correspond à l'incorporation en principal des frais financiers sur la dette financière relative au Plan de Sauvegarde calculés pendant la période d'observation (16 juil. 2008-10 nov.2009).

Montants en K€	Emprunts obligataires	Intérêts courus échus sur OBSAR	Emprunts obligataires	Emprunts bancaires	Participation des salariés	Intérêts courus sur emprunts	Dettes financières long terme
31/12/2007	434 378	11 554	445 932	22 428	2 961	8 821	480 142
Nouveaux emprunts				5 537	331		5 868
Remboursement				(5 923)	(1 274)		(7 197)
Variation nette		6 673	6 673			15 630	22 303
Amortissement au TIE (*)	26 942	(6 918)	20 024				20 024
Conversions OBSAR A => B	2 529	(2 529)					
Variations de périmètre				537			537
Ecart de conversion				(817)			(817)
31/12/2008	463 849	8 780	472 629	21 761	2 018	24 451	520 859

(*) En 2008, du fait de la comptabilisation des dettes FRN et OBSAR en passifs courants (à la suite de l'ouverture de la Procédure de Sauvegarde), la méthode du TIE n'est plus justifiée et la totalité des charges résiduelles des frais d'émission de ces emprunts, soit 20 024 K€, est portée en charge sur l'exercice.

Dettes obligataire

Comme rappelé ci-dessus, au 31 décembre 2010, les dettes financières (principal et intérêts courus) de la société Belvédère S.A. sont classées dans les passifs courants. Les emprunts FRN et OBSAR sont comptabilisés en suivant les termes de leurs contrats initiaux et non plus l'échéancier du Plan de Sauvegarde, comme c'était le cas sur l'exercice 2009.

Dettes FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable *in fine* en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

Sur l'exercice 2009 :

En conséquence du jugement d'homologation du Plan de Sauvegarde du 10 novembre 2009 :

- le principal de la dette FRN a été porté à 412 391 K€ (principal dans le cadre du Plan), soit le principal d'origine augmenté des intérêts courus jusqu'à la date du 10 novembre 2009,
- le remboursement du principal était ré-étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019), le paiement étant à effectuer au 10 novembre par échéances annuelles progressives, avec une première échéance au 10 novembre 2010 pour un montant de 15 861 K€ correspond à 3,846% du principal, ce qui explique qu'au bilan du 31 décembre 2009, la majeure partie de la dette FRN était présentée dans les dettes à plus d'un an,
- les intérêts courants pendant la période du Plan sont calculés sur la même base que celle prévue par le contrat initial (EURIBOR 3 mois + 325bp) et payables annuellement.

Sur l'exercice 2010 :

En raison de l'effet résolutoire du jugement du 4 avril 2011 (cf. Note 1) :

- le principal est ramené à son montant d'origine (375 000 K€), et présenté dans les dettes à moins d'un an (passifs courants) du fait qu'aucun nouveau plan de ré-étalement ne soit arrêté à la date de rédaction du présent document,
- les intérêts courus pendant la période d'observation et la période du Plan de Sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2010 ont été comptabilisés en intérêts courus, et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an (53 177 K€ dont 51 117 K€ d'intérêts échus),
- les intérêts de retard calculés, selon les termes du contrat FRN, sur les échéances d'intérêts échues non payées pendant la période d'observation et la période du Plan de Sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2010, sont comptabilisés en intérêts courus, et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an (4 134 K€),
- les intérêts de retard calculés, selon les termes du contrat FRN, sur le principal réputé dû depuis l'ouverture de la Procédure de Sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2010, sont comptabilisés en intérêts courus, et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an (9 042 K€).

Jusqu'au 31 décembre 2009, avec l'application du Plan de Sauvegarde, entraînant le ré-étalement du principal, les intérêts de retard sur le principal n'étaient pas comptabilisés (le principal n'étant pas réputé dû). L'ajustement de l'historique, correspondant aux intérêts de retard calculés sur le principal depuis l'ouverture de la procédure de Sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2009, a été comptabilisé en charges d'intérêt sur la période 2010 et s'élève à 5 240 K€.

Dettes OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable *in fine* en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2).

Initialement, les intérêts étaient calculés sur un taux fixe annuel de 7,692% par émission de coupon (Obligation B) capitalisable par regroupement : 13 Obligations B donnaient droit à 1 Obligation A. Les obligations B étaient payables en cash *in fine*.

Sur l'exercice 2009 :

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde homologué le 10 novembre 2009 :

- le remboursement du principal du Plan (principal d'origine diminué des conversions en capital et augmenté des intérêts courus jusqu'au 10 novembre 2009, soit 108 197 K€) était étalé sur une durée de 10 ans (2010 – 2019), le paiement étant à effectuer au 10 novembre par échéances annuelles progressives, avec une première échéance le 10 novembre 2010 pour un montant de 3 321 K€ correspondant à 3,846% du principal non converti en capital à la date de l'échéance, ce qui explique qu'au bilan du 31 décembre 2009, la majeure partie de la dette OBSAR était présentée dans les dettes à plus d'un an,
- la méthode de calcul et de capitalisation des intérêts courus pendant la durée du Plan se fait sur la même base que celle prévue par le contrat initial (taux fixe annuel de 7,692% par émission de nouvelles obligations (coupon) capitalisables par regroupement). Ces intérêts étant payables *in fine* le 10 novembre 2019, étaient également présentés dans les dettes à plus d'un an.

Sur l'exercice 2010 :

- au 1^{er} mars 2010, les caractéristiques des OBSAR ont été modifiées (cf. paragraphe ci-dessous) : les anciennes obligations A et B sont remplacées par de nouvelles obligations A au nombre de 1 704 907. Sur la période, 404 118 OBSAR ont été converties en capital par exercices de BSAR2, ce qui a diminué la dette de 25 646 K€.

De la même manière que pour l'emprunt FRN, en raison de l'effet résolutoire du jugement du 4 avril 2011 (cf. Note 1) :

- le principal de la dette OBSAR, correspondant aux obligations A (nouvelles), a diminué du fait des conversions en capital de la période, il s'élève au 31 décembre 2010 à 82 551 K€, et est présenté dans les dettes à moins d'un an (passifs courants) du fait qu'aucun nouveau plan de ré-étalement ne soit arrêté à la date de rédaction du présent document,
- les intérêts courus échus, correspondant aux obligations B (nouvelles) s'élèvent à 6 637 K€ et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an. Les obligations B portent elles-mêmes intérêt,
- les intérêts courus non échus (sur obligations A et B) sont de 959 K€ au 31 décembre 2010 et sont également présentés dans les dettes à moins d'un an.

Modification des caractéristiques des OBSAR A et B

Le principal de l'emprunt OBSAR est constitué d'Obligations A initialement d'une valeur nominale de 1 650 € rémunérées annuellement par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €. Les Obligations B ne portaient pas intérêts et étaient payables *in fine*. Pendant la durée de l'emprunt, celles-ci pouvaient être converties en Obligations A portant intérêt (13 Obligations B donnant droit à 1 Obligation A).

Comme mentionné à la Note 1, par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :

1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An

1 Obligation B donne droit à 2 Obligations An

Les caractéristiques de l'Obligation An sont les suivantes :

	nouvelles caractéristiques (Obligation An)	anciennes caractéristiques (Obligation A)
Échéance	10/11/2019	10/04/2014
Nominal	63,462 € multiplication par 26 du nombre d'obligations	1 650 €
Remboursement du principal	progressif 2010-2019 suivant l'échéancier du Plan de Sauvegarde	in fine
Coupon annuel (intérêt)	7,692% (1/13 d'Obligation An) versé par émission d'une Obligation Bn d'une valeur de 4,881 €	7,692% (1/13 d'Obligation A) versé par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €
Capitalisation des intérêts	13 Obligations Bn donnent droit à 1 Obligation Bn	13 Obligations B donnent droit à 1 Obligation A portant intérêt
Remboursement des intérêts/coupon	in fine	in fine
Modalité de conversion en capital	Remise de 26 Obligations An pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Ces modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR.

Autres dettes financières

En Bulgarie, l'emprunt long terme souscrit par la société Belvedere Capital Management permettant le financement du projet de plantation de vignes initié en 2005, avait été reclassé (5 425 K€) en 2009 dans les passifs courants (*Emprunts à long terme – part à moins d'un an*) en conséquence du non respect de certains covenants.

En 2010, les négociations avec la banque ont abouti à un rééchelonnement de la dette qui sera remboursée trimestriellement à partir du 30 septembre 2011 jusqu'en 2014. En conséquence, les sommes dues à plus d'un an ont été reclassées dans les passifs non courants (*Emprunt à long terme – part à plus d'un an*).

Au 31 décembre 2010, le montant des dettes financières relatives aux locations-financement, présentées sur la ligne *Emprunts bancaires*, est de 5 140 K€, contre 6 136 K€ au 31 décembre 2009 (dont dettes classées dans les passifs des activités destinées à être cédées pour 3 893 K€), et 7 607 K€ au 31 décembre 2008.

Les emprunts court terme (47 816 K€) correspondent à des lignes de crédit ayant pour fonction le financement des BFR d'exploitation dans les filiales.

En complément de ces lignes de crédit, des contrats d'affacturage sont en place en Pologne (9 406 K€ reçus en contrepartie des créances non échues cédées au 31 décembre 2010). Ces contrats d'affacturage répondant aux conditions de décomptabilisation de la norme IAS 39, les créances clients cédées et la dette financière ne figurent pas au bilan.

25. Instruments financiers et facteurs de risques financiers

Juste valeur des instruments financiers selon les catégories IAS 39

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31/12/2010
Actifs :					
Actifs financiers	2 865		369	31 577	34 811
Créances clients				149 926	149 926
Autres actifs courants				29 270	29 270
Instruments dérivés actifs		27			27
Trésorerie et équivalent de trésorerie	31 363				31 363
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				9 365	9 365
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				536 182	536 182
Emprunts à court terme				47 816	47 816
Instruments dérivés passifs (BSARs)		23 562			23 562
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				90 911	90 911

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31/12/2009
Actifs :				
Actifs financiers	4 288	372	32 683	37 343
Créances clients			98 246	98 246
Autres actifs courants			18 754	18 754
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 967			8 967
Passifs :				
Emprunts à long terme - part à plus d'un an			506 734	506 734
Emprunts à long terme - part à moins d'un an			34 328	34 328
Emprunts à court terme			43 204	43 204
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés			51 910	51 910

Montants en K€	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et passifs financiers au coût amorti	31/12/2008 retraité (*)
Actifs :					
Actifs financiers	4 836		372	35 365	40 573
Créances clients				181 616	181 616
Autres actifs courants		1 155		27 087	28 242
Trésorerie et équivalent de trésorerie	21 333				21 333
Passifs :					
Emprunts à long terme - part à plus d'un an				17 725	17 725
Emprunts à long terme - part à moins d'un an				503 134	503 134
Emprunts à court terme				57 351	57 351
Fournisseurs et autres créiteurs rattachés				106 290	106 290

(*) Les autres actifs courants sont retraités des changements de méthodes comptables : cf. Note 3.3

Facteurs de risques financiers

Risque de liquidité lié à l'endettement du Groupe

Au 31 décembre 2010, 90 % des dettes financières du Groupe au bilan (intérêts courus inclus) sont portées par Belvédère S.A. et incluses dans le Plan de Sauvegarde de la société : 533 170 K€.

Au regard des événements postérieurs à la clôture, sachant qu'en 2011 le Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. a été résolu d'une part, et que d'autre part une Procédure de Redressement judiciaire a été ouverte mais qu'aucun Plan de Redressement n'a été homologué dans le cadre de cette nouvelle Procédure à la date de rédaction du présent document, un risque existe au 31 décembre 2010 sur les dettes de la société.

La trésorerie disponible du Groupe (31 363 K€) et les sommes consignées dans le cadre remboursement de l'échéance du 10 novembre 2010 au titre des dettes FRN et OBSAR (21 344 K€) ne suffisent pas à couvrir le risque lié à l'endettement financier.

Cependant, la Procédure de Redressement judiciaire doit permettre au Groupe de trouver des solutions au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

Covenants bancaires

Les sociétés du Groupe ayant recours à des financements bancaires sont engagées à respecter certains covenants incluant notamment des ratios de rentabilité et de solvabilité. Au 31 décembre 2010, ces covenants sont respectés par les sociétés du Groupe à l'exception de Belvédère S.A.

Un récapitulatif des actifs donnés en garantie au titre des financements accordés est présenté à la Note 28.

Risque de taux

❖ Sensibilité aux taux d'intérêt

Montants en K€	31/12/2010	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	464 188	89 188	375 000
Intérêts échus FRN portant intérêt de retard	51 117		51 117
Emprunts bancaires	13 570	3 063	10 507
Participation des salariés	318	318	
Principal	529 193	92 569	436 624
Intérêts courus hors intérêts FRN échus	16 354		
Dettes financières long terme	545 547		
Lignes de financement court terme	47 816	1 165	46 652

Montants en K€	31/12/2009	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	520 351	108 195	412 156
Emprunts bancaires	16 803	1 331	15 472
Principal	537 154	109 526	427 628
Intérêts courus	3 908		
Dettes financières long terme	541 062		
Lignes de financement court terme	43 204	1 312	41 892

Montants en K€	31/12/2008	Taux fixe	Taux variable
Emprunts obligataires	463 849	88 849	375 000
Emprunts bancaires	21 761	7 779	13 982
Participation des salariés	2 018	2 018	
Principal	487 628	98 646	388 982
Intérêts courus	33 231		
Dettes financières long terme	520 859		
Lignes de financement court terme	57 351	1 448	55 903

La dette rémunérée à taux variable représente 84% de la dette financière du Groupe au 31 décembre 2010. La sensibilité des charges d'intérêt aux taux (principalement EURIBOR, WIBOR, LIBOR) est donc forte : une augmentation des taux de 100 points de base aurait pour effet une augmentation des charges d'intérêts de 3 061 K€, soit + 8,2%.

❖ Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31/12/2010	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	464 188	464 188				
Emprunts bancaires	13 570	11 360	2 006	25	68	110
Participation des salariés	318	318				
Intérêts courus	67 471	67 471				
Dettes financières long terme	545 547	543 337	2 006	25	68	110
Lignes de financement court terme	47 816	14 736	26 713	3 474	2 142	751

(*) devises à parité Euro fixe

Montants en K€	31/12/2009	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	520 351	520 351				
Emprunts bancaires	16 803	13 126	1 792	594	117	1 174
Intérêts courus	3 908	3 908				
Dettes financières long terme	541 062	537 385	1 792	594	117	1 174
Lignes de financement court terme	43 204	6 634	26 230	1 000	5 635	3 705

(*) devises à parité Euro fixe

Montants en K€	31/12/2008	Euros	Zlotys Polonais	Litas Lituanien (*)	Leva Bulgares (*)	Autres devises
Emprunts obligataires	463 849	463 849				
Emprunts bancaires	21 761	10 718	3 630	6 550	77	786
Participation des salariés	2 018	2 018				
Intérêts courus	33 231	33 231				
Dettes financières long terme	520 859	509 816	3 630	6 550	77	786
Lignes de financement court terme	57 351	7 556	38 829	3 920	6 320	726

(*) devises à parité Euro fixe

L'exposition au risque de change (essentiellement les lignes court terme libellées en zloty polonais qui financent des besoins en fonds de roulement dans la même devise) est très limitée. Au 31 décembre 2010, 95% de la dette financière du Groupe est en euros ou dans une devise dont la parité est fixe par rapport à l'euro.

Risque de crédit

D'une manière générale, les clients du Groupe sont diversifiés, et il n'y a pas de risque significatif lié à la dépendance aux clients.

❖ Maturité des créances client

Montants en K€	31/12/2010	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	163 836	125 323	22 480	3 507	12 527
Dépréciations	(13 911)		(384)	(1 491)	(12 036)
Créances clients nettes	149 926	125 323	22 096	2 016	491

Montants en K€	31/12/2009	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	108 126	72 663	22 812	1 185	11 466
Dépréciations	(9 880)		(173)	(207)	(9 501)
Créances clients nettes	98 246	72 663	22 639	978	1 965

Montants en K€	31/12/2008	Non échu	Echu < 90 jours	Echu depuis 90-180 jours	Echu > 180 jours
Clients et comptes rattachés	193 449	151 975	25 815	2 565	13 094
Dépréciations	(11 833)		(419)	(297)	(11 118)
Créances clients nettes	181 616	151 975	25 396	2 268	1 976

Au 31 décembre 2010, la part des créances clients échues depuis plus de 90 jours et non dépréciées est de 1,5%.

❖ Sensibilité aux taux de change

Montants en K€	31/12/2010	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	149 926	75 610	64 059	5 373	4 883	74 316
Impact variation des cours de 10%	7 432					7 432
Pourcentage sur les créances Groupe	5%					

Montants en K€	31/12/2009	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	98 246	33 914	51 768	6 208	6 356	64 332
Impact variation des cours de 10%	6 433					6 433
Pourcentage sur les créances Groupe	7%					

Montants en K€	31/12/2008	Créances euro ou devises fixes	Pologne	USA	Autres pays	Créances devises
Créances clients	181 616	79 517	83 646	6 956	11 498	102 099
Impact variation des cours de 10%	10 210					10 210
Pourcentage sur les créances Groupe	6%					

26. Autres passifs

Autres passifs non courants

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Passifs de Sauvegarde non courants (valeur actuelle)	9 354	12 651	
Instruments dérivés passifs (BSARs)	23 522		
Subventions d'investissement	1 977	289	1 111
Autres	1 991	866	
Autres passifs non courants	36 844	13 806	1 111

Au 31 décembre 2010, la ligne *Autres passifs non courants* comprend 2 éléments significatifs :

- les passifs de Sauvegarde à long terme (hors dette financière) : du fait de l'étalement du remboursement de ces passifs sur les 10 ans de la durée du Plan de Sauvegarde, ils sont présentés dans les passifs non courants,
- la comptabilisation en instruments dérivés passifs des BSARs émis par Belvédère S.A., en raison de la modification de leurs caractéristiques le 1^{er} mars 2010.

Ces éléments sont développés ci-dessous.

Dettes des Plans de Sauvegarde au 31 décembre 2010

Montants en K€	Part non courante (comptabilisée dans les <i>Autres passifs non courants</i>)	Part courante (comptabilisée dans les passifs courants)	Total autres passifs du Plan de Sauvegarde
Valeur nominale	11 650	443	12 093
Effet de l'actualisation financière	(2 296)		(2 296)
Valeur au bilan (valeur actuelle)	9 354	443	9 797

Pour la part non courante des passifs de Sauvegarde (part à plus d'un an), une actualisation financière est comptabilisée.

La part non courante des passifs de Sauvegarde hors dettes financières exclut les passifs de Belvédère S.A. Comme précisé à la Note 1, de même que pour les dettes financières de la société, ces passifs sont reclassés en passifs courants sur leur nature d'origine (dette fournisseurs, dette sociale, dette fiscale) au 31 décembre 2010. Dans la mesure où le remboursement étalé sur les 10 ans de la durée du Plan de Sauvegarde des passifs de Belvédère S.A. est remis en question, ces passifs ne sont plus actualisés. L'actualisation qui avait été comptabilisée en 2009, date d'homologation du Plan, a été reprise sur la période 2010 en contrepartie du résultat financier (- 10 661 K€).

Instruments dérivés (BSARs)

En raison de la modification de leurs caractéristiques décidée le 8 février 2010, les BSARs ne répondent plus à la définition d'instruments de capitaux propres et ont été requalifiés en instruments dérivés (norme IAS 39).

Montants en K€	Comptabilisation initiale directement en capitaux propres	Impact des exercices de BSARs en contrepartie des capitaux propres	Variation de juste valeur par le compte de résultat	31/12/2010
Instruments dérivés passifs (BSARs)	6 530	(9 113)	26 104	23 522

Conformément à la norme IAS 39, les BSARs ont été initialement comptabilisés à la juste valeur à la date de modification de leurs caractéristiques (8 février 2010) en contrepartie des capitaux propres. L'impact des exercices de 622 688 BSARs sur la période est également enregistré directement dans les capitaux propres.

La variation de juste valeur sur la période a été enregistrée en charge financière au compte de résultat.

Afin de déterminer les différents impacts comptables mentionnés ci-dessus, les BSARs ont fait l'objet d'une valorisation.

Autres passifs courants

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Avances et acomptes reçus	1 897	6 347	6 613
Dettes fiscales et sociales (incl. droits d'accises)	57 024	51 145	85 374
Subventions d'investissement	54		54
Instruments dérivés	40	1	
Produits constatés d'avance et autres dettes	15 872	9 377	10 938
Autres passifs courants	74 888	66 869	102 979

Au 31 décembre 2010, l'augmentation globale des *Autres passifs courants* par rapport à la clôture de l'exercice précédent provient du reclassement des actifs préalablement destinés à être cédés du sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et des distributeurs polonais.

27. Information sectorielle

L'information financière sectorielle est présentée selon les mêmes axes que ceux du reporting interne utilisés pour mesurer les performances du Groupe.

Zones géographiques

Conformément à la norme IFRS 5 :

Pour l'exercice 2010 et les périodes comparatives, les éléments des comptes de résultat sont retraités des activités cédées (Florida Distillers).

Pour l'exercice 2009 uniquement, les éléments bilanciels sont retraités des actifs préalablement destinés à être cédés (sous-palier Marie Brizard hors *Vins France* et distributeurs polonais) et ne sont pas retraités des actifs destinés de Florida Distillers. Les soldes ne sont donc pas comparables sur cet exercice aux éléments du compte de résultat.

Pour l'exercice 2008, les éléments bilanciels ne sont pas retraités des actifs destinés de Florida Distillers, les soldes ne sont donc pas comparables sur cet exercice aux éléments du compte de résultat.

L'activité cédée de Florida Distillers appartient à la région *Autres pays*. Les opérations de cette activité sont retraitées sur cette région.

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires hors-groupe	512 243	248 698	44 840	15 909	38 962	83		860 734
Chiffre d'affaires groupe	17 135	4 107	352	7 070		399	(29 063)	860 734
Chiffre d'affaires	529 378	252 805	45 192	22 979	38 962	482	(29 063)	860 734
Droits d'accises	(260 199)		(28 998)					(289 197)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	269 179	252 805	16 194	22 979	38 962	482	(29 063)	571 537
Résultat opérationnel courant	6 655	11 885	392	(712)	(20 170)	(10 260)		(12 211)
Autres produits et charges opérationnels								23 244
Résultat financier								(69 690)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								(25)
Impôt sur les résultats								(1 219)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								6 058
Résultat								(53 843)
Ecarts d'acquisition	14 549	62 788	359		3 571			81 267
Immobilisations incorporelles	15 898	132 775	35	1 251	1 861	767		152 587
Immobilisations corporelles	27 671	29 348	8 654	20 933	6 929	214		93 748
Actif immobilisé	58 118	224 911	9 048	22 184	12 360	981		327 602
Besoin en fonds de roulement	37 631	44 351	6 769	6 206	13 428	(5 958)		102 427
Impôts différés et passifs non courants	(8 352)	(48 524)	(1 647)	51	6 223	(24 169)		(76 417)
Capitaux employés	87 397	220 738	14 170	28 440	32 012	(29 146)		353 612
Investissements	1 826	1 282	2 773	1 419	264	16		7 579
Dotations aux amortissements	(4 938)	(4 146)	(1 076)	(1 642)	(623)	(16)		(12 442)

Compte de résultat 2009 :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires hors-groupe	484 739	241 079	52 768	16 866	30 161	200		825 813
Chiffre d'affaires groupe	15 592	4 964	347	7 296	455	815	(29 469)	
Chiffre d'affaires	500 331	246 043	53 115	24 162	30 616	1 015	(29 469)	825 813
Droits d'accises	(241 776)		(32 426)					(274 202)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	258 555	246 043	20 689	24 162	30 616	1 015	(29 469)	551 611
Résultat opérationnel courant	5 549	15 117	682	(1 468)	(19 955)	(10 135)		(10 210)
Autres produits et charges opérationnels								(150 200)
Résultat financier								(54 798)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								134
Impôt sur les résultats								35 184
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession								2 267
Résultat								(177 623)

Bilan 31 décembre 2009 :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2009
Ecarts d'acquisition	3 862		347		5 239			9 448
Immobilisations incorporelles	15 631	11 082	50	1 243	1 769	761		30 536
Immobilisations corporelles	29 440	5 107	6 997	21 426	23 485	228		86 682
Actif immobilisé	48 933	16 189	7 394	22 669	30 492	989		126 666
Besoin en fonds de roulement	17 702	19 228	8 356	8 652	23 732	15 099		92 768
Impôts différés et passifs non courants	(2 462)	682	(483)	50	2 417	(12 615)		(12 411)
Capitaux employés	64 173	36 099	15 267	31 371	56 642	3 473		207 023
Investissements	1 626	259	377	4 817	2 459	133		9 672
Dotations aux amortissements (variation au bilan : retraité des activités Marie Brizard hors Vins France et distributeurs polonais)	(3 843)	(1 835)	(1 199)	(1 662)	(2 591)	(36)		(11 165)

Compte de résultat 2008 :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires hors-groupe	752 395	270 519	64 222	19 229	31 876			1 138 241
Chiffre d'affaires groupe	9 344	5 020	210	9 214	99	1 232	(25 119)	
Chiffre d'affaires	761 739	275 539	64 432	28 443	31 975	1 232	(25 119)	1 138 241
Droits d'accises	(384 683)		(39 331)					(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	377 056	275 539	25 101	28 443	31 975	1 232	(25 119)	714 227
Résultat opérationnel courant	21 201	9 369	1 211	778	(19 383)	(6 763)		6 413
Autres produits et charges opérationnels								9 134
Résultat financier								(77 674)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence								220
Charge d'impôt								3 504
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession								(2 768)
Résultat								(61 171)

Bilan 31 décembre 2008 :

Montants en K€	Pologne	Europe de l'Ouest	Lituanie	Bulgarie	Autres pays	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2008
Ecarts d'acquisition	41 190	143 216	343		5 791			190 540
Immobilisations incorporelles	15 287	145 626	70	1 256	1 407	777		164 423
Immobilisations corporelles	34 582	39 129	7 786	18 285	25 193	116		125 091
Actif immobilisé	91 059	327 971	8 200	19 541	32 391	893		480 054
Besoin en fonds de roulement	44 396	33 721	10 836	12 333	27 165	(23 634)		104 818
Impôts différés et passifs non courants	(2 198)	(47 676)	(443)	57	(395)	1 186		(49 468)
Capitaux employés	133 257	314 016	18 594	31 931	59 161	(21 554)		535 404
Investissements	7 947	1 773	1 935	6 458	4 069	652		22 834
Dotations aux amortissements	(5 245)	(5 704)	(1 146)	(1 593)	(2 548)	(45)		(16 281)

Chiffre d'affaires par activité

Les chiffres d'affaires 2010, 2009 et 2008 sont retraités des activités cédées (Florida Distillers).

Les activités destinées à être cédées de Florida Distillers appartiennent au segment *Autres* et constituaient à elles seules ce segment, qui n'apparaît donc plus.

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2010
Chiffre d'affaires hors-groupe	581 916	129 634	149 101	83		860 734
Chiffre d'affaires groupe	28 574	6 967	1 077	399	(37 017)	
Chiffre d'affaires	610 490	136 601	150 178	482	(37 017)	860 734
Droits d'accises	(289 197)					(289 197)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	321 293	136 601	150 178	482	(37 017)	571 537

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2009
Chiffre d'affaires hors-groupe	546 718	125 774	153 121	200		825 813
Chiffre d'affaires groupe	33 024	9 703	2 082	815	(45 624)	
Chiffre d'affaires	579 742	135 477	155 203	1 015	(45 624)	825 813
Droits d'accises	(274 202)					(274 202)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	305 540	135 477	155 203	1 015	(45 624)	551 611

Montants en K€	Vodka et spiritueux	Vins	Autres boissons distribuées	Holding	inter-secteurs	31 décembre 2008
Chiffre d'affaires hors-groupe	715 985	154 658	267 461	137		1 138 241
Chiffre d'affaires groupe	70 737	12 030	3 679	1 095	(87 541)	
Chiffre d'affaires	786 722	166 688	271 140	1 232	(87 541)	1 138 241
Droits d'accises	(424 014)					(424 014)
Chiffre d'affaires hors droits d'accises	362 708	166 688	271 140	1 232	(87 541)	714 227

28. Actifs donnés en garantie et engagements hors-bilan

Résumé des actifs donnés en garantie

Pays	Nature de l'obligation	Nature des actifs	Valeur de l'actif au bilan consolidé 31 décembre 2010 (montants en K€)
France	Emprunt obligataire FRN (375 000 K€ principal)	Titres détenus par les garantes polonaises Fonds de commerce polonais (*) Marques (détaillé à la Note 14) Immobilisations corporelles (détaillé à la Note 15)	aucune aucune 87 764 25 072
	Emprunt bancaire long terme (1 585 K€ principal)	Marque Zawisza	aucune
Pologne	Lignes de crédit bancaires accordées à Sobieski Sp. z.o.o. (autorisation de 25 351 K€)	Créances d'exploitation Immobilisations corporelles	variable
	Lignes de crédit accordées aux distributeurs (autorisation de 4 302 K€)	Créances d'exploitation, dépôt en compte courant	variable
Lituanie	Ligne de crédit court terme (autorisation de 4 793 K€)	Propriétés immobilières, entrepôt, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant	variable
	Prêts long terme (1 979 K€)	Immeubles, stocks, créances d'exploitation, dépôt en compte courant, droit d'exploitation de la marque Sobieski à Vilnius	variable
Bulgarie	Emprunt bancaire long terme (5 425 K€ principal)	Titres de BCM détenus par Belvedere SA Fonds de commerce des sociétés BCM, Domain Menada Bulgarie, SAKAR	aucune aucune
	Lignes de crédit (autorisation de 2 142 K€)	Immobilisations corporelles Stocks	8 629 796
Turquie	Emprunt bancaire long terme (110 K€ en principal)	Actifs de productions, biens immobiliers	
Danemark	Ligne de crédit (autorisation de 510 K€)	Créances d'exploitation	402

(*) à l'exception de Sobieski Sp. z.o.o.

Engagements hors-bilan

❖ Promotion commerciale

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans. Au 31 décembre 2010, le montant résiduel de ces engagements est de l'ordre de 17 millions d'euros.

Les autres engagements du Groupe n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2009.

❖ Cautions relatives aux droits sur alcool

Dans les différents pays où les filiales du Groupe sont implantées, des cautions doivent être fournies aux douanes afin de sécuriser le paiement des droits d'accises sur alcool. Ces cautions sont en règle générale apportées par les compagnies d'assurance et les banques pour le compte des sociétés.

❖ Engagements d'achat long terme

Dans le sous-palier Marie Brizard, les sociétés Moncigale, Marie Brizard Espagne et William Pitters ont pris des engagements d'achat triennaux de matière première : vin, cognac, et whisky.

❖ Engagements relatifs aux locations

Les engagements du Groupe au titre des locations simples (majoritairement bureaux et voitures) s'élèvent à 2 448 K€ au 31 décembre 2010. Les biens en location-financement ne sont pas inclus dans ce montant dans la mesure où ils figurent au bilan dans l'actif immobilisé en contrepartie des dettes financières.

29. Litiges et passifs éventuels

Contrôles fiscaux en France

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Tel que mentionné à la Note 23, les rehaussements non provisionnés représentent un risque éventuel supérieur à 25 000 K€ en impôt.

Plus particulièrement le risque fiscal propre à Belvédère sur la seule question du rejet de la déduction des charges financières de l'emprunt FRN représente un risque de près de 20 000 K€, soit l'impôt sur la totalité des intérêts de l'emprunt comptabilisés (et décaissés) pour les 2 exercices contrôlés. Belvédère considère que ce rehaussement n'est pas justifié et que le risque correspondant est éventuel. De même, le risque fiscal propre à MBRI sur la question de son refinancement lié à la prise de contrôle par Belvédère représente un risque de 1 726 K€.

Ces deux questions sont pendantes devant une commission administrative dans le cadre de la phase administrative du contrôle fiscal des sociétés concernées.

Enfin, il existe des doutes sérieux sur la capacité à recouvrer les rehaussements d'impôt sur les sociétés inhérents à l'exercice 2006 pour MBRI et ses filiales qui représentent un montant de 1 344 K€. En effet, alors que MBRI est placée sous Procédure de Sauvegarde, les rehaussements qui constituent des dettes antérieures n'ont pas été déclarés au passif de la société, ce qui rend leur recouvrement incertain.

30. Parties liées

Les parties liées sont principalement les filiales non consolidées du Groupe. Aucune transaction significative n'est réalisée avec les parties liées.



BELVEDERE S.A.

COMPTES SOCIAUX

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31/12/10

SOMMAIRE

1. Faits marquants	144
2. Principes et méthodes comptables.....	148
2.1. Immobilisations incorporelles	148
2.2. Immobilisations corporelles	149
2.3. Immobilisations financières	149
2.4. Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks	149
2.5. Autres créances et autres dettes.....	150
2.6. Provisions pour risques et charges	150
3. Notes sur le bilan actif	151
3.1. Actif immobilisé.....	151
3.2. Etat des créances et actif circulant.....	154
3.3. Valeurs mobilières de placement - Disponibilités	156
3.4. Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan.....	157
3.5. Charges constatées d'avance	157
3.6. Ecart de conversion actif	157
4. Notes sur le bilan passif.....	157
4.1. Capital social.....	157
4.2. Affectation du résultat 2009	158
4.3. Provisions	158
4.4. Dettes	159
4.5. Ecart de conversion passif.....	161
5. Notes sur le compte de résultat.....	161
5.1. Ventilation du chiffres d'affaires HT	161
5.2. Charges externes	161
5.3. Résultat financier	162
5.4. Résultat exceptionnel	162
5.5. Ventilation de l'impôt sur les sociétés	163
5.6. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires.....	163
6. Autres informations.....	164
7. Evènements postérieurs à la clôture	166
Tableau des filiales et participations.....	167

Bilan Actif

Montants en K€	31/12/2010		31/12/2009	
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'Etablissement				
Frais de recherche & développement				
Concessions, brevets, licences	16 557	4 960	11 597	11 591
Fonds commercial	136 289	117 409	18 880	12 706
Avances & acomptes				
Autres immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles	152 846	122 369	30 477	24 297
Terrains				8
Constructions	18	18		2
Instal.tech., mat. & outil. industriel	189	183	6	12
Autres immos corporelles	55	45	10	9
Immobilisations corporelles en cours				
Avances & acomptes	198		198	198
Total immobilisations corporelles	460	246	214	229
Autres titres de participation	260 280	20 509	239 771	242 081
Créances rattachées à des participations	157 371	3 842	153 529	163 894
Autres titres immobilisés				
Prêts	179	179		365
Autres	52 250	3 049	49 200	185
Total immobilisations financières	470 080	27 579	442 501	406 525
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	623 385	150 194	473 191	431 051
Matières premières & autres approvisionnements				
En-cours de production / Biens				
En-cours de production / Services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises	688	393	295	353
Stocks & en-cours	688	393	295	353
Avances & acomptes versés s/ commandes	4		4	3
Créances clients & comptes rattachés	29 585	5 056	24 528	9 555
Autres créances	105 851	24 158	81 694	91 844
Capital souscrit, appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	11 605	3 064	8 542	6 841
Disponibilités	17 139		17 139	30 782
Charges constatées d'avance	1 317		1 317	1 234
Créances d'exploitation	165 501	32 278	133 223	140 257
TOTAL ACTIF CIRCULANT	166 189	32 671	133 518	140 611
Charges à répartir / Plus. Exercices				
Primes de remboursement / Obligations				
Ecart de conversion actif	1 696		1 696	2 490
TOTAL GENERAL	791 270	182 865	608 405	574 151

Bilan Passif

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
Capital	6 265	5 020
Primes d'émission, fusion, apport	124 514	100 073
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	502	502
Autres réserves		
Report à nouveau	(243 709)	(69 792)
Résultat exercice	(24 914)	(173 917)
Provisions règlementées		
Subventions d'investissement		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(137 342)	(138 114)
Produits émissions titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	25 627	31 731
Provisions pour charges	3 459	9
TOTAL PROVISIONS RISQ.CHGES	29 085	31 740
Emprunts obligataires convertibles	90 148	109 356
Autres emprunts obligataires	441 353	414 772
Emprunts & dettes c/o ets de crédit	1 686	1 652
Emprunts & dettes financières Divers	1 113	
Avances & acomptes reçus s/ commandes		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	14 508	13 019
Dettes fiscales & sociales	20 895	21 608
Dettes s/ immobilisations et comptes rattachés	1 851	1 851
Autres dettes	135 662	107 872
Produits constatés d'avance	9 442	10 284
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES	716 657	680 412
Ecart de conversion passif	4	113
TOTAL GENERAL	608 405	574 151

Compte de résultat

Montants en K€	31/12/2010	31/12/2009
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	174	311
Production vendue : biens & services	318	715
Chiffre d'affaires net	492	1 026
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Rep.Prov.& Amort.Transf.Charges	6 874	1 162
Autres produits	4 381	4 945
TOTAL I	11 746	7 133
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	106	194
Variation de stock	14	60
Achats matière première & autres approv.		
Variation / stocks d'approvisionnement		
Autres achats externes	11 834	13 460
Impôts, taxes et assimilés	114	55
Salaires et traitements	2 103	1 678
Charges sociales	657	552
Dotations aux amortissements & provisions :		
Dotation aux provisions / immo	15	128 421
Dotation aux provisions / actif circulant	249	42
Dotation aux provisions / risques & charges		
Autres charges	204	120
TOTAL II	15 297	144 583
RESULTAT D'EXPLOITATION	(3 551)	(137 450)
PRODUITS FINANCIERS		
Produits de participations	14 345	7 256
Autres valeurs Mobilières + Créances act. Immo.	8	16
Autres inter.& produits assimilés	5	
Reprise sur provisions & transferts de charges	12 606	2 328
Différence (+) de change	384	1
Produit Net / Cession Valeurs Mob.Placement		
TOTAL V	27 347	9 601
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements & provisions	13 463	19 914
Intérêts et charges assimilées	38 961	31 544
Différence (-) de change	512	20
Charges Net / Cession Valeurs Mob.Placement	15	136
TOTAL VI	52 952	51 615
RESULTAT FINANCIER	(25 605)	(42 014)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(29 156)	(179 464)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	60	261
Sur opérations en capital	38	7
Reprises / Provisions & transferts de charges	13 697	27 430
TOTAL VII	13 795	27 699
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	112	
Sur opérations en capital	6 007	20 780
Dot. Aux amort.& prov.	6 566	37 079
TOTAL VIII	12 685	57 859
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 110	(30 161)
Impôts sur les bénéfices	(3 132)	(35 708)
Participation des salariés		
RESULTAT	(24 914)	(173 917)

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/10 d'une durée de douze mois, et arrêtés par les Conseils d'Administration du 20 septembre et du 5 octobre 2011.

Dont le total du bilan avant répartition s'élève à :	608 405 422 EUROS
Et le résultat est un déficit de :	24 913 961 EUROS

La société établit des comptes consolidés.

1. Faits marquants

Procédure de sauvegarde et évènements postérieurs à la clôture

Rappel de l'historique

En mai 2006, la société Belvédère S.A. a souscrit un emprunt par émission de Floating Rate Notes (FRN) pour un montant nominal de 375 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la société Belvédère S.A. n'avait pas été en mesure de respecter ses engagements restrictifs en matière de rachat d'actions, engagements auxquels elle avait souscrit dans le cadre du contrat d'émission des obligations FRN.

Face à la volonté affichée de certains porteurs de FRN d'obtenir un remboursement anticipé et afin de sauvegarder les intérêts de la société, les dirigeants ont décidé de demander le placement de la société Belvédère S.A. et ses filiales garantes sous Procédure de Sauvegarde. Pour mémoire, le financement de FRN a été octroyé en contrepartie de nantissements et de garanties octroyés par Belvédère S.A. mais aussi par ses principales filiales.

Le 16 juillet 2008, le Tribunal de Commerce de Beaune a ouvert une Procédure de Sauvegarde régie par l'article L.620-1 du Code de Commerce sur la société Belvédère et les sept filiales garantes pour une durée de 6 mois renouvelable.

La période d'observation a été renouvelée deux fois, le 21 janvier puis le 16 juillet 2009.

Cette procédure avait pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

Elle concernait Belvédère S.A. et 7 de ses filiales dont une est située en France (Marie Brizard et Roger International) et six en Pologne (Sobieski Sp. z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o., Domaine Menada Sp. z.o.o., Destylernia Sobieski SA, Destylernia Polmos Krakowie SA, et Fabrika Wodek Polmos Lancut).

Le 10 novembre 2009, la société Belvédère S.A. et les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde sont sorties de la période d'observation à la suite de l'homologation par le Tribunal de commerce de Dijon du Plan de Sauvegarde.

Paiement de l'échéance du 10 novembre 2010

Le paiement de la première échéance du Plan de Sauvegarde, en date du 10 novembre 2010, a été financé en premier lieu par les revenus de la cession des actifs de Florida Distillers (USA) pour 48 millions de dollars (cf. la section ci-dessous : Cessions des actifs Florida Distillers) et par la trésorerie reçue des principales sociétés du Groupe.

Le 10 novembre 2010, la Société a versé aux Commissaires à l'exécution du Plan la somme de 22 568 K€.

Le montant versé au titre de la dette FRN au 10 novembre 2010 a été de 18 049 K€. Belvédère a considéré que, conformément à la décision de la Cour d'appel du 21 septembre 2010 sur la recevabilité des créances, les intérêts sur le principal couraient jusqu'au 15 mai 2013 et que l'ensemble du passif (principal et intérêts jusqu'en 2013) était amorti sur les 10 ans du Plan, au rythme progressif prévu par celui-ci.

Néanmoins, compte tenu de la divergence d'interprétation de l'arrêt du 21 septembre 2010 avec les Commissaires à l'exécution du Plan, Belvédère S.A. a versé un complément de 15 076 K€ en janvier 2011.

En outre, le 15 février 2011, le Groupe a versé un montant supplémentaire de 3 986 K€ également au titre de la première échéance FRN, correspondant à la différence entre la somme déjà consignée et le montant demandé par Bank of New York Mellon, *Trustee* des porteurs de la dette FRN, portant ainsi l'échéance FRN totale à 37 111 K€.

La demande de cette somme supplémentaire, qui résultait du calcul d'intérêts de retard sur le principal de la dette FRN (375 000 K€), était cependant contestée par le Groupe. La position du Groupe Belvédère étant que dans la mesure où le Plan de Sauvegarde homologué par le Tribunal imposait un remboursement étalé et progressif du principal de la dette FRN, ce principal ne pouvait être exigible et donc ne pouvait porter intérêts de retard.

Montants en K€	Montant versé au 10 novembre 2010	Compléments versés au titre de la dette FRN		Montant versé au titre de la 1ère échéance du Plan
		Au 25 janvier 2011	Au 15 février 2011	
	-	-	-	
Dette FRN	18 049	15 076	3 986	37 111
Dette OBSAR	3 295			3 295
Autres créanciers hors groupe	1 224			1 378
Totaux	22 568	15 076	3 986	41 784

Les montants versés aux Commissaires à l'exécution du Plan au titre de l'emprunt FRN et de l'emprunt OBSAR (subordonné à l'emprunt FRN), soit 40 406 K€, ont été consignés sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur cette somme, particulièrement au regard des événements postérieurs à la clôture, c'est-à-dire la résolution du Plan de Sauvegarde de Belvedere S.A. et de l'ouverture d'une nouvelle Procédure (cf. paragraphe ci-dessous).

Au 31 décembre 2010, les 21 344 K€ versés sur compte séquestre au titre des emprunts FRN et OBSAR sont comptabilisés dans un compte dépôt et cautionnement.

Recevabilité des créances

Pour rappel, le Groupe avait fait appel de la décision du Juge Commissaire qui admettait la créance FRN déclarées par le Trustee, Bank of New York Mellon, et les agents des sûretés, Raiffeisen et Natexis, au passif de la société Belvédère S.A. et de ses filiales garantes. Dans son arrêt du 21 septembre 2010, la Cour d'appel de Dijon a admis la créance FRN du Trustee, Bank of New York Mellon à titre privilégié et à échoir, pour 375 millions d'euros outre intérêts et intérêts de retard. Belvédère et ses filiales avait formé un pourvoi en cassation à l'encontre de ces arrêts. La Cour de cassation, dans son arrêt daté du 13 septembre 2011, a rejeté les pourvois formés par la société.

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire (événements postérieurs à la clôture)

Le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé dans un jugement du 4 avril 2011 la résolution (annulation) du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère S.A. Cette décision a été confirmée par l'arrêt de la Cour d'appel de Dijon du 7 juin 2011. La conséquence principale est l'arrêt de l'étalement des passifs concernés par le Plan de Sauvegarde, ils retrouvent leurs échéances initiales, c'est-à-dire avant l'entrée de Belvédère S.A. sous la Procédure de Sauvegarde. Les 7 filiales qui bénéficiaient de la Procédure de Sauvegarde continuent d'être sous cette Procédure.

Par un jugement en date de 16 juin 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes prononce l'ouverture d'une Procédure de Sauvegarde au bénéfice de la SAS Moncigale (sous-filiale de Belvédère S.A.).

Dans son jugement du 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes constate la confusion des patrimoines entre la SAS Moncigale et la société Belvédère S.A. et « ouvre la Procédure de Sauvegarde par extension de celle déjà ouverte à l'égard de la SAS Moncigale, ..., à l'égard de la SA Belvédère. »

Dans sa décision du 20 septembre 2011, le Tribunal de commerce de Nîmes a converti la Procédure de Sauvegarde sous laquelle étaient placées la société Belvédère S.A. et sa sous-filiale Moncigale en Procédure de Redressement judiciaire, le Tribunal ayant constaté l'état de cessation des paiements des deux sociétés depuis le 14 juin 2011. Une période d'observation est ouverte jusqu'au 16 décembre 2011 et la poursuite d'activité est autorisée jusqu'à cette date. Le Tribunal a confié à un Administrateur judiciaire une mission d'assistance auprès de la Société dans toutes les opérations concernant la gestion.

La Procédure de Redressement judiciaire a pour but de permettre la restructuration de la dette dans les meilleures conditions possibles, tout en permettant la conduite et la marche courante des affaires.

En date du 11 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de la décision du 1^{er} juillet 2011, l'audience d'appel est fixée au 13 octobre 2011.

Conséquences dans les états financiers

Continuité d'exploitation

Les comptes sont arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Au regard de la situation du Groupe au 31 décembre 2010 dans le cadre du Plan de Sauvegarde et au regard des événements postérieurs (résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. le 4 avril 2011, confirmée en appel le 7 juin 2011) et compte tenu de l'ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire, telle qu'exposée ci-dessus, la Direction du Groupe estime que les flux de trésorerie prévisionnels permettront d'assurer la continuité de son exploitation.

La Procédure de Redressement judiciaire permettra au Groupe de trouver des solutions pérennes au règlement de sa dette et à sa continuité d'exploitation.

Dette financière

Sur la période précédente, les passifs financiers inclus dans le Plan de Sauvegarde étaient classés en conformité avec l'échéancier du Plan échelonné sur 10 ans jusqu'en 2019.

Au 31 décembre 2010, la position retenue dans les comptes est la suivante :

Dans son jugement du 4 avril 2011, le Tribunal de commerce de Dijon indique que sa décision de résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A. découle notamment du non respect par la société des engagements du Plan, notamment la cession du sous-palier Marie Brizard et des distributeurs polonais.

Compte tenu de son effet résolutoire, les impacts de cette décision ont été appréhendés dans les comptes au 31 décembre 2010 et les dettes FRN et OBSAR ont été reclassées en dettes à court terme.

Modifications des caractéristiques des BSAR1 et BSAR2 et de l'emprunt obligataire OBSAR, et évolution du capital

Comme mentionné dans les Annexes aux comptes consolidés 2009 :

- par décision des Assemblées de porteurs de 'BSAR1' et 'BSAR2' du 23 décembre 2009, et approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2010, les prix d'exercice, durée, parité et modalité de règlement des bons ont été modifiés. Les modifications ont pris effet le 1er mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01039 EUR et PAR 20100226 01055 EUR. Les nouvelles caractéristiques des bons sont détaillées à la Note 4.4.1.
- par décision des Assemblées de porteurs d'Obligations A et B du 23 décembre 2009, les Obligations A et B sont remplacées par les Obligations An (A nouvelles) d'une valeur de 63,462 € et selon la parité suivante :
1 Obligation A donne droit à 26 Obligations An
1 Obligation B donne droit à 2 Obligations An
Les modifications ont pris effet le 1er mars 2010 par la publication des avis Euronext référencés PAR 20100226 01047 EUR et PAR 20100226 01060 EUR. Les caractéristiques des obligations nouvelles sont détaillées à la Note 24.

Entre le 1er mars et le 31 décembre 2010, 622 585 BSAR2 et 103 BSAR1 ont été exercés, ce qui a donné lieu à l'émission de 622 688 actions Belvédère.

Le règlement des exercices de BSAR2 s'est effectué par la remise de 404 118 obligations OBSAR pour une part et en cash pour l'autre part.

Le règlement des exercices de BSAR1 s'est effectué en cash, comme prévu dans la note d'émission.

Les impacts de ces exercices au bilan sont une augmentation des capitaux propres de 25 686 K€ en contrepartie d'une diminution de la dette financière OBSAR pour un montant de 25 646 K€ et d'une augmentation de la trésorerie de 40 K€.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au Règlement 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, ils résultent des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- respect des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de marques évaluées à leur coût d'achats, de logiciels et d'un mali technique suite à une Transmission Universelle de Patrimoine.

Si la valeur actuelle d'une immobilisation incorporelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La valeur actuelle est une valeur d'estimation déterminée en fonction de la valeur vénale et/ou de la valeur d'utilité déterminée par référence aux flux de trésorerie actualisés attendus.

Un test de dépréciation est effectué à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'une immobilisation incorporelle a pu perdre notablement de sa valeur.

La valeur d'utilité est calculée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 5 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Des taux d'actualisation et de croissance à long terme, appréciés à partir d'analyses du secteur dans lequel le Groupe exerce son activité, sont utilisés pour estimer la valeur d'utilité des immobilisations. Comme pour l'exercice 2009, la société a utilisé un taux d'actualisation de 8,5% et un taux de croissance à long terme de 2% pour l'exercice 2010.

L'application des règles énoncées ci-dessus n'a conduit à constater aucune perte de valeur complémentaire sur les actifs incorporels « marques » au 31/12/2010.

La comptabilisation à la valeur d'usage des actifs Marie Brizard a donné lieu à une reprise sur l'exercice de 6.174K€ imputée sur le fonds commercial comptabilisé en 2006, portant ainsi le montant provisionné à 117 409K€.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue.

La durée d'amortissement par catégorie se décompose de la façon suivante :

	Durée
Constructions	20 ans
Installation et agencement des constructions	10 ou 3 ans
Matériel et outillage	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Autres immobilisation corporelles	6 ans
Dépôt marques et modèles	10 ans

2.3. Immobilisations financières

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur. La société n'active pas les frais d'acquisition des titres, ceux-ci figurent donc en charges.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité pour la société. Cette valeur d'utilité est appréciée par référence aux capitaux propres, aux résultats de la filiale et à ses perspectives de rentabilité à court et moyen terme ou à sa valeur de cession envisagée.

Si la situation nette devient négative, une dépréciation est constatée à hauteur de la quote part de la situation nette, d'abord sur les titres puis sur les créances rattachées.

Toutefois, les situations suivantes ne donnent pas lieu à dépréciation :

- lorsque la filiale présente des éléments incorporels (à savoir : licence d'importation, marque, fonds de commerce créés) non comptabilisés qui viennent augmenter la valeur de la filiale.
- lorsque la filiale se trouve en phase de démarrage et que les éventuelles pertes constatées présentent un caractère normal et ne nécessitent pas de dépréciation compte tenu des perspectives de rentabilité.

2.4. Méthode d'évaluation et de dépréciation des stocks

Ils sont évalués au coût d'achat de la marchandise suivant la méthode du premier entré premier sorti.

Une éventuelle provision est constatée si :

- le prix d'achat devient inférieur à la valeur de réalisation possible,
- le produit est défectueux,
- le projet de commercialisation est abandonné,
- la rotation du produit est faible, dans ce cas la règle est la suivante :
 - * pas de rotation depuis 3 ans : dépréciation de 33.1/3 %
 - * depuis 4 ans : dépréciation de 66.2/3 %
 - * depuis 5 ans : dépréciation à 100 %

2.5. *Autres créances et autres dettes*

Créances :

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts à moyen et long terme accordés aux filiales formalisés par un contrat.

Les créances en comptes courants auprès des sociétés filiales du groupe correspondent à des avances financières court terme accordées à ces dernières. Elles ne sont pas rémunérées. Dans le cas de filiales récemment acquises ou créées, ces avances sont allouées dans l'attente de la mise en place de structures de financement appropriées.

Dettes :

La société n'a pas opté pour l'étalement des frais d'émission d'emprunts. Elle a opté pour la comptabilisation de ces frais en charges.

Créances et dettes libellées en devises étrangères :

Les créances et dettes en devises étrangères sont enregistrées pour leur contre valeur en euros à la date de l'opération.

A la clôture de l'exercice, celles-ci sont réévaluées sur la base du dernier cours de change ; les gains de change latents et les pertes de change latentes sont constatés au bilan dans des comptes de régularisation. Si la différence entre la valeur comptable et la valeur d'inventaire fait apparaître une perte latente, une provision est alors constituée.

2.6. *Provisions pour risques et charges*

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2000-06 sur les passifs, la société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements passés, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour régler les obligations et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

3. Notes sur le bilan actif

3.1. Actif immobilisé

3.1.1. Variations des immobilisations (Valeur Brute) en 2010

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Brevets, licences et marques	16 507			16 507
Fonds commercial	136 289			136 289
Frais dépôt marques & modèles				
Frais de Conception marques & modèles				
Logiciels	42	8		50
TOTAL	152 838	8		152 846

Immobilisations corporelles (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Terrain	8		8	
Constructions	33		33	
Installations et agencements	18			18
Matériel et outillage	189			189
Agencement	3			3
Matériel de transport				
Matériel de bureau et inform	45	7		52
Avances et acomptes	198			198
TOTAL	493	7	41	460

Immobilisations financières (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Titres de participation	257 011	3 285	16	260 280
Créances rattachées à des participations	165 179	31 188	38 996	157 371
Prêts	579		400	179
Dépôts & cautionnements	150	49 200	150	49 200
Autres créances financières immobilisées	3 049			3 049
TOTAL	425 968	83 673	39 562	470 079

Notes sur les frais de concession, brevets, licences :

Les concessions, brevets, licences d'une valeur brute de 152 846 K€ se décomposent de la façon suivante :

- Marques : 16 507 K€

L'évaluation des marques est en corrélation étroite avec les parts de marché détenues dans les pays concernés. La société détient notamment les marques Danzka, Sobieski et Krolewska. L'application du test de dépréciation tel que décrit au § 2.1 a conduit à ne procéder à aucun ajustement de valeur.

- Fonds commercial : 136 289 K€

Correspond au mali technique résultant de la Transmission Universelle de Patrimoine de la société Duke Street Capital France2, société détentrice de Marie Brizard et Roger International, en date du 30 juin 2006. L'application des règles énoncées au § 2.1 a conduit à procéder à un ajustement de la valeur du fonds commercial (cf § 3.1.2)

Notes sur les participations :

voir tableau des filiales et participations

Notes sur les créances rattachées :

Le poste « créances rattachées à des participations » est représenté essentiellement par :

- le prêt accordé à Marie Brizard pour un montant de 102 549 K€,
- un prêt à Sobieski Spolka pour 17 020 K€,
- le reclassement d'avances à BCM enregistrées en fonds propres chez la filiale pour 15 041 K€
- un prêt à Imperial Brands pour 10 592 K€,
- un prêt à Belvédère Ukraina pour 5 000 K€,
- des créances sur Vremena Goda pour 4 862 K€

L'augmentation de 31 188 K€ correspond notamment :

- au reclassement d'avances à BCM enregistrées en fonds propres chez la filiale pour 15 041 K€ au complément de prêt à Sobieski Spolka (5 000 K€)
- au rachat de créances détenues par Destylernia Sobieski sur Imperial Brands (4 170 K€)
- aux intérêts sur le prêt accordé à Marie Brizard (4 101 K€)

La diminution de 38 996 K€ correspond notamment :

- au remboursement partiel du prêt accordé à Imperial Brands (- 23 090 K€)
- au reclassement des créances client et dette fournisseur de Sobieski Spolka (- 12 183 K€)
- au paiement par Marie Brizard de la 1^{ère} échéance de son plan, concernant le prêt (- 3 563 K€)

Notes sur les dépôts en séquestre :

Les sommes de la 1^{ère} échéance du Plan de Sauvegarde réglées au titre des dettes FRN et OBSAR ont été consignées sur un compte séquestre dans l'attente d'une décision de justice statuant sur l'attribution de cette somme.

Au 31 décembre 2010, le montant consigné est de 21 344 K€. Comme mentionné plus haut dans les Evénements significatifs, des compléments ont été versés début 2011 au titre de la dette FRN pour 19 062 K€, également consignés.

Par ailleurs, nous avons reclassé en dépôt un placement pour une valeur initiale de 25 000 K€, outre les intérêts à recevoir pour 2.812 K€, qui avait été effectué le 10 juillet 2006 pour une durée de 2 ans sous la forme d'un billet de trésorerie à rémunération fixe auprès de l'établissement *Clico Investment Bank* situé à Trinidad et Tobago, et filiale du groupe *CL Financial* (ancien actionnaire majoritaire de Belvédère jusqu'au 31 juillet 2007). Le billet est arrivé à échéance le 10 juillet 2008, il n'a pas été remboursé, en conséquence de quoi, la société Belvédère a initié une action en justice.

A la fin de l'exercice 2008, *Clico Investment Bank* a rencontré des difficultés qui ont amené le gouvernement de Trinidad et Tobago à signer avec *Clico Investment Bank* un Memorandum of understanding le 29 janvier 2009.

Par ces accords, le gouvernement et la banque centrale de Trinidad et Tobago ont pris le contrôle de *Clico Investment Bank* et garanti totalement les déposants. Ces développements apportent au Groupe Belvédère une assurance raisonnable sur la recouvrabilité du billet de trésorerie. Les bases d'un accord ont été arrêtées, les différentes procédures dans lesquelles sont engagées les parties n'ont pas encore permis de finaliser cette opération. Au 31 décembre les éléments constitutifs de cette transaction ont conduit au maintien de la provision pour risque pour un montant de 732 K€.

3.1.2. Variations des amortissements et provisions sur immobilisations

Variations des amortissements sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Logiciels	41	3	1	43
Marques & Modèles				
Licences, marques	115			115
TOTAL	156	3	1	158

Immobilisations corporelles (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Constructions	31	2	33	
Installations et agencements	18			18
Matériel et outillage	177	6		183
Agencement	3			3
Matériel de transport				
Matériel informatique et mobilier	36	6		42
TOTAL	265	14	33	246

Variations des provisions sur immobilisations :

Immobilisations incorporelles (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Logiciels				
Fonds commercial	123 583		6 174	117 409
Marques & Modèles	4 802			4 802
Licences, marques				
TOTAL	128 385		6 174	122 211

Immobilisations financières (montants en K€)	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Titres de participations	15 030	5 500	21	20 508
Prêts				
Dépôts & cautionnements				
Autres créances immobilisées	4 352	2 718		7 070
Créances rattachées	60		60	
TOTAL	19 442	8 217	81	27 578

Les dotations aux provisions de l'exercice résultent de l'application de la méthode décrite au § 2.3, elles concernent notamment les filiales danoise, suisse et ukrainienne.

3.2. Etat des créances et actif circulant

Montants en K€	Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
Créances rattachées	157 371	1 057	156 314
Prêts	179	179	
Autres immo.fin	52 250		52 250
Actif circulant & charges d'avance			
Créances clients (1)	29 585	25 640	3 944
<i>Dont créances groupe</i>	10 292	6 625	3 667
<i>Dont créances hors groupe</i>	19 292	19 015	277
Autres créances (*)	105 851	72 514	33 337
<i>Dont créances groupe (**)</i>	74 387	71 066	3 321
<i>Dont créances hors groupe</i>	31 464	1 448	30 016
Charges constatées d'avance	1 317	1 317	
TOTAL	346 553	100 708	245 845

(*) les autres créances sont les fournisseurs débiteurs, les créances sur l'Etat au titre de l'impôt sur les sociétés et de la TVA, les avances au personnel, les débiteurs divers et les comptes courants débiteurs des filiales.

(**) comprennent notamment les comptes courants sur les sociétés filiales suivants :

- Sobieski SARL : 25 006 K€
- Belvedere Capital Management : 12 218 K€
- SVI : 24 380 K€

Dans le cadre des Plans de sauvegarde adoptés par les filiales (MBRI et 6 filiales polonaises), le 10 novembre 2009, les créances que détenait Belvédère SA sur ces sociétés filiales ont été admises à leur passif pour un montant total de 117 293 K€. Elles font l'objet d'un remboursement à Belvédère SA, étalé sur 10 ans, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Date de l'échéance	Taux	Echéancier d'encaissement
10/11/2010 (a)	3,846%	4 511
10/11/2011	3,846%	4 511
10/11/2012	7,692%	9 023
10/11/2013	7,692%	9 023
10/11/2014	7,692%	9 023
10/11/2015	7,692%	9 023
10/11/2016	15,385%	18 045
10/11/2017	15,385%	18 045
10/11/2018	15,385%	18 045
10/11/2019	15,385%	18 045
Totaux	100,000%	117 293
Hors Plan		1 467

(a) : la première échéance du 10/11/2010 a été honorée en intégralité

Etat des stocks (montants en K€)	Brut	Provision	Net
Stocks	688	393	295

L'ensemble de ce stock ne fait pas l'objet de clause de réserve de propriété.

Variations des provisions sur actif circulant

Montants en K€	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Provisions pour dépréciation				
Provision / comptes courants filiales	30 126	3 134	9 602	23 658
Provision / VMP	433	416	433	416
Provision / titres et BSAR propres	7 919	2 647	7 919	2 647
Provision / créances diverses	500			500
Provision / clients	4 983	240	167	5 056
Provision / stock	450	9	66	393
TOTAL	44 411	6 445	18 187	32 670

L'augmentation de la provision sur comptes courants filiales, pour 3 134K€, est relative à la prise en compte de l'évolution de la situation nette de 3 filiales turques.

La diminution de la provision sur comptes courants filiales, pour (9 602) K€, est constituée essentiellement par la prise en compte de l'évolution de la situation nette de la société Sobieski SARL pour (4 755) K€, de Belvedere Ukraina pour (2 284) K€ et par la liquidation de la société Voie d'Or pour (1 871) K€ (compensée exactement par les coûts liés à la liquidation, constatés sur l'exercice).

3.3. Valeurs mobilières de placement - Disponibilités

3.3.1. Valeurs mobilières de placement

CATEGORIE	Cours 31/12/10 (€)	Valeur de marché (K€)	Valeur brute (K€)	Provision (K€)	Plus-value latente (K€)
SICAV					
Actions		301	717	416	
Fonds placement					
Titres propres	56	8 237	10 876	2 640	
BSAR 04 propres	17	3	11	7	
BS 06 propres					
Obligations A propres			1	1	
Obligations B propres	2	2			2
TOTAL		8 544	11 605	3 064	2

Au 31 décembre 2010, la société Belvédère détenait 148 253 actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions ayant fait l'objet d'une approbation par l'assemblée générale de la société le 25 juin 2010.

La valorisation des titres propres a été réalisée en tenant compte du dernier cours de bourse, une provision de 2 640 K€ figure au bilan au 31 décembre 2010. Elle était de 7 915 K€ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, la société SVI, sous-filiale de Belvédère, détient 601 739 actions Belvédère et a un engagement sur le SRD de 7 120 actions.

3.3.2. Disponibilités

Concernant les disponibilités d'un montant total de 17 139 K€, celles-ci intègrent essentiellement les soldes des comptes bancaires pour un montant total de 17 137 K€ dont 1 306 K€ ont été bloqués dans le cadre de la Procédure de Sauvegarde s'agissant du solde d'un compte bancaire rattaché aux garanties données en contrepartie de l'emprunt FRN.

3.4. *Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan*

Immobilisations financières (Intérêts / Prêts) :	16 779 K€
Clients & comptes rattachés (FAE / clients) :	438 K€
Autres créances (RRR à obtenir / FRS) :	0 K€
Autres créances (Intérêts / C/CT) :	0 K€

3.5. *Charges constatées d'avance*

Elles concernent les contrats de promotions et de prestations payés d'avance, les loyers, les primes d'assurance et la maintenance pour un montant de 1 317 K€.

3.6. *Ecart de conversion actif*

Différence de conversion / diminution des créances	1 696 K€
Différence de conversion / augmentation des dettes	0 K€

4. Notes sur le bilan passif

4.1. *Capital social*

	Nombre	Valeur nominale (€)
Titres début d'exercice	2 509 990	2
Titres émis	622 688	
Titres remboursés ou annulés		
Titres fin d'exercice	3 132 678	2
Nombre d'actions composant le capital	3 132 678	
Potentiel dilutif des 'BSAR1' (strike 41,25€)		615 137
Potentiel dilutif des 'BSAR2' (strike 41,25€)		373 261
Nombre d'actions potentiel	4 121 076	
Capital en euros (valeur nominale 2€)	6 265 356	

4.2. Affectation du résultat 2009

L'Assemblée Générale a décidé d'affecter le déficit de 173 917 029,63 euros au compte de « report à nouveau ».

Montants en K€	N-1	Affectation résultat	Autres mouvements	Solde
Capital	5 020		1 245	6 265
Prime d'émission, fusion, apport	100 073		24 441	124 514
Résultat N-1	(173 917)	173 917		
RAN	(69 792)	(173 917)		(243 709)
Réserve légale	502			502
Autres réserves				
Dividendes				
Résultat N			(24 914)	(24 914)
TOTAL	(138 114)		772	(137 342)

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres étaient inférieurs à la moitié du capital social, l'obligation légale de procéder à leur reconstitution a été suspendue, conformément aux textes, dans un premier temps par la Procédure de sauvegarde puis par la Procédure de Redressement judiciaire.

4.3. Provisions

Les postes de provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	31/12/2009	Augmentation	Diminution	31/12/2010
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litige				
Provisions pour pertes de change	2 490	1 696	2 490	1 696
Provisions pour impôts	9	3 074	9	3 074
Autres provisions pour risques	29 241	844	5 770	24 315
TOTAL	31 740	5 614	8 269	29 085

Les reprises de provisions qui s'élèvent au total à 8 269 K€ correspondent :

- à hauteur de 89 K€ à des autres provisions pour risques qui ont été reclassées en autres dettes
- à hauteur de 8 180 K€ à des reprises de provisions non utilisées sur l'exercice

Provisions pour impôts

La société Belvédère S.A. ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

La quasi-totalité des chefs de redressement est contestée par la société et le groupe d'intégration fiscale et, à ce stade de la procédure, l'administration fiscale a saisi selon le cas la commission nationale ou départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires.

En 2010, une provision complémentaire au titre de l'IS a été comptabilisée à hauteur de 3 065 K€, correspondant à la quote-part de risque jugé réel et probable, même si la phase administrative de contrôle n'est pas encore achevée.

Les chefs de redressements qui n'ont pas fait l'objet d'une provision sont les suivants :

- les redressements de Belvédère et plus particulièrement ceux ayant trait à la déduction des charges financières liées à l'emprunt FRN souscrit pour l'acquisition de Duke Street/Marie Brizard

- les redressements de MBRI liés à son refinancement au moment de son rachat par Belvédère. En effet, l'administration fiscale remet en question la déductibilité de la totalité des intérêts de l'emprunt FRN comptabilisés (et décaissés) sur les 2 exercices contrôlés, soit de l'ordre 20 000 K€ en impôt : ces redressements sont formellement contestés par le groupe fiscal dans le cadre de la procédure en cours.

Autres provisions pour risques

Les autres provisions pour risques concernent notamment, pour 22 000 K€ la couverture de différents risques à caractère financier sur les actifs, pour 732 K€ la provision pour risque sur le placement Clico (Voir § 3.1.1.), et pour 1 198 K€ les provisions pour risques sur les filiales Belvedere Ceska, Belvedere Slovensko et les 2 filiales turques Mersin et Sanayi.

4.4. Dettes

Etat des dettes (montants en K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts obligataires	531 501	531 501		
<i>dont intérêts courus</i>	67 313	67 313		
Etablissements de crédit	1 686	1 686		
<i>dont intérêts courus</i>	81	81		
Emprunts et dettes financières divers	1 113	1 113		
<i>dont intérêts courus</i>	41	41		
Fournisseurs	14 508	14 508		
Dettes fiscales & sociales	20 895	20 895		
Autres dettes	146 821	146 821		
TOTAL	716 524	716 524		

Les dettes fiscales et sociales, pour un montant de 20 895 K€, sont essentiellement composées de 19 195 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés, de 968 K€ au titre de pénalités sur l'impôt sur les sociétés, et de 335 k€ au titre de l'IFA.

Les autres dettes, pour 146 821 K€, sont représentées essentiellement par 120 669 K€ de dette vis-à-vis de Marie Brizard au titre de la convention de trésorerie des sociétés françaises du groupe et au titre de l'intégration fiscale.

Les conséquences de la résolution du Plan de sauvegarde prononcée par le Tribunal de Dijon le 4 avril 2011 sont exposées dans la note 1 : Conséquences dans les états financiers.

4.4.1. Emprunts

Montants en K€	Montant initial	Capital 31/12/2010	Capital restant dû		
			- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
OBSAR convertible <i>taux fixe annuel 7,692%</i>	108 197	82 551	82 551		
OBSAR convertible (intérêts du précédent)		6 637	6 637		
FRN non convertible <i>taux variable EURIBOR + 3.25%</i>	375 000	375 000	375 000		
Emprunt obligataires	483 197	464 188	464 188		
Emprunt bancaire <i>taux variable EURIBOR + 0.90%</i>	5 000	1 587	1 587		
Emprunt auprès d'établissements de crédit	5 000	1 587	1 587		
TOTAL	488 197	465 775	465 775		

Les garanties données dans le cadre des emprunts figurent au paragraphe 6 *Engagements donnés*.

Dette FRN (Floating Rate Notes)

A l'origine, le montant de la dette financière FRN est de 375 000 K€ remboursable in fine en mai 2013. Les intérêts étaient payés trimestriellement et calculés sur un taux EURIBOR + 325bp.

La résolution du Plan de sauvegarde a rendu exigible l'intégralité du principal de cet emprunt ainsi que les intérêts d'un montant de 66 353K€ au 31 décembre 2010.

Dette OBSAR

A l'origine, le montant de la dette obligataire OBSAR est de 160 001 K€ en principal (Obligations A) remboursable in fine en avril 2014 avec une possibilité de conversion des obligations en capital par exercice des bons rattachés aux obligations (BSAR2). Le montant restant dû au 31/12/2010 (Obligations A et B) est de 90 148K€, intérêts compris.

Comme pour la dette FRN et en l'absence de nouveau Plan de ré-étalement, l'emprunt OBSAR est devenu intégralement exigible.

Modification des caractéristiques des OBSAR A et B (voir note 1 Faits marquants)

Les caractéristiques de l'Obligation An sont les suivantes :

Montants en €	nouvelles caractéristiques (Obligation An)	Anciennes caractéristiques (Obligation A)
Échéance	10/11/2019	10/04/2014
Nominal	63,462 € multiplication par 26 du nombre d'obligations	1 650 €
Remboursement du principal	progressif 2010-2019 suivant l'échéancier du Plan de Sauvegarde	in fine
Coupon annuel (intérêt)	7,692% (1/13 d'Obligation An) versé par émission d'une Obligation Bn d'une valeur de 4,881 €	7,692% (1/13 d'Obligation A) versé par émission d'une Obligation B d'une valeur de 126,923 €
Capitalisation des intérêts	13 Obligations Bn donnent droit à 1 Obligation Bn	13 Obligations B donnent droit à 1 Obligation A portant intérêt
Remboursement des intérêts	in fine	in fine
Modalité de conversion en capital	Remise de 26 Obligations An pour l'exercice de 40 BSAR jusqu'au 31/12/2010 (30 BSAR jusqu'au 31/12/2014)	Remise d'une Obligation A pour l'exercice de 10 BSAR

Ces modifications ont pris effet le 1^{er} mars 2010 par la publication de l'avis Euronext n° PAR 20100226 01047 EUR et corrigé par l'avis n° PAR 20100226 01060 EUR.

4.4.2. Dettes représentées par des effets de commerce :

Fournisseurs : 0 K euros

4.4.3. Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Emprunts & dettes établ. de crédit :	3 184 K€
Banques intérêts courus :	18 K€
Intérêts échus sur emprunts	63 509 K€
Intérêts courus sur emprunts :	3 909 K€

Fournisseurs :	4 537 K€
Frs divers factures non parv. :	4 537 K€

Dettes fiscales & sociales :	158 K€
Prov. congés à payer :	115 K€
Org. sociaux ch/congés à payer :	43 K€

Autres dettes :	0 K€
RRR à accorder (clients) :	0 K€

4.4.4. Produits constatés d'avance :

Ils concernent des redevances pour concessions de marques versées d'avance par les filiales concessionnaires pour 9 442 K€.

4.5. *Ecart de conversion passif*

Différence de conversion / augmentation des créances	0 K€
Différence de conversion / diminution des dettes	4 K€

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. *Ventilation du chiffres d'affaires HT*

Montants en K€	31/12/2010
France	220
Export	272
TOTAL	492

5.2. *Charges externes*

En 2009, le Groupe a conclu un accord de partenariat avec l'acteur et producteur américain Bruce WILLIS d'une durée de 4 ans pour la promotion de la vodka Sobieski.

La rémunération des prestations est prévue pour partie en cash (échelonnée sur la période) et pour partie en actions Belvédère (remise de 83 000 actions en janvier 2010). Le paiement en actions est assorti d'une garantie de cours à la date du 31 décembre 2013. L'ensemble des rémunérations au titre de cet accord est comptabilisé en charge de marketing et promotion.

5.3. *Résultat financier*

Le résultat financier, déficitaire de 25 605 K€, se décompose de la manière suivante :

Charges :

- intérêts bancaires :	33 123 K€
(dont int./ emprunts 33 123 K€)	
- intérêts sur C/CT groupe :	3 968 K€
- perte de change :	129 K€
- dot. provision. dépréciation / immo finan. :	8 217 K€
- dot. provision dépréciation / VMP :	416 K€
- dot. provision. dépréciation / comptes courants :	3 134 K€
- dot. provision. Risques et charges finan. :	1 696 K€
- résultat de cession VMP :	15 K€
- liquidation Voie d'Or :	1 871 K€

Produits :

- dividendes :	7 738 K€
- intérêts sur C/CT groupe :	1 990 K€
- revenus des créances ratt. :	4 617 K€
- intérêts sur prêts :	8 K€
- rep. provision. dépréciation / immo finan. :	81 K€
- rep. provision dépréciation / VMP :	433 K€
- rep. provision. dépréciation / comptes courants :	9 602 K€
- rep. provision. Risques et charges finan. :	2 490 K€
- divers :	5 K€

Exposition au risque de change :

Les créances en dollars s'élèvent à : 9 580 K\$ et ne font l'objet d'aucune couverture.

5.4. *Résultat exceptionnel*

Le résultat exceptionnel est bénéficiaire de 1 110 K€ et se décompose de la façon suivante :

- charges excep. / ex. antérieurs :	- 50 K€
- perte nette / cession de titres propres (1) :	- 5 914 K€
- provision pour dépréciation titres propres (2) :	10 951 K€
- provision pour risques :	- 370 K€
- provision pour contrôle fiscal :	- 3 450 K€
- divers :	- 57 K€

- (1) la quasi-totalité de ce montant correspond aux pertes liées au transfert de titres propres à Bruce Willis et à la prise en charge des pertes sur les cessions réalisées par la sous-filiale SVI
- (2) La reprise sur dépréciation correspond à l'écart entre la provision constatée au 31 décembre 2010 et la provision constatée au 31 décembre 2009.

5.5. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Montants en K€	Résultat avant impôt	Produit d'intégration	Résultat net après impôt
Résultat courant	(29 156)	3 132	(26 024)
Résultat exceptionnel	1 110		1 110
TOTAL	(28 046)	3 132	(24 914)

L'intégration fiscale figure au paragraphe 6 *Intégration fiscale*.

5.6. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice :	- 24 914 K€
Produit d'intégration fiscale :	3 132 K€
Résultat avant impôts :	- 28 046 K€
Variation des provisions réglementées :	0 K€

Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires: - 28 046 K€

Le profit d'impôt de 3 132 K€ provient de l'intégration fiscale.

La convention d'intégration ne prévoit pas de remboursements ultérieurs par la société tête de groupe des économies d'impôts qui ont pu être apportées par les filiales.

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts :

Montants en K€	Montant	Impôts
Accroissement :		
Ecart conversion actif	1 696	565
Allègement :		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation		
Ecart conversion passif	4	1
Ecart OPCVM		

Suivi des déficits :

Déficits propres restant à reporter au titre des exercices précédents : 8 437 K€

6. Autres informations

Rémunération des dirigeants :

Président Directeur Général : 570 K€ de rémunération brute

Directeur Général : 570 K€ de rémunération brute

Les dirigeants ne perçoivent pas d'autre rémunération.

Effectif moyen :

Employé : 0

Cadres : 10

Total : 10 dont 4 détachés

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société :

Belvédère SA est la société mère consolidante.

Intégration fiscale :

La société Belvédère SA a opté à compter du 1^{er} janvier 2006 pour le régime de l'intégration fiscale des groupes des sociétés prévu à l'article 223A du CGI.

Les sociétés intégrées fiscalement sont : Sobieski SARL, Marie Brizard et Roger International, William Pitters International, Cognac Gautier, Moncigale (ex Les Chais Beaucairois), Distilleries françaises.

L'intégration fiscale a engendré un produit de 3 132 K€.

Entreprises liées et participations :

Eléments concernant les entreprises liées et les participations (montants en K€)

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	Liées	Avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Participations	259 481	799
<i>Provisions sur participations</i>	<i>(20 040)</i>	<i>(469)</i>
Créances rattachées à des participations	157 369	
<i>Provisions sur créances rattachées</i>	<i>(3 842)</i>	
Autres prêts	130	
<i>Provisions sur autres prêts</i>	<i>(130)</i>	
Créances clients et comptes rattachés	25 607	53
<i>Provisions sur clients</i>	<i>(1 655)</i>	
Autres créances (C/CT)	72 371	304
<i>Provisions sur autres créances</i>	<i>(23 658)</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 056	
Autres dettes (C/CT)	135 348	

Engagements donnés :

CAUTIONS BENEFICIAIRE	PAYS	DEPART CAUTION	FIN CAUTION	MONTANT EN DEVISES	MONTANT EN K€
BANQUE	POLOGNE	13/05/2004	13/04/2011	12 790 400 PLN	3 218
4 BANQUES	POLOGNE	18/07/2006		105 000 000 PLN	26 415
BANQUE	DANEMARK	24/10/2006		3 000 000 DKK	403
				TOTAL	30 035

Nantissement de marques :

La marque Zawisza a été nantie en faveur d'un établissement bancaire en garantie d'un emprunt d'un montant initial de 5 000 000 euros.

Dans le cadre de l'émission des FRN, les marques suivantes sont nanties : Youri Dolgorouki (sauf Russie), Sobieski, Zawisza (second rang).

Nantissement de titres de participation :

Les titres de participation suivants sont nantis au profit des détenteurs de FRN :

Marie Brizard et Roger International, Sobieski Sp. z.o.o.

Nantissement des soldes de comptes bancaires :

Les soldes de comptes bancaires opérationnels au moment de l'émission du contrat FRN sont nantis au profit des détenteurs de FRN.

Option de rachat des titres de la filiale Belvedere Capital Management (BCM) :

Dans le cadre d'un accord financement conclu entre un établissement bancaire, et la société filiale BCM, portant sur l'octroi d'un prêt et une prise de participation par la banque de 12.5% du capital de BCM pour un montant de 2 M€, la société Belvédère a consenti à l'établissement bancaire une option de vente portant sur la totalité de sa participation dans BCM et à sa valeur initiale.

Garantie à première demande octroyée à la société Belvédère Capital Management et ses filiales (Bulgarie)

La société Belvédère SA a octroyé une garantie à première demande à sa filiale la société Belvédère Capital Management et les filiales de cette dernière. Cette garantie intervient dans le cadre d'un prêt souscrit auprès de la BERD à hauteur de 7 000 K€ et inclut les intérêts courus. Au 31 décembre 2010, l'engagement lié à l'octroi de cette garantie est de 5 425 K€.

Engagement de prise en charge des éventuelles pertes sur cession de titres

Au 31/12/2010, la sous-filiale française SVI détient 601 739 titres Belvédère SA.

Belvédère S.A a conclu avec sa sous-filiale un accord au travers duquel Belvédère prend en charge les éventuelles pertes qu'elle pourrait réaliser sur des cessions de titres. A noter que sur l'exercice 2010, une perte de 3 119 K€ a été constatée (voir § 4.3.)

Engagement réciproque :

Dans le cadre de l'émission des FRN, la société et certaines de ses filiales (Sobieski Sp z.o.o., Sobieski Trade Sp. z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A., Destylarnia Polmos Krakowie S.A., Fabryka Wodek Polmos Lancut, Marie Brizard) ont conclu un acte d'adhésion par lequel ces sociétés sont devenues solidairement responsables des engagements de chacune d'elles à hauteur d'une somme maximum de 375 millions d'euros.

Engagements relatifs à des promotions commerciales :

Dans le cadre du développement de ses activités, le Groupe a pris des engagements en matière de promotion commerciale pour une durée de 4 ans. Le montant de ces engagements au 31 décembre 2010 est de l'ordre de 17 000 K€.

Engagements de retraite :

L'évaluation des engagements de retraite, hors dirigeants, est estimée à 52 K€ et n'a pas été provisionnée.

Contrôle fiscal en cours :

La société Belvédère SA ainsi que les sociétés du groupe d'intégration fiscale ont fait l'objet d'une vérification de comptabilité qui a débuté le 19 janvier 2009. Pour la plupart des sociétés, le contrôle concerne l'IS, la TVA et les autres taxes pour la période du 1^{er} janvier 2006 jusqu'au 31 décembre 2007.

Au 31/12/2010, les sociétés concernées contestent formellement les redressements envisagés et non acceptés (voir § 4.3 – Autres provisions pour risques)

7. Evènements postérieurs à la clôture

Résolution du Plan de Sauvegarde de Belvédère S.A et ouverture d'une Procédure de Redressement judiciaire

Ces informations sont développées à la Note 1 – Faits marquants, dans la section relative au Plan de Sauvegarde.

Transfert de siège social

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 3 septembre 2011 a décidé de transférer le siège social de 10 avenue Charles Jaffelin à BEAUNE (21200) au 7 Quai de la Paix à BEAUCAIRE (30300).

Tableau des filiales et participations

31/12/2010 (montants en K€)	Pays	Capital	Autres capitaux propres	% de détention	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat	Prêts et avances en valeur brute	Avals et cautions donnés	Dividendes encaissés
Belvedere Capital Management	Bulgarie	3	(2 263)	87,72%	3	3	217	(571)	27 259		
Dubar	Brsil	6 238	2 557	100,00%	5 281	5 281	7 680	1 322			691
AZA Handels	Suisse	80	7	100,00%	5 100				158		
Belvédère Tianjin	Chine	522	321	100,00%	152						547
Sobieski Trading China	Chine	595	(175)	100,00%	600	600	45	(173)			
Belvédère Ceska	Rép. Tchèque	140	(478)	98,60%	2 289		49	(110)			
Belvédère Logistik	Allemagne	25	29	90,00%	26				6		
Scandinavia	Danemark	350	755	100,00%	3 031	1 105	8 988	(84)	397	402	
Duty Free	Danemark	100	10	100,00%	100	100		3			
Marie Brizard	France	17 477	108 769	100,00%	170 716	170 716	109 191	(1 713)	102 849		6 500
Sobieski SARL	France	8	(16 676)	99,60%	8		360	4 767	25 006		
Sobieski Beverages India	Inde	2	83	100,00%	301	301		(215)			
Belvédère Baltic	Lituanie	116	(98)	80,00%	73	14					
Belvédère Prekyba	Lituanie	1 846	321	60,00%	985	985	16 000	(15)			
Euro Agro Warszawa	Pologne	377	(168)	100,00%	1	1	123	(74)			
Sobieski Spolka	Pologne	41 987	34 617	100,00%	44 574	44 574	353 747	4 797	17 020	26 415	
Sobieski International	Pologne	13	242	100,00%	14	14		9			
Vremena Goda	Russie	245	(5 142)	100,00%	170		2 136	(2 515)	5 561		
Belvedere-Rus	Russie	2	1	100,00%	3	3		(1)			
Belvédère Slovaquia	Slovaquie	57	(171)	100,00%	1 006		555	(78)			
Belv.icecek Samayi	Turquie	411	(417)	98,00%	419			(73)	59		
Belvedere Istanbul	Turquie	2 694	(3 473)	98,87%	2 040		773	(908)	2 845		
Belvedere Mersin	Turquie	47	(783)	98,89%	10		564	(189)	282		
Belvedere Ukraina	Ukraine	4 320	(6 592)	100,00%	6 316			261	5 047		
Gallart	Bielorusie	1 757	(795)	70,00%	706	706	231	(187)	1 194		
Sobieski USA	USA	1	(291)	100,00%	1				2 898		
Imperial Brands	USA	14 968	(10 692)	100,00%	15 037	15 037	71 785	(4 719)	10 770		
Abbaye de Tallières	France	5 051	(5 452)	15,74%	798	329	2 145	(155)	304		
Autres					520	2			978		
Total					260 280	239 771			202 333	26 817	7 738

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

DIDIER ROUX

LE BOURG
71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Belvédère SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Dans notre rapport du 4 juin 2009 relatif à l'exercice 2008, puis dans notre rapport du 9 juin 2010 relatif à l'exercice 2009, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation inchangée par rapport à 2009 reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que

Belvédère SA

*Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010*

des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par la société.

Comme il est précisé dans les notes 1 et 2 de l'annexe, le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé par jugement du 4 avril 2011 la résolution du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère SA. Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel de Dijon par arrêt du 7 juin 2011. Cet arrêt a pour conséquence principale de rendre exigibles les créances antérieures au 16 juillet 2008 (date du jugement ouvrant la précédente sauvegarde) détenues par les créanciers de Belvédère S.A.

Le 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a étendu à Belvédère SA la Procédure de Sauvegarde qui avait été ouverte au bénéfice de la société Moncigale (sous-filiale de Belvédère SA) et prononcé la confusion des patrimoines des deux sociétés. En date du 8 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de cette décision, l'audience d'Appel étant fixée le 13 octobre 2011.

Par jugement du 20 septembre 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a constaté l'état de cessation des paiements des sociétés Moncigale et Belvédère SA et décidé de convertir la procédure de sauvegarde dont bénéficiaient ces deux sociétés en une procédure de redressement judiciaire. La période d'observation ouverte le 16 juin 2011 expire le 16 décembre 2011, étant précisé qu'une première audience a été fixée en chambre du conseil le 6 décembre 2011 afin de faire un point sur l'activité économique de l'entreprise, sur le renouvellement de la période d'observation ou à défaut la liquidation judiciaire.

A la date d'émission du présent rapport, nous ne sommes pas en mesure d'anticiper avec un degré d'assurance suffisant, la nature et la portée des décisions qui seront prises par la Cour d'Appel à l'issue de l'audience du 13 octobre 2011 et par la Chambre du conseil le 6 décembre 2011. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les conséquences potentielles de ces décisions sur le périmètre, la valorisation des actifs, la structure de financement et la continuité d'exploitation.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat d'ensemble constitué par les personnes et les entités comprises dans la consolidation.

Belvédère SA

*Comptes consolidés
Exercice clos le
31 décembre 2010*

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier, exprimé dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

La sincérité et la concordance avec les comptes consolidés, des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie, le 6 octobre 2011

Les commissaires aux comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

DIDIER ROUX

LE BOURG
71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE
TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Belvédère SA

*Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010*

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Belvédère SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Dans notre rapport du 4 juin 2009 relatif à l'exercice 2008, puis dans notre rapport du 9 juin 2010 relatif à l'exercice 2009, nous avons formulé une réserve relative aux diverses insuffisances concernant l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère. Cette situation inchangée par rapport à 2009 reste susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par la société.

Comme il est précisé dans la note 1 de l'annexe, le Tribunal de commerce de Dijon a prononcé dans un jugement du 4 avril 2011 la résolution du Plan de Sauvegarde de la société Belvédère SA. Cette décision a été confirmée par la Cour d'Appel de Dijon par arrêt du 7 juin 2011. Cet arrêt a pour conséquence principale de rendre exigibles les créances antérieures au 16 juillet 2008 (date du jugement ouvrant la précédente sauvegarde) détenues par les créanciers de Belvédère S.A.

Le 1^{er} juillet 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a étendu à Belvédère SA la Procédure de Sauvegarde qui avait été ouverte au bénéfice de la société Moncigale (sous-filiale de Belvédère SA) et prononcé la confusion des patrimoines des deux sociétés. En date du 8 juillet 2011, le Ministère Public a interjeté appel de cette décision, l'audience d'Appel étant fixée le 13 octobre 2011.

Par jugement du 20 septembre 2011, le Tribunal de Commerce de Nîmes a constaté l'état de cessation des paiements des sociétés Moncigale et Belvédère SA et décidé de convertir la procédure de sauvegarde dont bénéficiaient ces deux sociétés en une procédure de redressement judiciaire. La période d'observation ouverte le 16 juin 2011 expire le 16 décembre 2011, étant précisé qu'une première audience a été fixée en chambre du conseil le 6 décembre 2011 afin de faire un point sur l'activité économique de l'entreprise, sur le renouvellement de la période d'observation ou à défaut la liquidation judiciaire.

A la date d'émission du présent rapport, nous ne sommes pas en mesure d'anticiper avec un degré d'assurance suffisant, la nature et la portée des décisions qui seront prises par la Cour d'Appel à l'issue de l'audience du 13 octobre 2011, et par la Chambre du conseil le 6 décembre 2011. De ce fait, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier les conséquences potentielles de ces décisions sur la valorisation des actifs, la structure de financement et la continuité d'exploitation.

En raison des faits exposés ci-dessus, nous ne sommes pas en mesure de certifier si les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas de justifications complémentaires à la description motivée de notre refus de certifier, exprimé dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la première partie de ce rapport.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Belvédère SA
Comptes Annuels
Exercice clos le
31 décembre 2010

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie, le 6 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

D I D I E R R O U X

M A Z A R S

Christine Dubus

Lionel Gotlib

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE
COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE
BELVEDERE SA**

LIEU-DIT LE BOURG – 71800 SAINT JULIEN DE CIVRY

ERREUR ! SOURCE DU RENVOI INTROUVABLE.

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIS

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Belvédère SA

Belvédère SA

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Belvédère SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Belvédère SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2010*

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce appellent de notre part les observations suivantes :

- Comme relevé dans notre rapport sur les comptes consolidés 2010 et dans notre rapport sur les comptes annuels 2010 de Belvédère SA, l'organisation et le fonctionnement des procédures comptables et financières concourant au dispositif de contrôle interne du Groupe Belvédère présentent actuellement diverses insuffisances. Cette situation est susceptible d'affecter le processus d'identification exhaustif des engagements souscrits par le Groupe ainsi que des risques et la correcte traduction de ces derniers dans l'information comptable et financière publiée par le Groupe.
- Nous nous sommes assurés que le rapport du Président du Conseil d'Administration précisait que les membres du Comité d'Audit ayant démissionné, le Comité d'Audit ne s'était pas réuni dans le cadre de la clôture des comptes au 31 décembre 2010 et qu'il conviendrait de pourvoir à son remplacement.

Autres informations

Belvédère SA

*Rapport des commissaires
aux comptes établi en
application de l'article
L.225-235 du Code de
commerce*

*Exercice clos le 31
décembre 2010*

Par ailleurs, notre lecture du rapport du Président du Conseil d'administration appelle de notre part les mêmes constatations que celles formulées ci-dessus.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie, le 6 octobre 2011

Les commissaires aux comptes

D I D I E R R O U X

M A Z A R S

Christine Dubus

Lionel Gotlib

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS
REGLEMENTES**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31
décembre 2010

DIDIER ROUX

SIEGE SOCIAL : LIEU-DIT LE BOURG - 71800 SAINT JULIEN DE CIVRY

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Conventions et engagements non autorisés préalablement

En application des articles L. 225-42 et L. 823-12 du Code de Commerce, nous vous signalons que les conventions et engagements suivants n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Accord avec la sous-filiale SVI portant sur la gestion d'un portefeuille de titres

Votre Société a confié à la sous-filiale SVI, la gestion d'un portefeuille de titres et valeurs mobilières de placement. Dans le cadre de cet accord, votre société prendra à sa charge les éventuelles pertes que pourrait réaliser la société SVI sur des cessions de titres. Cet engagement s'est traduit par la prise en compte d'une charge de 3 119 K€ sur l'exercice 2010.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy et Krzysztof Trylinski.

Prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales au cours de l'exercice présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2010 en K€
Boisson Elite	750
Fly Fantasy	500

Administrateur concerné : Monsieur Krzysztof Trylinski.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Avances non rémunérées octroyées par Belvédère SA

Les avances en comptes courants non rémunérées octroyées par Belvédère SA à certaines de ses filiales ou de ses sociétés liées au cours de l'exercice présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2010 en K€
CLWB Mersin	282
Imperial Brands	177
Destylernia Sobieski	125
Domain Menada Bulgarie	60

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik.

Prêts rémunérés octroyés à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les prêts rémunérés octroyés à Belvédère SA par certaines de ses filiales au cours de l'exercice présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde créditeur au 31/12/2010 en K€
Dubar	1 113

Dubar a octroyé deux prêts sur l'exercice à Belvédère SA :

- un prêt de 390 K€ conclu le 29 janvier 2010, d'échéance 60 mois et portant intérêt sur la base de l'Euribor 1 an + 2 %,
- un prêt de 700 K€ conclu le 4 août 2010, d'échéance 60 mois et portant intérêt sur la base de l'Euribor 1 an + 2 %.

Administrateur concerné : Monsieur Krzysztof Trylinski.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2010 :

Avances consenties par	Solde créditeur au 31/12/2010 en K€
Polmos Lancut	853

Administrateur concerné : Monsieur Waldemar Rudnik.

Concession de licence de distribution de marque à la société Marie Brizard et Roger International (France)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Magdalen » à sa filiale Marie Brizard et Roger International. Le montant de la redevance facturée en 2010 est de 114 K€ H.T.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Erick Antony Skora.

Il nous appartient de vous communiquer les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie. Ces conventions n'ont pas fait l'objet de la procédure d'autorisation préalable applicable en raison d'une simple omission.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Prêt consenti à la société Marie Brizard et Roger International

La société Belvédère SA a signé une convention de prêt avec sa filiale, la société Marie Brizard et Roger International, pour un tirage maximum s'élevant à 92 700 K€, rémunéré au taux Euribor 3 mois + 3,25 %.

Le montant du tirage par la société Marie Brizard et Roger International au 31 décembre 2010 est de 89 087 K€ en capital. Les intérêts comptabilisés au titre de l'année 2010 s'élèvent à 4042 K€, et 59 K€ de régularisation au titre de 2009. La créance présente un solde global de 102 549 K€ au 31 décembre 2010.

Prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2010 en K€	Produits 2010 comptabilisés en K€
Sobieski Spolka Zoo	17 020	322
Galliar	1 057	70
Imperial Brands	10 592	182

Prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales

Les prêts non rémunérés octroyés par Belvédère SA à certaines de ses filiales présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2010 en K€
AzahandelsFinanz	130
Belvédère Ukraine	5 000

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Avances et comptes courants non rémunérés octroyés par Belvédère SA

Les avances et comptes courants non rémunérés, octroyés par Belvédère SA, présentent les soldes débiteurs suivants au 31 décembre 2010 :

Bénéficiaires	Solde débiteur au 31/12/2010 en K€
Belvédère Capital Management	27 259
Vremena Goda	5 560
Sobieski USA	2 898
Belvedere Istanbul Icecek	2 845
Belvédère Distribution	948
Domain Menada Pologne	916
Belvédère Helvetia	541
Belvédère Skandinavia	397
Abbaye de Talloires	304
Liqueur Belvedere	261
Gallart	137
Belvédère Yougoslavie	76
Sobieski Trade	73
Belvédère Icecek Sanayi	59
Polmos Krakow	55
Alcomust	48
Belvédère Ukraine	47
Athéneum Drinks	33
AzaHandelsFinanz	28
Belvédère Armenie	20
Financière du Vignoble	18
SLM	6
Nahéma	5

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

**Convention de trésorerie avec les sociétés Marie Brizard et Roger International,
Sobieski Sarl et SVI SNC**

Les comptes courants existants au titre de cette convention font l'objet d'une rémunération sur la base du taux Euribor 3 mois avec application d'une marge différenciée :

- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position prêteur : + 0,75 %,
- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur jusqu'à un montant de 92 650 K€ : + 3,25 %,
- marge appliquée lorsque Belvédère SA est en position d'emprunteur au-delà d'un montant de 92 650 K€ : + 0,25 %.

Avances consenties par	Bénéficiaires	Solde au 31/12/2010 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€
		Débit	Crédit	
Marie Brizard et Roger International	Belvédère SA		119 548	(3 872)
Belvédère SA	Sobieski Sarl	25 006		951
Belvédère SA	SVI SNC	24 380		1 039

La convention signée entre Belvédère SA et Marie Brizard a été dénoncée le 16 juin 2011 par Marie Brizard.

Belvédère SA

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010

Avances rémunérées consenties à Belvédère SA par Vilnius Degtine

Une avance en compte courant a été consentie à Belvédère SA par Vilnius Degtine. Au 31 décembre 2010, cette avance s'élève à hauteur de 1 057 K€ en principal et intérêts capitalisés.

Administrateurs concernés : Messieurs Jacques Rouvroy et Krzysztof Trylinski.

Avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales

Les avances non rémunérées consenties à Belvédère SA par certaines de ses filiales présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2010 :

Avances consenties par	Solde créditeur au 31/12/2010 en K€
Sobieski Spolka	12 010

Avance non rémunérée consentie à Belvédère SA par CL Financial

Une avance en compte courant non rémunérée a été consentie à Belvédère SA par CL Financial pour un montant de 4 K€ au 31 décembre 2010.

Comptes courants créditeurs de Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik

Les comptes courants ouverts dans les livres de la société Belvédère SA au nom de Messieurs Jacques Rouvroy, Krzysztof Trylinski et Waldemar Rudnik présentent les soldes créditeurs suivants au 31 décembre 2010 :

- Monsieur Krzysztof Trylinski : 10 K€,
- Monsieur Jacques Rouvroy : 3 K€,
- Monsieur Waldemar Rudnik : 3 K€.

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Concession de licence de distribution de marque à la société Sobieski Spolka Zoo (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Sobieski » pour une durée de 20 ans à sa filiale Sobieski Spolka Zoo. Le montant de la redevance facturée en 2010 est de 3 168 K€ H.T.

Concession de licence de distribution de marque à la société Destylernia Sobieski (Pologne)

La société Belvédère SA a concédé une licence pour la distribution de la marque « Zawisza » pour une durée de 20 ans à sa filiale Destylernia Sobieski. Le montant de la redevance facturée en 2010 est de 520 K€ H.T.

Bail de location souscrit auprès de la société civile Finest

La société Belvédère SA a souscrit un bail de location pour un immeuble à usage de bureaux et de siège social sis 10, Avenue Charles Jaffelin à Beaune. Au 31 décembre 2010, le solde du compte courant avec Finest est créditeur à hauteur de 43,6 K€.

Le loyer de l'exercice 2010 s'élève à 44 K€ H.T.

Convention de prestations de services avec la société Sobieski Sarl

La société Belvédère SA a signé une convention de prestations de services administratifs et comptables avec sa filiale, la société Sobieski Sarl. Les honoraires facturés par la société Sobieski Sarl en 2010 s'élèvent à 360 K€ H.T.

Mandat de vente d'actifs avec la société Bucephale Finance

La société Belvédère SA a signé un mandat de vente d'actifs en 2008 avec la société Bucephale Finance.

Une charge de 309 K€ a été comptabilisée au titre de ce mandat en 2010.

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Convention d'intégration fiscale

La société a opté pour le régime d'intégration fiscale avec les entités suivantes :

- Sobieski SARL,
- Marie Brizard et Roger International,
- William Pitters International,
- Cognac Gautier,
- Moncigale,
- Distilleries Françaises.

La convention d'intégration prévoit que l'économie d'impôt sur les sociétés, d'imposition forfaitaire annuelle et de contributions additionnelles, qui résulte de l'application de ce régime de fiscalité de groupe est acquise à la société tête de groupe.

Les comptes courants d'intégration fiscale présentent les soldes suivants au 31 décembre 2010 :

Entité	Solde au 31/12/2010 en K€		Produits et (charges) comptabilisés en K€
	Debit	Crédit	
Marie Brizard et Roger International		1 121	459
William Pitters International		896	2 673
Moncigale	33		
Distilleries Françaises	6		

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Aval de Belvédère SA donné en garantie de l'exécution des engagements souscrits par certaines de ses filiales dans le cadre de l'émission des obligations FRN

Conformément au contrat de souscription des obligations, certaines filiales de Belvédère SA ont conclu un acte d'adhésion et de réaffirmation relatif à ce contrat. Par cet acte, ces filiales deviennent solidairement responsables des engagements de chacune d'entre elles.

Les sociétés concernées sont : Sobieski Sp Z.o.o, Alco Pegro Sp Z.o.o, Destylarnia Sobieski S.A, Destylarnia Polmos W Krakowic S.A, Fabrika Wodek Polmos Lancut S.A. et Marie Brizard.

L'acte d'adhésion et l'aval de votre société a été donné à hauteur d'une somme de 375 millions d'euros en garantie de l'exécution des engagements souscrits par les filiales énumérées ci-dessus envers Crédit Suisse Securities (Europe) Limited, dont le siège est situé One Cabot Square, London, England E14 4QJ.

Autorisation de cautionnement pour les engagements pris par les filiales

Votre Conseil d'Administration du 26 avril 2010 a renouvelé l'autorisation de votre Président Directeur Général à se porter caution, avec faculté de subdélégation, au nom et pour le compte de la société Belvédère SA, pour tous les engagements de ses filiales, dans la limite d'un montant global de 100 millions d'euros et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Au 31 décembre 2010, l'engagement lié à l'octroi de ces garanties est de 30 035 K€.

Dont caution en vue de garantir les prêts de la société Sobieski Spolka (Pologne)

La société Belvédère SA s'est portée caution pour plusieurs emprunts souscrits par sa filiale, la société Sobieski Spolka. Au 31 décembre 2010, l'engagement lié à ce cautionnement s'élève à 26 415 K€.

Belvédère SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2010*

Garantie à première demande octroyée à la société Belvédère Capital Management et ses filiales (Bulgarie)

La société Belvédère SA a octroyé une garantie à première demande à sa filiale la société Belvédère Capital Management et les filiales de cette dernière. Cette garantie intervient dans le cadre d'un prêt souscrit auprès de la BERD à hauteur de 7 000 K€ et inclut les intérêts courus. Au 31 décembre 2010, l'engagement lié à l'octroi de cette garantie est de 5 425 K€.

Fait à Villeurbanne, Courbevoie et Saint Julien de Civry, le 6 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes,

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION D' ACTIONS

(Art. L. 225-209 du Code de commerce)

Assemblée Générale Mixte du 31 octobre 2011
(9^{ème} résolution)

DIDIER ROUX

LE BOURG 71 800 SAINT JULIEN DE CIVRY

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

BELVEDERE

*Assemblée Générale
Mixte du 31 octobre 2011*

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale (7^{ème} résolution) et serait donnée pour une période de 18 mois.

BELVEDERE

*Assemblée Générale
Mixte du 31 octobre 2011*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Fait à Saint Julien de Civry, Villeurbanne et Courbevoie, le 6 octobre 2011

Les Commissaires aux Comptes

DIDIER ROUX

MAZARS

Christine Dubus

Lionel Gotlib



Attestation des responsables du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 7 octobre 2011

Krzysztof Trylinski
Directeur Général

Jacques Rouvroy
Président-directeur Général